

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14/12/2023

---

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET, Medhy ZEGHOUF, Danielle VALERO, Pascal CHATAGNON, Claude MAISONNAVE-COUTEROU, Pierre PROT, Cendrine CHAUMONT, Olivier POTOKAR, Mélinda BAYOL, Ronan FLEURY, Diarra BADIANE, Yvan COUVIDAT, Agnès OMER, Lucas MESLIN, Corinne BOURGEOIS, Alban BAKARY (à partir du point n° 5), Myriam BOUBEL, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Michel BONNAFOUS, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Danièle OVONO, Freddy N'SONDE, Nédia BEHILLIL, Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA (jusqu'au point n° 17), Jordan SCHWAB, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Sabine PELLERIN, Jean-Baptiste GRAH, Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Dominique MARQUE, Charles MARIETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Alban BAKARY donnant pouvoir à Pierre PROT (jusqu'au point n°4), Francis CHOUAT donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF, Tania TI-A-HING donnant pouvoir à Michel BONNAFOUS, Virginie VILLEMIN donnant pouvoir à Natacha GIRARD, Fatoumata KOITA donnant pouvoir à Claude MAISONNAVE-COUTEROU (à partir du point n° 18), Dioulaba INJAI donnant pouvoir à Jordan SCHWAB, Laurène HANNA donnant pouvoir à Yvan COUVIDAT, Samir BENAMARA donnant pouvoir à Rafik GARNIT, Pétroline BEROT donnant pouvoir à Sabine PELLERIN, Farida AMRANI donnant pouvoir à Azzedine SERIDJI, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI

Absent(e)s :

Henry SIMENOU

Secrétaire de séance : Monsieur Jordan SCHWAB

---

# PROCÈS-VERBAL

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.**

**Monsieur le Maire :** Bonsoir à toutes et tous, bonsoir à celles et ceux qui nous regardent en direct sur les réseaux sociaux.

Quelques points d'informations à l'ouverture de ce Conseil : D'abord pour vous informer de la démission du Conseil Municipal de Najwa EL HAITE, qui était Conseillère Municipale Déléguée et Conseillère Communautaire. De ce fait, nous accueillons - c'est un come back ! - autour de cette table, Charles MARIETTE, que je vous invite à applaudir, merci Charles (applaudissements). Charles qui aura pour délégation, Medhy ?

**Medhy ZEGHOUF :** Bienvenue Charles, qui aura donc pour délégation - nous avons fait une nouvelle répartition des élus en charge des différents secteurs de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) et donc je les redonne :

Gérard GIANATI sera en charge de la GUSP Centre-Ville et Canal ;  
Danièle OVONO, Pyramides, Champs-Élysées, Bois Sauvage-Bois Guillaume ;  
et donc, Charles MARIETTE en charge du Parc aux Lièvres, des Aunettes et des Epinettes.

**Monsieur le Maire :** Merci Medhy et bravo Charles.

Monsieur le Maire donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Jordan SCHWAB procède à l'appel.

**Le quorum est atteint.**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023.

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## Communications du Maire

En ce dernier conseil municipal de l'année, ma traditionnelle communication du Maire thématisée s'articulera autour de sept axes : l'hommage à Dominique Bernard, les poses des 1<sup>ères</sup> pierres du groupe scolaire Les Horizons et du Pôle enfance des Loges, les commémorations du 11 novembre et de l'arrestation de Missak Manouchian, les inaugurations du T12 et du Spot, les déjeuners de travail organisés avec l'Education Nationale et la communauté éducative des établissements scolaires de notre territoire, le vernissage de la double fresque d'Alber et notre programme de plantations d'arbres.

### Hommage à Dominique Bernard

Le 13 octobre, 3 jours après l'assassinat à Arras de Dominique Bernard, professeur de lettres au collège Gambetta, et 3 ans après, jour pour jour, la décapitation de Samuel Paty, nous étions réunis avec des élus, des membres de la communauté éducative, des agents et des habitants de notre territoire, d'abord à midi devant la bibliothèque de l'Université d'Évry, puis à 14h dans le hall de l'Hôtel de Ville, pour rendre hommage à ces 2 suppliciés de la barbarie islamiste et manifester notre détermination à poursuivre notre combat contre le terrorisme.

## **Poses des 1<sup>ères</sup> pierres**

Le 13 novembre, j'assistais notamment avec Medhy Zeghouf et Myriam Boubel, à la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du groupe scolaire « Les Horizons » au Canal en présence du Préfet de l'Essonne, Bertrand Gaume, des architectes, et de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Située au cœur du nouveau projet urbain global de la ZAC du même nom d'une surface de près de 17 000 hectares visant à la désaffectation de l'ancien hôpital Louise Michel, cette nouvelle école, d'un coût de 20M€, subventionnée en partie par l'État, la Région Ile-de-France et Grand Paris Aménagement, a été conçue pour limiter son empreinte environnementale (niveau de performance E3C1, HQE et label niveau 1 bâtiment biosourcé).

Offrant à la rentrée 2025, 19 classes sur 3500m<sup>2</sup> de surface utile, elle sera dotée d'une cour qui répondra à l'enjeu de la lutte contre les îlots de chaleur et d'une salle polyvalente pouvant fonctionner de façon indépendante de l'école en dehors des heures d'ouverture. Son restaurant scolaire ainsi que quelques salles pourront également répondre le plus massivement possible à la protection des populations en cas canicule, notamment par la mise en place de brasseurs d'air.

Avec la rénovation, réhabilitation ou la construction de 14 établissements scolaires durant le mandat, le démarrage de ce chantier au cœur d'un quartier en pleine mutation vient ainsi consacrer les investissements colossaux, 150M€ dans le cadre de la PPI, que notre majorité engage dans nos 45 écoles pour offrir à nos enfants des conditions d'accueil et d'apprentissages qui soient à la hauteur de l'attente légitime des familles évrycourcouronnaises.

Une semaine après, c'était au tour de la 1<sup>ère</sup> pierre du Pôle enfance et de la tribune sportive des Loges d'être posée, sous ma double casquette Ville et Région en présence du Préfet de l'Essonne, Bertrand Gaume, de la Présidente du conseil d'administration de la CAF de l'Essonne, Elisabeth Reygades, et de l'architecte.

Situé au carrefour des quartiers Bois Sauvage/Bois Guillaume et des Pyramides en bordure du Parc des loges, cette nouvelle structure, subventionnée par l'État (ANRU), la Région et la CAF à hauteur de 6 445 576 €, pour un coût total de 18 millions d'euros, sera composée de 4 pavillons d'une surface totale de 1690m<sup>2</sup> avec une capacité d'accueil de 200 enfants (maternelle et élémentaire) et accueillera également un Relais Petite Enfance.

Complétant les installations du complexe sportif déjà présentes, la nouvelle tribune qui s'inscrit dans la continuité architecturale du pôle enfance pourra accueillir 300 spectateurs et comprendra également une salle de musculation, une salle de récupération ainsi qu'une buvette.

À travers l'utilisation de matériaux de grande qualité environnementale (toitures végétalisées, bois en extérieur et en intérieur, murs en terre comprimée) et la plantation de nombreux arbres, ce projet répondra aux exigences climatiques pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions avec des îlots de fraîcheur et un confort acoustique.

## **Inauguration T12 et Spot**

Objet de 20 ans de combats de toute nature, j'inaugurerai en présence des financeurs, du Préfet de l'Essonne, de nombreux élus essonnais et d'habitants le tram T12 samedi dernier. Financée par l'Etat, la Région, le Département et la SNCF, cette nouvelle ligne structurante inter-banlieues essentielle pour l'attractivité et la dynamisation de notre territoire de 20 km entre Evry-Courcouronnes et Massy reliera 7 jours sur 7, avec à terme 1 tram toutes les 10 mn en heure de pointe début 2024, 12 communes en 39mn. Nous pouvons collectivement nous réjouir de cette réussite, et je trouve quelque peu surprenant que d'aucuns, parmi les membres de l'opposition, en arrivent à souhaiter maintenant l'extension de tram vers d'autres quartiers de notre ville, alors qu'ils n'ont cessé ces dernières semaines de critiquer les travaux nécessaires d'aménagement et les désagréments, que personne ne nie, liés notamment au TZEN 4 dont la prochaine exploitation en interconnexion avec le T12, les TZEN 1 et 2, reprenant ainsi peu ou prou le tracé de la tangentielle ferrée sud, rend de facto cette demande complètement dépourvue de sens.

En outre, je rappelle que cette offre de transport déjà substantielle, sera prochainement complétée, d'une part, par la création avec IDFM en 2025 d'une ligne de covoiturage sur notre territoire alors, qu'étude à l'appui, notre ville fait partie de celles qui covoitent le plus en Essonne ; d'autre part,

par la mise en service prochainement de 3 lignes de Cars Express, projet porté par le président de notre département.

Autre excellente nouvelle pour notre territoire durant cette semaine historique, j'assistais ce mercredi compagnie des financeurs et partenaires à l'inauguration officielle du Spot, et notamment sa partie restauration qui connaît déjà un grand succès depuis son ouverture début octobre. Situé au cœur de notre ville, ce lieu réunit, à travers un partenariat public/privé unique, sur 126 000 m<sup>2</sup> avec des horaires d'ouverture élargis des commerces, des restaurants dont 14 nouvelles enseignes, un cinéma, une médiathèque, 2 théâtres, une salle de spectacle complètement rénovée, une piscine et une patinoire. Il vient ainsi matérialiser le renouveau de notre centre-ville et renforcer notre attractivité et notre rôle de centralité dans le département essonnien.

### **Commémorations**

Le 11 novembre, habitants, élus municipaux, associations d'anciens combattants et autorités locales se sont rassemblés en matinée d'abord sur la place Michel Théron puis sur la place d'Armes, et enfin au mémorial départemental, pour commémorer le 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 et rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

En marge de ces cérémonies, nous avons également tenu le matin à remettre une médaille pour actes de bravoure à nos agents de la Police Municipale qui durant les émeutes urbaines de juillet dernier, et j'ai pu en être le témoin, ont avec courage et dévouement protégé au péril de leur vie les biens et les personnes de notre commune.

Un autre moment de recueillement et d'hommage avec, le 19 novembre, la cérémonie rue Pissonnier du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrestation de Missak MANOUCHIAN pour honorer, avant son entrée au Panthéon avec sa femme Mélinée le 21 février 2024 prochain, sa mémoire. Arrêté avec Joseph Epstein devant la gare d'Évry Petit Bourg par la police française, avant d'être fusillé, à 37 ans, au Mont-Valérien avec 22 de ses camarades le 21 février 1944, ce combattant arménien de la liberté et de la fraternité, figure communiste de la résistance armée et leader de la section FTP-MOI en région parisienne, incarne l'un des visages les plus marquants de la Résistance de la classe ouvrière et de ses défenseurs qui comme le disait si bien l'écrivain François Mauriac « *est restée fidèle à la patrie profanée* ».

Là aussi, j'appelle à la mesure, ou au travail, certaine au singulier féminin de notre opposition pourtant proche des ors de la République qui laisse à penser que la demande de « panthéonisation » aurait échoué. Il est temps de se mettre à jour...

### **Déjeuners de travail avec la communauté éducative**

À travers 7 déjeuners de travail, j'ai tenu comme l'année dernière à rencontrer à l'Hôtel de Ville depuis novembre, avec Medhy Zeghouf, Myriam Boubel et les services de l'Education, la DASEN, le Recteur de l'Académie de Versailles, les directeurs/trices de nos écoles, les principaux des 6 collèges de la commune et les proviseurs des lycées fréquentés par les jeunes évrycourcouronnais. L'occasion de revenir sur la dernière rentrée scolaire, les travaux entrepris durant les vacances d'été, d'échanger sur leurs difficultés et d'évoquer ensemble les innombrables projets et investissements que nous mettons en œuvre.

### **Vernissage de la fresque d'Alber**

Le 15 novembre, en présence de Bertrand Gaume, Préfet de l'Essonne, de Cendrine Chaumont qui représentait le Département de l'Essonne, de Laurent Prevel, directeur de l'ENSIIE, de Medhy Zeghouf et de nombreux autres élus de mon équipe municipale, ainsi que du street artiste Alber, j'inaugurais la double fresque « Adjacent » réalisée avec son assistante Maëlle sur la façade du parking Sabatier durant les 15 derniers jours d'octobre dernier. D'une surface de près de 400m<sup>2</sup>, cette œuvre qui se caractérise par de la couleur, des lignes souples, des visages aux regards en coin et un impact visuel fort, vient compléter les nombreuses autres œuvres d'art urbain déjà présentes sur toute la ville et s'inscrit pleinement dans notre projet d'attractivité du Centre-ville et dans la valorisation, chère à notre territoire, des pratiques culturelles urbaines.

### **Programme de plantations d'arbres**

Je termine enfin ces communications sur un sujet qui me tient, avec Claude-Emmanuelle Maisonnave-Coutérou, particulièrement à cœur et qui concerne notre cadre de vie : la présence d'arbres dans notre ville. Si les débats et les divergences qui peuvent parfois en découler demeurent une exigence nécessaire et salutaire de notre vie démocratique, je crois tout autant que

la bonne foi et l'argumentation devraient prévaloir sur la démagogie politicienne. Ainsi, j'ai été récemment interpellé par un groupe d'opposition, présent parmi nous ce soir mais qui brille malheureusement par son absence récurrente lors de chaque concertation avec nos habitants, au sujet des arbres que nous arracherions systématiquement pour assouvir nos velléités bâtimentaires... Je serais donc, avec ma majorité, un méchant bétonneur qui saccagerait notre ville... En réalité, lorsque l'on prend le soin d'analyser honnêtement les chiffres, et je vais les donner ici précisément, il apparaît très clairement que le chapeau que l'on tente de me faire porter est manifestement beaucoup trop large pour moi.

D'abord sur le parc du Bois Briard, ce projet a été porté et co-construit par les habitants depuis 2008 avec l'organisation de nombreuses réunions et ateliers, dont les derniers l'été dernier en présence notamment de mon adjointe Claude Emmanuelle Maisonnave-Coutérou. Pour mener les travaux nécessaires à la réalisation de ce nouveau parc, il a été nécessaire d'abattre 517 arbres. Mais 1962 seront replantés autour de cheminements piétons, avec des aires de jeux et des tables de pique-nique, de liaisons douces et d'aménagements de zones humides propices à la protection de la biodiversité, connectant selon le souhait des habitants la ferme du Bois Briard et le parc du Lac.

Sur le secteur de la gare du Bras de Fer ensuite, après là encore des questionnaires, un peu plus de 400, des réunions de co-construction et de déambulations sur site avec les habitants et le conseil de quartier Evry-Sud, 120 arbres ont été supprimés, notamment pour le réaménagement de la place du 19 mars 1962. Mais, 250 seront replantés d'ici la fin des travaux. De très nombreuses plantations ayant déjà du reste été réalisées cet automne.

Concernant le secteur Facteur Cheval-Desaix-Miroirs enfin, plusieurs moments de concertations se sont également déroulés et le projet qui va voir le jour a été patiemment co-construit avec les habitants. Les arbres supprimés laisseront la place à un cheminement désenclavant avec des aires de jeux et des espaces verts facilitant les déplacements entre la place des Miroirs et la rue du Facteur Cheval complété par la création d'un petit centre commercial.

Quant à la rue de la Mare Neuve, 107 arbres ont été effectivement supprimés, mais 107 seront replantés. Avant de se complaire une nouvelle fois dans une critique systématique, chacun aurait pu d'ailleurs se demander au préalable pourquoi nous avons décidé de les arracher... puis de les remplacer, arbre pour arbre ? Était-ce par pur plaisir d'arracher ou existait-il une raison plus technique ? En réalité, ces arbres plantés depuis plusieurs décennies ont été substitués, à la demande notamment des entreprises occupant cette zone, pour des raisons strictement sanitaires et sécuritaires car ils généraient des risques importants de chute et dégâts. Et oui, un arbre est un être vivant et il est parfois malade, voire mourant !

Au-delà de toutes ces polémiques, les chiffres les plus importants à retenir sont les suivants : 1282 arbres auront donc été ou seront supprimés durant ce mandat, et nous en replanterons 3278, soit quasiment 3 fois plus !

C'est dit. Et il est bon de le rappeler dans la mesure où, à ces moments nombreux et riches, de co-construction avec les habitants, les fameux citoyens, nos détracteurs font systématiquement la politique de la chaise vide !

### **Fin des Communications du Maire**

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie. Nous n'avons pas de questions orales ce soir à notre ordre du jour. Nous aurons une motion présentée par le groupe de la majorité #ONESTENSEMBLE, que vous avez sur table, et nous avons une proposition de vœu du groupe NUPES, vœu qui a été refusé. C'est le règlement intérieur puisque, conformément à ce qui est écrit dans ce règlement intérieur que nous avons co-construit et voté ensemble, les vœux doivent être d'objet d'intérêt local, ce n'était pas le cas de ce vœu.

Dernière information avant de rentrer dans notre ordre du jour, il n'y aura pas de vote mais des « Prend acte » sur les points 2, 3, 22 et 42 de notre Conseil Municipal.

Je cède la parole pour le point numéro 1 à l'ordre du jour à Olivier POTOKAR.

## **1) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à ACTED - Aide humanitaire aux populations civiles à GAZA**

**Le dossier est présenté par Olivier POTOKAR.**

Le 7 octobre 2023, le groupe terroriste islamiste Hamas a commis, sur le territoire israélien, une attaque particulièrement sanglante, qui a occasionné 1400 morts et 3500 blessés, ainsi que la prise d'environ 240 otages, dont une majorité de civils, femmes et enfants.

La Commune condamne avec fermeté cet acte de terrorisme et est solidaire des familles des victimes comme des otages.

Depuis le 7 octobre, et dans un tel contexte résultant notamment du déplacement de population, se sont déployées, de manière intensive, des activités d'urgence afin d'évacuer, soigner, apporter un appui médical, psychologique ainsi que des produits de première nécessité, auprès des victimes de ces attaques.

Parallèlement, la contre-offensive israélienne à Gaza a conduit ce territoire et ses 2.4 millions d'habitants dans une crise humanitaire sans précédent, privant les populations des services essentiels : eau, énergie, nourriture.

L'association ACTED est présente dans les Territoires Palestiniens, et notamment à Gaza depuis 2008, avec une forte capacité de réponse dans les secteurs prioritaires qui a déjà permis à l'association de venir en aide à plus de 200 000 personnes.

Afin de soutenir l'aide d'urgence à destination des populations civiles à Gaza, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association ACTED.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association ACTED au titre de l'aide humanitaire aux populations civiles à Gaza.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Monsieur le Maire :** Merci Olivier, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur SERIDJI ? Micro ! Monsieur SERIDJI, je le dis à chaque Conseil Municipal, s'il vous plaît, micro !

**Azzedine SERIDJI :** C'est bon maintenant ? Oui c'est bon. Bonsoir tout le monde. C'est juste une petite question. ACTED est installée dans plus de quarante pays. Je ne suis pas sûr qu'elle soit installée aussi à Gaza ? Dans le passé, nous donnions les subventions d'aide au Croissant Rouge, aujourd'hui c'est à cette ONG (Organisation Non Gouvernementale) qui s'appelle ACTED. Est-ce qu'elle est à la hauteur et pourquoi avons-nous changé ?

**Olivier POTOKAR :** Nous avons choisi celle-ci parce qu'elle nous semblait la plus apte à aider, comme je le disais dans ma présentation, elle est là depuis 2008, elle a déjà aidé, je crois, plus de 200 000 gazaouis, elle est vraiment présente.

Nous choisissons parfois le Croissant Rouge et la Croix Rouge mais là, ACTED nous a paru être la plus à même de pouvoir apporter réellement son aide aux gazaouis. Connaissant les difficultés que peuvent avoir les autres associations humanitaires, étant donné la situation pour pénétrer sur le territoire, elle nous a paru être la meilleure.

Ce n'est pas une éviction - si c'est ce que vous entendiez - d'autres associations, nous prenons ce qui nous semble être le mieux.

**Monsieur le Maire** : Nous nous sommes beaucoup renseignés et nous avons choisi la même structure associative que la Ville de Paris ou la Région Île-de-France pour ne citer que ces deux exemples là, merci Olivier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Il n'y en a pas, des votes contre ? des abstentions ? C'est un vote unanime et je vous en remercie.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à l'association ACTED au titre de l'aide humanitaire aux populations civiles à Gaza.

- DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

## 2) Débat sur les orientations budgétaires 2024

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

**Jean CARON** : Merci Monsieur le Maire. Pour cette présentation d'ouverture du Débat Budgétaire, je vais souligner quelques points saillants du rapport d'orientation qui vous a été fourni et qui vous donne un certain nombre d'éléments pour cadrer ce débat.

Je ne vais pas faire l'insulte de revenir sur le contexte national dans lequel nous trempons tous les jours, je vais juste cibler la mise en lumière du contexte financier local puisque nous sommes dans une configuration qui est particulièrement complexe lorsque l'on veut développer un programme, qui, avant d'être technique, a été politique, qui a été proposé aux habitants et qui, au travers de l'élection de Monsieur le Maire, a été sélectionné. La priorité, au moins morale pour cette mandature, est d'exécuter le programme en dépit des nombreux aléas qui, comme un fait exprès, convergent vers cette mandature.

Ce contexte pèse très fortement sur le fonctionnement de la Ville et sur la façon dont elle envisage ses investissements.

Notre programme d'investissement est évidemment très ambitieux. Il a été lancé dès les premiers mois de notre installation et doit permettre de valoriser la Ville dans son ensemble, de développer son attractivité, de renforcer le mieux vivre.

L'effort fiscal qui a été porté et expliqué en 2021 avait pour objectif de permettre un financement de cette programmation exceptionnelle.

Dès 2021 donc, nous avons vu la réalisation d'études de structuration du patrimoine qui sont indispensables pour programmer les investissements. En 2022, nous avons pu constater le lancement des premières opérations d'ampleur via les concours et les appels d'offres et dès 2023, nous avons vu l'ouverture de certains équipements rénovés, de nouveaux chantiers et la programmation des chantiers suivants.

Le seul impact du contexte national sur cette feuille de route d'investissement, c'est que, comme l'option avait été proposée aux communes qui présentaient des caractéristiques budgétaires très particulières, notre Ville a déposé au titre de l'année 2021 un dossier dans le cadre d'un mécanisme qui s'appelle le filet de sécurité, que nous avons déclenché compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie, qui, comme pour les autres communes d'ailleurs, a particulièrement violente.

Nous avons été éligibles à la mise en œuvre de ce filet de sécurité et nous avons été informés

qu'à ce titre - je vous rappelle, qu'au titre du budget 2022, nous recevons en fin d'exercice 2023 une contribution de soutien importante, de l'ordre de 5 millions d'euros que nous allons voir dans les autres questions budgétaires de la soirée – comme nous avons réussi à atteindre l'équilibre budgétaire 2023 sans ce soutien financier exceptionnel, vous allez voir que nous allons passer des décisions qui nous permettent d'intégrer cette somme et de la réserver au passage du budget 2024.

Quand nous parlons investissement, nous parlons bien évidemment endettement et si nous parlons endettement, nous parlons désendettement. La capacité de désendettement de la Commune s'est améliorée continûment entre 2019 – 2021 avec un encours de dette stabilisé et une durée d'amortissement de la dette qui est même passée en dessous de dix années, ce que l'on considère un seuil performant.

Bien évidemment, avec l'effort qui est fait en investissement, nous allons avoir à la fois une augmentation du stock de dettes, puis une légère augmentation de l'épargne brute en année. Il est prévu que nous finissions l'exercice avec un encours de dette d'environ 150 millions d'euros et une capacité de désendettement autour de 11 ans, ce qui reste très bon compte tenu de l'effort que nous faisons, je vous rappelle que cela commence à être inquiétant lorsque l'on arrive autour de 15 années.

Les principales orientations pour 2024 sont évidemment le maintien du niveau de service aux habitants, qui est une priorité affirmée malgré les aléas et, au même niveau de priorité, la transformation de notre territoire, selon les axes prioritaires qui sont toujours les mêmes et qui vous ont donc été précisés dans leur réactualisation 2023-2024 dans le rapport et que je me permets de ne pas détailler puisque vous en avez tous eu une lecture attentive, de même que le programme d'investissement puisque les 11 premières pages du rapport contiennent l'ensemble de ces détails qui peuvent par contre, faire l'objet de questions lors du débat qui va s'ensuivre.

Les perspectives, pour les charges et produits du prochain budget de fonctionnement, sont la conséquence directe de cette volonté absolue de maintenir le programme et la modernisation du territoire. Donc, il nous faut absolument trouver des économies et réaliser des choix budgétaires, la somme de ces deux décisions devant avoir le moins d'impact possible sur les habitants de la Ville sinon cela viendrait contrarier la première des priorités que je viens de citer.

Nous faisons donc une projection extrêmement volontariste, c'est une démarche qui, jusqu'à présent nous a toujours réussi. Volontaire cela veut dire prendre des risques mesurés : il faut de l'audace mais il faut une audace raisonnable, argumentée, et c'est toujours comme cela que nous avons réussi nos challenges et c'est comme cela que quand nous avons une bonne nouvelle, vous voyez que finalement, cette bonne nouvelle que je viens de vous annoncer, ne comble pas un trou mais vient consolider le futur et c'est comme cela qu'il faut fonctionner budgétairement.

L'évolution de nos dotations - nous allons voir cela à la fin de mon intervention - comme vous vous en doutez c'est un peu comme les salaires, ne suit évidemment pas la courbe de l'inflation. Donc globalement le seul biais que l'on peut trouver pour conserver nos équilibres, c'est une réduction globale des dépenses, qui doit toucher à la fois les charges générales et les charges de personnel. C'est comme dans une entreprise, une Ville c'est une entreprise à profil particulier, réduire à la fois les charges générales et les charges de personnel, c'est évidemment un défi important.

L'objectif d'effort sur les charges de personnel a été quantifié autour de 1,2 millions d'euros, ce qui est un montant important, étant entendu que cette mise en œuvre se fera absolument dans le respect des règles juridiques relatives au statut des fonctionnaires et à celui des contractuels.

En ce qui concerne les dotations, ce qui fait nos ressources, nous avons une somme de bonnes et de mauvaises nouvelles je dirais, avec un bilan qui n'est pas si négatif que cela, la Ville s'en sort plutôt bien.

Donc, sans détailler les contenus des variations :

- sur la dotation globale de fonctionnement, qui est en baisse continue depuis des années, elle était de 9 millions d'euros environ en 2023, nous estimons qu'elle devrait baisser à peu près de 200 000 euros, soit atteindre 8,8 millions d'euros en 2024 ;



- à l'inverse la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, évoluerait plutôt positivement d'environ 500 000 euros pour passer de 15,5 millions d'euros à 16 millions d'euros ;  
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, ce que je préfère appeler comme cela plutôt que par son acronyme imprononçable (FSRIF) est estimé en baisse autour de 4,5 millions d'euros  
- Enfin sur le FPIC - celui-là est prononçable, c'est le Fonds de Péréquation InterCommunal, nous attendons, la précision de l'estimation, nous faisons une estimation raisonnable à zéro.

La fiscalité est une autre ressource essentielle de la Commune. Vous le savez sans doute, nous nous inscrivons depuis le long terme dans une politique d'augmentation zéro des taux. Il en sera, encore de même sur 2024 et vous vous en souvenez, la Commune ne conserve plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties en ce qui concerne la totalité des résidences et la taxe d'habitation seulement sur les résidences secondaires.

Sur les ressources d'investissement, là aussi nous sommes sur la trajectoire prévue sur notre feuille de route et nous programmons un emprunt d'équilibre pour l'exercice 2024 d'environ 50 millions d'euros.

La dette, je vous l'ai dit, est prévue en augmentation. Nous passerons d'à peu près environ 122 millions à environ 151 millions d'euros, sachant que sur la fin de l'exercice 2023, nous avons fait un appel aux banques et, sur cet appel - ce qui n'est plus du tout évident aujourd'hui - nous avons eu des réponses favorables. Il faut savoir que même pour une commune de la taille d'Evry-Courcouronnes, il n'est pas du tout garanti que, quand vous faites un appel d'offres pour des emprunts, les banquiers vous répondent, donc à chaque fois c'est une situation qui peut être relativement critique.

En l'occurrence, nous avons bien obtenu le montant de 30 millions d'euros ambitionné avec deux prêts : l'un à 3,89 % et l'autre à 3,72 %, ce qui reste dans l'actualité des taux qui sont un peu performants quand même, probablement un point en dessous du niveau courant du jour.

Notre taux moyen annuel de dette qui est aujourd'hui à 2,55 % devrait donc probablement croître de 0,3 point et donc, nous devons rediscuter de cela l'année prochaine autour de 2,85 , 2,90.

Voilà les points saillants que je voulais mettre en lumière avant de laisser la place au débat, juste en rappelant un sujet - le fait que j'oublie de le mentionner reflète sa nature - je dois normalement vous donner un état du risque de la dette. En fait aujourd'hui nous avons une dette qui est à risque nul donc voilà pourquoi je ne vous ai pas transmis mon angoisse naturelle. Merci à vous.

**Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2024 et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires qui s'en est suivi.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Monsieur le Maire :** Merci Jean, tu nous as fait beaucoup de pédagogie ces dernières années sur l'extinction des quelques dettes à risques, qui étaient faibles, mais qui s'éteignent évidemment dans le temps. Le débat est donc ouvert. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GARNIT ?

**Rafik GARNIT :** Bonsoir à toutes et à tous. Merci beaucoup pour ces explications. Je ne vais pas rentrer dans la technique parce qu'en fait cela ne sert à rien, à ce niveau là mais simplement rappeler le cadre général.

Effectivement, vous l'avez souligné, la majorité l'a déjà évoqué à maintes reprises, les projets ambitieux - que nous jugeons nous, pour certains d'entre-eux, un petit peu trop ambitieux - se matérialisent au niveau de notre dette, au niveau de notre fonctionnement, au niveau quasiment des services publics...

J'en veux pour preuve que notre niveau d'endettement va atteindre 150 millions. C'est historique quand même pour notre Ville, nous n'avons jamais atteint ce niveau d'endettement. En fait nous avons rejoint le niveau de 2014 où nous avons vu notre dette décroître régulièrement puis, depuis

le lancement de tous ces projets, nous avons vu nos ratios sur les encours de dette et notamment sur les dépenses d'équipements bruts, s'envoler.

Donc quand vous dites qu'effectivement, nous pouvons avoir à un moment donné des problématiques avec les banques, les banques regardent effectivement ces indicateurs-là.

Les marges de manœuvre sont effectivement très compliquées, parce que vous dites qu'en fait cette dette augmente et qu'il faudra qu'on rembourse justement avec notre capacité d'auto-financement.

La solution évoquée et les pistes envisagées, c'est effectivement une maîtrise des dépenses. Donc il faut maîtriser les dépenses tout en maintenant le service. Les dépenses, comme vous l'avez dit, nous sommes en période inflationniste, donc tout s'envole, l'énergie, l'alimentation, la santé, les points d'indice...

Tout ces points ne vont pas, à mon avis, diminuer dans les prochains mois voire dans les prochaines années, donc nos dépenses de fonctionnement seront de plus en plus élevées et vont forcément impacter nos services, notre service apporté à la population.

L'autre levier, quand nous sommes à ce niveau, c'est d'augmenter la partie des recettes et nous l'avons vu aussi, encore une fois, c'est historique. Nous avons un niveau d'imposition fiscal, de taxation fiscale, qui est aussi historique, qui grimpe donc, ne vous en déplaise. Depuis le lancement de nos projets, la taxe foncière, les habitants l'ont très bien compris même si vous dites que cela n'augmente pas, mais le pied de page en bas de la taxe foncière lui, augmente.

Nous retrouvons également sur cette taxe foncière une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) notamment qui augmente. Juste pour faire un petit aparté sur la partie des encombrants et des ordures ménagères, nous avons pu voir que vous innoviez aussi au niveau de la façon dont on récupère un peu de trésorerie en essayant, par moment, de pousser auprès des copropriétés, des copropriétaires, pour qu'ils prennent en charge éventuellement une partie des encombrants... Bref...

Je vous laisserai aussi l'initiative de trouver ces axes d'amélioration et de trésorerie supplémentaire.

Sur la partie fonctionnement donc, nous allons difficilement récupérer un peu notre capacité d'auto-financement...

De l'autre côté, nous nous retrouvons sur la partie investissement, pour aller chercher tous ces projets, trouver les subventions qui vont en face bien sûr pour équilibrer et puis, quand nous n'y arriverons pas, nous irons de nouveau recourir à l'emprunt... Cet emprunt, comme vous l'avez très bien dit, les taux associés à ces dettes, vont faire que notre partie financière, nos charges financières vont, elles aussi, augmenter.

Voici les questions que nous nous posons : c'est bien d'être ambitieux mais trop d'ambition, peut être, risque d'emmener les comptes de la Ville et la partie de l'endettement pour les futures générations ou ceux qui vont reprendre derrière, des situations de plus en plus compliquées et des marges de manœuvre complètement réduites, voilà.

**Monsieur le Maire** : Merci, nous allons prendre toutes les autres questions, est-ce qu'il y en a d'autres ? Il n'y en a pas. Jean (CARON), avant que tu répondes...

Nous le verrons sur l'exercice budgétaire, ce sera notre prochain Conseil Municipal, vous avez évoqué la question de l'énergie. Je vous retourne la charge de la preuve en indiquant - et nous le verrons de façon chiffrée - que nous avons réussi collectivement à réaliser 30 % d'économies d'énergie l'année dernière et vous verrez dans la traduction budgétaire que nous ouvrons un nouveau champ d'investissement tout en conservant la P.P.I (Plan Pluriannuel d'Investissement) mais en la décalant légèrement dans le temps, justement pour privilégier des investissements à amortissement rapide qui sont, justement, des ressources potentielles et en tout les cas des limitations de dépenses de budget de fonctionnement dans les prochaines années sur les

questions énergétiques.

Sur la question de l'encours de la dette, je crois que Jean a déjà répondu avant même la question mais il en redira peut être un mot. Mais enfin, l'encours de la dette c'est très exactement comme à la maison : ce qui compte c'est la capacité à rembourser, voilà, c'est la base, le tout d'ailleurs dans des ratios qui sont parfaitement respectés et qui sont conformes à l'orthodoxie, d'autant plus que l'on nous impose une orthodoxie qui n'est pas celle des ex-Villes Nouvelles. Ce n'est pas anodin puisque nous devons plus reconstruire et réparer que les autres, dans des temps plus courts.

Par ailleurs, Evry l'a déjà fait - vous l'avez cité - Courcouronnes l'a également fait, lorsque nous avons des pics d'investissement, ce sont des choix stratégiques qui se construisent dans le temps avec une capacité à investir et une capacité à s'endetter.

Evry a eu un pic d'investissement précédemment, puis ensuite a commencé sa lente dégrèvement de l'endettement pour revenir mettre un coup avec l'investissement nécessaire avec cette Commune nouvelle.

Courcouronnes a fait exactement la même chose : mandat 2001-2008, construction d'une capacité budgétaire pour investir, gros investissements mandat 2008-2014, désendettement sur le mandat 2014-2020.

Ce sont des cycles mais, encore une fois j'insiste, sur une ex-Ville Nouvelle on doit rénover beaucoup plus vite - je rappelle que nous avons quasiment 230 équipements communaux, tout le monde n'en a pas conscience, 230 ! 54 écoles, 10 Maisons de Quartier etc, etc. - donc évidemment quand il faut rénover... Ah oui, quand on dit cela en chiffres, cela prend tout de suite une autre ampleur !

Quand à l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France) je vois un maire qui est très content d'inaugurer une école sur un mandat et que je me dis que nous en aurons réhabilité ou reconstruit ou construit en neuf, 14 dans ce mandat-là, on voit bien l'impact de ce pic que vous évoquez mais qui est évidemment, parfaitement accepté.

Sur la question de la fiscalité - j'en finis par-là et je cède par la suite la parole à Jean (CARON) - il y a quand même quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire, parce que la formulation est habile... mais elle n'est pas honnête.

Il y a trois sources d'augmentation de la fiscalité en bas de la feuille des Evry-Courcouronnais. Et soyons clairs d'ailleurs, à l'époque il y avait même la taxe d'habitation, je me permets de le rappeler. Donc, au-delà de la feuille de l'impôt foncier qui ne concerne que les propriétaires, les Evry-Courcouronnais, de manière générale, ont tous vu leur fiscalité générale très largement baisser ces dernières années, très largement, toutes et tous autour de cette table nous payons moins d'impôts locaux qu'avant. Nous payons un petit peu plus de taxe foncière mais nous ne payons plus de taxe d'habitation donc nous pouvons le tourner dans tous les sens, c'est juste une réalité, pour tout le monde.

Sur le foncier, trois mécaniques à l'œuvre, trois :

**La première**, une augmentation d'impôt voulue par la Majorité Municipale sur la seule fiscalité qui lui reste en 2020, parfaitement assumée, pour financer cette P.P.I. Je me souviens d'ailleurs les cris d'orfraie, les critiques - y compris en vidéo - des maires voisins qui eux, s'étaient engagés à ne pas augmenter les impôts... qui l'on fait beaucoup plus que nous l'année dernière... juste pour rappeler quand même la réalité ! Nous, nous avons augmenté une fois les impôts et, avec cette augmentation, nous avons à la fois assumé - assumé ! - un accompagnement social des familles : deux millions de plus sur la cantine, six millions de plus dans l'alignement des tarifs, à la baisse dans le cadre de la fusion, 2,6 millions de charges de fonctionnement réelles chaque année, vous pouvez aller regarder dans le budget et les vérifier. Voilà, nous avons fait cela quand même, je me permets de le rappeler, tout en initiant une historique reconversion de notre patrimoine bâti ! Donc nous avons fait une augmentation d'impôts pour construire cette stratégie, nous l'avons assumée, c'était un one-shot, un one-shot !

**Deuxième raison** d'augmentation des impôts : celle-là elle est beaucoup plus linéaire, beaucoup

plus douce, et elle ne concerne pas tous les Evry-Courcouronnais, vous le savez parfaitement parce que vous connaissez parfaitement bien ces questions... C'est évidemment l'adossement, l'alignement de la fiscalité liée des deux ex-villes avant la fusion, lequel a été choisie sur 12 ans. Et on a tendance à oublier de rappeler, pour cet alignement, qu'avant de commencer la lente augmentation chaque année à Evry et la lente baisse à Courcouronnes chaque année, nous avons la première année, facialement et volontairement, baissé la fiscalité à Evry, pour remonter petit à petit après. C'est cela l'histoire et n'importe qui peut le vérifier sur ses feuilles d'impôts.

Et puis enfin, **troisième point** - et vous le savez parfaitement, c'est là, que je dis attention quand même à ce qui flirte avec la malhonnêteté - c'est évidemment la question des bases fiscales. Cela, ce n'est pas la Ville et vous le savez ! Combien a fait l'État l'année dernière ? 4 %, voilà...

Donc quand nous regardons notre feuille d'impôts, regardons bien la ligne qui a augmenté... Cela c'est un peu plus honnête... Et d'ailleurs, il me semble que dans le cadre du P.L.F 2024 (Projet de Loi de Finances), pas aussi fort que l'année dernière, l'État est en train de s'orienter vers, à nouveau, une rehausse très forte - au-delà ou quasiment sur l'inflation je crois - de cette base fiscale. Donc, facialement, nous paierons tous encore un peu plus d'impôts l'année prochaine mais contrairement à ce que l'on pourrait vouloir laisser croire, ce n'est pas à cause de la Ville. Jean ?

**Jean CARON** : Oui, j'ai juste un point, enfin si je mets de côté les ordures ménagères qui, elles non plus, ne sont plus dans notre main.

Je voudrais revenir sur le point de la capacité de remboursement qui est en fait un phénomène très simple : c'est comme à la maison. Lorsque l'on gagne plus en avançant en âge parce que le salaire augmente, on peut faire des acquisitions plus importantes, en empruntant plus, sans pour autant rembourser plus longtemps puisque de toutes façons c'est capé. Simplement c'est la capacité de remboursement qui est plus importante et donc, pour nous tous, nous avons acheté nos logements en 15 ans, 20 ans, 25 ans... et pourtant cette capacité, elle a beaucoup augmenté et nous n'avons pas pour autant ruiné la famille.

En ce qui nous concerne, c'est exactement la même chose. Si nous revenons un petit peu en arrière, 2014 donc - nous sommes en train de parler du budget 2024 donc cela fera 10 ans - en 2014, cette capacité de désendettement était de 17 ans. |

Il y a deux façons de lire le chiffre, ce qui est commun aux deux façons de le lire, c'est qu'il est énorme, il est au-delà de 15. A 15 les voyants s'allument en rouge partout. Mais comme l'a expliqué Monsieur le Maire, ces 17 années étaient justifiées par un effort, par une politique, par un programme que les élus de l'époque ont probablement parfaitement expliqué. Et si vous regardez les années suivantes, la promesse a été remplie par les élus puisque, les années suivantes, nous avons bien vu, rapidement, le taux diminuer jusqu'à passer sous les 10 ans.

Nous sommes donc dans une configuration que nous avons connue dans l'ancienne Evry, dans l'ancienne Courcouronnes. A partir du moment où c'est bien géré, il n'y a pas de raisons objectives de s'alarmer. Le pilotage, ce n'est pas cela. le pilotage c'est de mesurer le poids du remboursement sur les ressources annuelles et puis, évidemment, ce taux, cette capacité de remboursement.

Très franchement, passer de 10 ans à 11 ans alors que nous passons d'un endettement de 111 millions d'euros il y a dix ans à 150 millions d'euros, j'ai envie de dire : c'est quoi le problème ? Franchement c'est quoi le problème ? Où est le risque ? Il n'y en a pas, il n'y en a pas ! C'est juste comme je le disais tout à l'heure, de l'audace constructive. Nous analysons les ressources, nous faisons de la prospective, nous mesurons le risque et nous prenons le risque qui est acceptable, voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Et nous gérons le patrimoine, merci Jean. Monsieur GARNIT ?

**Rafik GARNIT** : Juste pour vous répondre quand même sur la malhonnêteté que vous avez évoquée... Il n'y a aucune malhonnêteté, je pense, dans mes propos. Effectivement, vous avez raison de le souligner, je n'ai pas évoqué cette partie de la hausse de la base locative, du moins des valeurs locatives, purement et simplement parce qu'en fait, effectivement vous l'avez constaté,

la communauté profite mathématiquement, de cette hausse.

Lors du précédent Conseil Municipal, justement vous avez assumé que l'on vous avait dit, proposé, de neutraliser cette hausse en évitant les augmentations précédentes. Effectivement, vous avez raison, la taxe d'habitation, nous l'avons supprimée - c'était une volonté au niveau national - il ne s'agit pas là non plus de dire « on paye moins d'impôts, mais on passe de l'autre côté et puis on rééquilibre et ce qu'on a perdu d'un côté, on va essayer de le récupérer de l'autre ».

L'idée principale c'était quand même d'aller vers un peu de souplesse sur ces aspects fiscaux. L'augmentation qui a été identifiée, nous allons encore l'avoir, elle va encore continuer cette réévaluation, c'est pourquoi nous vous proposons justement de neutraliser. C'est cela qui aurait été plus honnête vis à vis des habitants, de leur dire au moins « on essaye de temporiser, de vous comprendre et de donner du répit fiscal ».

**Monsieur le Maire :** Vous savez, il y a une différence - nous pouvons regarder la définition du dictionnaire - sur la question de la malhonnêteté. D'ailleurs, le simple fait que vous me répondiez, et que vous me répondiez cela après ce que vous aviez dit tout à l'heure, ce n'est déjà pas le même sujet. Vous vous êtes déjà déporté, ce qui montre que j'ai peut être tapé juste...

Vous évoquez la hausse des bases locatives que nous sommes réduits à redistribuer mais cela est typique de la proposition de quelqu'un qui connaît le sujet mais qui ne le gère pas... Je redistribue comment ? Je vous rappelle que cette hausse des bases locatives est inférieure à l'inflation. Donc, quand vous gérez...

C'est un petit peu comme quand vous faites des courriers d'opposition, thématique par thématique, c'est sympathique ! Mais quand toutes ces thématiques cumulées finissent par faire système, que par porosité tous ces sujets se tiennent, nous les faisons où les coupes ? Et puis accessoirement - et là aussi il y a un biais dans vos propos alors ce n'est pas « malhonnête » allez, qualifions cela « d'habile » - quand vous dites que puisque nous avons enlevé la taxe d'habitation, il ne faudrait pas que petit à petit, on gratte et que nous revenions au niveau de...

Pardon, je vais citer l'exemple de ma voisine comme cela je vais faire clair : Taxe d'habitation disparue : elle a économisé 2500 € par an. Augmentation fiscale de la Ville, elle en paye 300 de plus, voilà. Nous sommes très très loin d'avoir équilibré ! Cela, ce sont des chiffres, c'est concret !

Par exemple Danielle VALERO qui habite dans le quartier des Epinettes - elle n'habite pas Courcouronnes Centre, elle n'habite pas à Evry Village - elle a fait 2500 € d'économie sur sa taxe d'habitation et elle paye 300 € de plus de foncier parce qu'elle est propriétaire.

Nous évoquons là quelque chose que toutes celles et ceux qui ne sont pas propriétaires, c'est à dire une immense majorité de nos habitants, ne payent pas, c'est cela la réalité.

Vous voyez, les phrases peuvent être parfois tendancieuses, donc c'est bien de rappeler les choses.

Merci, nous prenons donc acte que ce débat a eu lieu, je vous en remercie.

**Plus de question, le débat est clos.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2024, celui-ci comprenant des éléments relatifs aux engagements pluriannuels envisagés, à la structure et la gestion de la dette ainsi que à la structure et à l'évolution des effectifs communaux ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui s'en est suivi.

### 3) Engagement du Conseil municipal sur la création d'une instance consultative de la Vie Associative

**Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.**

**Pascal CHATAGNON :** Bonsoir à toutes et tous. C'est un point de communication sur un engagement du Conseil Municipal quant à la création d'une instance consultative de la Vie Associative.

Cette communication arrive au moment où nous sommes plusieurs élus mobilisés pour recevoir les 130 associations qui ont déposé un dossier de subvention auprès de la Mairie. C'est une opération que nous faisons tous les ans, depuis longtemps maintenant, nous devons être l'une des seules villes à faire ce type d'entretien... Je regarde Agnès (OMER) parce que je pense que c'est quand elle était Elue à la Vie Associative que cela s'est mis en place.

C'est un moment important effectivement qui nous permet aussi - je ne vais pas citer tous les élus qui y contribuent mais ils y a pratiquement la moitié des élus qui sont ici autour de cet hémicycle - de pouvoir échanger avec chacune des associations, en tous cas avec celles qui déposent un dossier de demande de subvention. Les autres, nous les rencontrons aussi tout au long de l'année à d'autres occasions mais vous savez, un dossier c'est sur du papier, nous devons rédiger et ce n'est pas toujours évident, alors que dans l'échange il se dit souvent beaucoup plus de choses et il y a aussi des demandes qui émergent.

Ce qui est intéressant encore cette année, c'est de voir arriver plusieurs associations nouvelles, souvent portées par des jeunes. Je fais un coucou à Diarra (BADIANE) parce que ce sont des jeunes qui sont passés souvent par la Fabrik' et qui arrivent ensuite avec leurs dossiers pour monter leurs associations, cette année ce sont plutôt des jeunes femmes d'ailleurs, puis une association cet après-midi qui se met en place sur la protection des chats, Voilà, c'est aussi une autre forme d'investissement citoyen dans la Ville.

Souvent dans les demandes qui sont faites, on entend « est-ce que l'on pourrait s'organiser, est-ce que l'on pourrait avoir un endroit, un réseau, un conseil » ?

Alors ici nous parlons de Conseil Consultatif, un lieu en tous les cas, ou une instance qui nous permette d'échanger, de nous connaître, de mieux nous connaître, de nous reconnaître... C'est quelque chose qui était venu aussi quand nous avons travaillé, au moment du Covid, sur l'élaboration de la Charte de la Participation (Citoyenne), nous avons réuni une quinzaine d'associations qui nous avaient fait cette demande également.

Donc, pour faire suite à ces demandes, c'est dans cet objectif qu'aujourd'hui nous souhaitons renforcer et favoriser ce dialogue avec les associations à travers cette création, pour en faire un espace d'échange, de réflexion, entre les associations et la Municipalité.

C'est aussi une instance qui aura pour objectif de mieux reconnaître la Vie Associative, d'intensifier la coopération au service de l'intérêt général et de réfléchir sur nos politiques municipales en direction de la Vie Associative.

Elle aura également vocation à travailler sur des projets thématiques qui pourront s'inscrire aussi dans une dynamique de territoire.

Afin de nourrir un peu notre réflexion, nous sommes aussi allés voir ailleurs. Nous sommes allés faire – non, pas un benchmark, je ne le dirai plus ! - mais une démarche comparative, parce que cela s'appelle une démarche comparative, pour voir la mise en œuvre opérationnelle de ces instances dans d'autres villes. La Direction de la Participation Citoyenne et de la Vie Associative a fait cette démarche auprès de 12 communes, dont vous avez la liste dans la communication, et dont l'engagement marqué en faveur de la Participation Citoyenne a donc été sollicité.

De cette démarche comparative sont ressortis plusieurs points :

La mise en place d'une telle instance permet aux associations d'être en prise directe avec un

exécutif municipal et présente aussi l'avantage de légitimer les demandes et les besoins exprimés par le tissu associatif local.

C'est aussi un cadre qui offre la possibilité aux associations de s'organiser, d'échanger, de débattre afin de porter une parole collective et, souvent, nous avons besoin sur certains sujets d'avoir cette parole collective qui touche à l'intérêt général auprès des élus municipaux.

Et puis cette instance, dans cette démarche comparative, nous avons vu qu'elle s'inscrivait dans une démarche active souvent de co-construction entre les élus, les associations et l'administration et cela rejoint pleinement la Charte de la Participation Citoyenne et les démarches que nous avons mises en place depuis le début de ce mandat.

Enfin, c'est aussi l'accompagnement, l'animation de l'instance, qui restent des points essentiels afin de s'assurer que la mobilisation et l'implication constantes des associations soient vraiment présentes.

Donc, à l'issue de cette démarche comparative et à l'initiative de la municipalité et des services, nous avons mis en place 3 ateliers contributifs en septembre et début octobre, dans le but de réfléchir et de commencer à réfléchir avec les acteurs associatifs du territoire sur ce que pourrait être cette instance.

Nous avons rassemblé 32 associations - vous les avez dans l'annexe et dans le document de synthèse de ces travaux - qui ont participé à ces temps d'échanges et nous avons pu synthétiser quelques points qui ont permis de dégager des priorités qui seront les axes de travail de ces prochains mois :

- **développer, favoriser l'inter-connaissance des acteurs associatifs du territoire en proposant de réaliser une cartographie des associations ainsi que la mise en place d'outils de communication ;**

- **mettre en réseau des acteurs associatifs pour permettre le partage d'expérience, les échanges de savoirs ainsi que la mutualisation des moyens humains ou matériels.** La partie mutualisation a été une grosse partie car dans ces 32 associations, c'était très différent en termes de constitution : nous avons aussi bien des associations - je ne dirais pas petites - parce que c'est petites en taille, mais pas forcément en projets et en idées - qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, d'autres structures qui ont 3, 4, 5 salariés. D'ailleurs, c'était très étonnant pour les gens qui sont venus participer parce que les grosses structures ont envoyé des salariés et les autres des bénévoles administratifs, donc les points de vue étaient intéressants à échanger. Déjà dans les premiers échanges, il y a eu des interactions, des projets ont été communiqués et certains se sont dit « toi tu as cela et moi j'en aurais besoin, comment pourrions-nous faire pour se les échanger ? ».

- **engager des dynamiques collectives pour le développement de la Vie Associative à travers un lieu ressource et un temps fort du type « assises »,** parce que ce qui est effectivement ressorti, c'est que nous faisons une très belle Fête des Associations et du Sport qui permet effectivement à la Ville et aux habitants de connaître les activités et de venir s'inscrire mais il y a aussi un besoin d'échanger sur du fond et sur des pratiques, mais dans des temps qui sont plus des temps « d'assises » entre guillemets ou des temps d'échanges.

- **initier des réflexions autour de problématiques locales communes dans le cadre de groupes de travail thématiques.**

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche aujourd'hui progressive et de respecter différentes étapes pour permettre la création d'une telle instance. La priorité est donc de développer l'inter-connaissance et les liens entre associations afin de construire collégialement une proposition adaptée au tissu associatif local puis de définir un cadre structurel de fonctionnement ainsi qu'une feuille de route.

Toute la direction de la Vie Associative et de la Participation est donc mobilisée et en charge de la coordination de ce travail, de son animation et de son accompagnement car nous ne ferons pas

appel à une structure extérieure pour ce travail.

Nous allons engager la démarche concrète de structuration à partir de l'année 2024 et ce premier travail nous a permis de vérifier, à travers ces ateliers, l'envie des structures associatives et des associations de s'impliquer dans cette démarche et, forcément, l'ensemble des élus qui ont participé ou qui participent - avec Edwige (PRISCA) notamment qui m'a rejoint il n'y a pas très longtemps - seront mobilisés également pour participer à cette structuration et à cette élaboration et l'on se donne jusqu'à l'été pour pouvoir aboutir, merci beaucoup.

### **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Oui, juste quelques interrogations. Nous nous réjouissons de la création de ce Conseil, cela peut être un levier pour prendre le pouls de notre vie associative.

Ma première question concerne les problématiques de représentativité. Je suis un peu surpris qu'il y ait eu une mobilisation relativement faible des associations parce que vous évoquez 32 associations sur 550, soit moins de 10 % des associations en termes de représentativité... N'y aurait-il pas là quelque chose éventuellement à regarder. Pourquoi si peu de mobilisation ?

Autre point, nous nous orientons uniquement autour des associations qui sont actrices sur le terrain. Je me posais la question des associations de locataires qui ne semblent pas être dans ce schéma. Je n'ai pas vu d'associations de locataires, est-ce qu'elles y sont ? Et également le pendant privé des conseils syndicaux aussi qui pourraient aussi contribuer peut-être à apporter leurs avis sur le territoire ?

Ce Conseil, c'est effectivement une bonne démarche, encore faut-il pouvoir continuer à l'animer et je vous y encourage. J'essaierai d'y contribuer moi-même, à ma hauteur et j'en profite justement pour poser une question à propos d'un autre Conseil qui est intéressant aussi, c'est le Conseil de la Laïcité. Nous ne savons pas où en est ce Conseil qui a l'air de ne pas trop vivre, nous n'avons pas trop de retours de ce Conseil. Voilà, merci.

**Pascal CHATAGNON** : Je vais vous répondre sur le premier point. Moi, je ne suis pas si pessimiste. Effectivement, pratiquement tout notre fichier associatif a eu l'information. Je ne suis pas étonné - ou plutôt je suis plutôt étonné positivement - de la participation de 32 structures pour le moment. Nous savons que ce n'est pas toujours facile de se mobiliser. Aujourd'hui, nous avons travaillé avec 32 structures, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres qui vont se rajouter.

L'objectif, comme je l'ai précisé, c'était d'engager un travail. Avec ces 32 associations qui ont pu participer, nous avons pu déblayer et voir, en gros, les objectifs sur lesquels il fallait que nous nous engageons. Maintenant, le but c'est effectivement d'en associer plus.

Mais souvent, et c'est d'ailleurs toujours intéressant, c'est que les associations se retournent vers nous pour se mettre en réseau. Alors moi, bien souvent, je renvoie en disant que vous aussi vous pouvez prendre ces initiatives là ! ». Donc cette initiative, c'est aussi un travail d'accompagnement à cette organisation et cette mise en réseau. Nous savons que tout le monde n'y participera pas ! Il y a des structures beaucoup plus petites et, sur 550 associations, certaines regroupent 10 personnes, d'autres 20 personnes... et sont parfois sur des projets très délimités.

Sur la question des associations de locataires : elles sont invitées, elles déposent des dossiers de demande de subvention, elles sont reçues, notamment par ma collègue Cendrine (CHAUMONT). Il y en a une qui se développe du côté du Bras de Fer avec la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) et d'autres organismes. Je vais vérifier si elle est dans la liste des gens qui sont sollicités.

**Medhy ZEGHOUF** : Sur le Conseil Citoyen de la Laïcité : c'est moi qui ai repris la délégation il y a un mois mais tout cela s'est fait en accord avec Agnès (OMER) qui occupait la délégation avant et avec Virginie VILLEMIN - que l'on embrasse parce qu'elle est malade, la pauvre, et ne peut pas être avec nous ce soir - mais qui travaille beaucoup sur cette question et notamment sur l'égalité Femmes-Hommes et la lutte contre les discriminations.



Nous étions arrivés à un moment - je rappelle que le Conseil Citoyen de la Laïcité a été installé sur la Ville en 2015, cela répondait à un contexte bien particulier des attentats de 2015. L'évolution de ce contexte, même si évidemment cette question reste au cœur des enjeux que nous avons à traiter et je pourrais y revenir longuement mais je ne vais peut-être pas le faire sur ce point-là, nous aurons d'autres délibérations pour cette occasion - où un certain nombre de dysfonctionnements internes, y compris dans les membres qui avaient été en partie renouvelés ces dernières années, nous ont amenés - tout cela a été évidemment discuté avec les 10 membres - à suspendre, à arrêter les travaux du Conseil Citoyen de la Laïcité, le temps que je prenne en main la nouvelle délégation avec mes collègues, que nous réfléchissions à de nouvelles formes d'actions sur ces questions. Vous connaissez mon engagement sur ces questions-là et évidemment nous ne faillirons pas.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'engagement de la Commune à créer et mettre en place une instance consultative de la vie associative.

- PRECISE que la démarche sera engagée dès le début de l'année 2024.

#### **4) Approbation d'une convention de partenariat pour la réalisation de la zone de célébration - Jeux Olympiques 2024**

**Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.**

**Yvan COUVIDAT** : Bonsoir tout le monde.

Il s'agit de l'approbation d'une convention de partenariat sur la réalisation d'une zone de célébration des JO (Jeux Olympiques) 2024 et même JOP (JO de Paris).

Je reviens sur l'histoire de ce projet. Moi, j'avais un vieux fantasme qui était de monter un village sportif sur Thoisson, qui aurait pu recevoir une sorte de zone de célébration des JO. En même temps il y avait une proposition du Département pour faire quelque chose sur le Stade Bobin. C'est un écrin sportif du Département et il aurait été absurde de faire deux villages si proches sur la question de JO, donc il a fallu choisir et je pense que c'était une bonne idée de se retrouver dans un lieu dédié au sport et qui mérite de vivre un peu plus, à mon sens.

Dans ce cadre, la Préfecture porte une convention qui associe le Département, la Région, Grand Paris Sud et la Commune, pour l'organisation, du 29 juillet au 11 août, d'une zone de célébration où on vient à la fois supporter les sportifs du monde entier, se retrouver, prendre un peu de plaisir tous ensemble et profiter d'un moment autour des JO.

Dans cette convention est mentionnée l'aide apportée par la Préfecture qui est d'à peu près 104 000 €, la même chose pour le Département, pour la Région et pour Grand Paris Sud. La Commune va abonder à hauteur de 60 000 €.

Nous avons fait en sorte - puisque notre ami Jean CARON nous a expliqué que nous aurions des moments un peu difficiles dans l'avenir - que ces JO ne viennent pas empiéter sur le budget et que nous nous servions d'un budget alloué aux associations sportives pour des appels à projets tout au long de l'année, que nous allons dériver sur la question des JO.

Nous avons essayé de faire au mieux et, lors de ce moment que nous voulons être une fête, il y aura des enjeux parce que, nous sommes bien d'accord, BOBIN c'est loin, cela peut paraître loin pour nos populations. Donc là encore je vais me retourner vers Jean (CARON), nous aurons peut être des discussions avec la TICE, pour créer des navettes destinées à transporter nos populations sur ce terrain.

## **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Merci Yvan, juste une remarque sur les deux points évoqués sur la partie financière, les 60 000 € sur les 415 000 au total, donc il y a une participation.

L'explication par rapport à ce stade et au besoin de le faire vivre, je peux l'entendre mais je pense que la Flamme olympique ne passe pas tous les jours et que cela aurait eu « de la gueule » de faire quelque chose sur la Ville Préfecture. Donc, je comprends l'arbitrage que vous avez opéré, je peux aussi l'entendre.

Et puis effectivement, comment faire pour que les Evry-Courcouronnais puissent pleinement profiter de ce moment ? La mise à disposition de navettes est cruciale pour que l'on puisse vraiment se retrouver autour de cet événement, merci.

**Yvan COUVIDAT** : Je vais juste rajouter deux petits éléments. Pour prolonger l'idée de pouvoir amener les populations là-bas, il y a une discussion avec la Préfecture sur la possibilité de faire un camping sur place. Cela à l'air un peu bête mais il pourrait être sympa de faire des mini-séjours là-bas et que des personnes, et nos différentes maisons de quartier, puissent camper et passer de bonnes journées sportives.

Il y a un autre élément : les autres acteurs associatifs de la Ville pourront aussi porter une action autour des JO et nous allons faire en sorte de les aider pour que tout le territoire soit en fête à ce moment-là. Le SCA 2000 par exemple se lance dans un projet sur les bords de Seine.

Après, moi je te rejoins, les discussions ont été très très simples, à notre niveau, nous voulions porter des projets au centre de la Ville, c'était important. Mais il fallait arriver à travailler collectivement, nous avons eu un bon état d'esprit ! Pour ajouter un élément important, la Préfecture nous aide à monter cette convention. En France, cela ne se fait nulle part ailleurs, tous les acteurs publics sont autour de la table, sont très vigilants pour avoir une répartition assez équitable autour du projet et essaient de porter le projet vers les publics. Après nous essayons d'aménager le mieux possible...

Après tu parlais de la Flamme. Elle va passer à Evry mais le 22 juillet. Là, je parle d'une zone de célébration qui aura lieu du 29 juillet au 11 août. Quand la flamme passera à Evry, la Ville sera animée sur tout au long du parcours, qui fait à peu près 5 kilomètres. Nous en avons déjà discuté et nous serons attentifs à ce que tous les publics puissent participer au mieux à cela.

**Monsieur le Maire** : Merci Yvan, je voulais également faire cette précision puisque j'avais senti un petit amalgame dans l'intervention entre ce qui consiste à accompagner la Flamme et à mettre des festivités dans la Ville, un peu comme nous l'avons connu avec le Tour de France par exemple, et l'impact Village JO pendant toute la durée des JO.

C'est vrai que nous avons été confrontés à un choix très complexe. Est-ce que nous organisons 2 villages olympiques à 5 kilomètres d'écart ? Au bout d'un moment, tout le monde s'est mis d'accord sur le fait que cela n'avait pas de sens. Merci mon cher Yvan pour ton implication, ton investissement dans ce projet.

## **Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour la réalisation de la zone de célébration Stade Bobin à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024 à intervenir entre la Préfecture de l'Essonne, la Région Ile de France, le Département de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et la Commune, définissant le cadre dans lequel les parties collaborent pour assurer l'organisation d'une zone de célébration au stade Bobin durant les Jeux Olympiques.

- DIT que la participation de la Commune est valorisée à hauteur de 60 000 € (soixante mille euros).

- DIT que les crédits seront prévus au budget 2024 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

## 5) Approbation de la Charte de la construction durable

**Les points 5 et 6 sont présentés en même temps et font l'objet d'une délibération distincte.**

**Monsieur le Maire :** Diarra, je te propose de présenter les points 5 et 6 en une fois, nous délibérerons deux fois mais une seule fois en termes de présentation.

**Le dossier est présenté par Diarra BADIANE.**

**Diarra BADIANE :** Avec plaisir.

En effet, donc pour le point n°5 concernant la délibération sur la Charte de la construction durable, vous savez que la Commune d'Evry-Courcouronnes, par ses délibérations, marque sa volonté de se doter d'un outil qui va mettre en corrélation les enjeux environnementaux et climatiques avec le souhait de voir se développer sur son territoire un urbanisme plus durable, plus sain et plus résilient.

Cette Charte compile donc un ensemble de recommandations pour les porteurs de projets et constructeurs afin d'inciter mais aussi de s'assurer de la prise en compte de ces enjeux et ce, dès la phase de conception des projets, soit en amont du dépôt du permis de construire.

Je précise qu'elle n'a pas vocation à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur mais qu'elle complétera les règles du PLU applicables sur la Commune par des intentions fortes en faveur de la qualité des constructions ainsi que l'ensemble des réglementations en vigueur relatives aux logements. J'en profite pour saluer le remarquable suivi de ma collègue Cendrine CHAUMONT et de ses équipes sur ce champ.

Autre précision sur son champ d'application, ou plutôt de non-application - car sont exclues des recommandations de cette Charte :

- les opérations de moins de 20 logements, dont la taille viendrait alourdir le modèle économique, déjà complexe et fragile par les temps qui courent - même si le gain est bien évidemment avéré,
- les opérations qui sont intégrées dans une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) concédée par un aménageur considérant qu'elle répond déjà à un cahier de prescriptions rédigé préalablement, validé et ceci de manière spécifique,
- les bâtiments qui sont voués stricto-sensu et strictement à l'activité économique de par la spécificité de leurs usages et de leurs occupations mais aussi de leur fonctionnement qui n'est pas le même que les opérations à vocations résidentielles,
- les équipements publics puisque la Ville d'Evry-Courcouronnes a déjà un cahier des charges assez lourd en la matière et très ambitieux et qu'il n'est pas question d'alourdir des préconisations qui sont déjà très ambitieuses.
- Les opérations de réhabilitation considérant que leur champ d'application est légèrement différent et fait appel à d'autres objectifs à travers des labels et des normes sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir au point n°41 (Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)) - que vous attendez tous, j'en suis certaine !
- et également les opérations dont les permis de construire auront été déposés bien évidemment en toute logique, avant l'adoption de cette charte ce soir.

Sans rentrer dans le détail du document, je vous livre pour autant quelques exemples de recommandations les plus saillantes, qui peut-être vous parleront davantage :

- sur le champ urbain et architectural, en visant notamment une meilleure insertion dans les paysages urbains et l'environnement pour préserver une forme de cohérence et d'unité,

- sur le champ environnemental en visant pour les constructions une qualité d'habiter par la recherche de hautes performances énergétiques du bâtiment et l'atteinte des niveaux RE2020 (Réglementation Environnementale 2020) à minima, voire de tendre vers la RE2025. Les normes en la matière évoluent de manière assez rapide et ce qui était aujourd'hui normal devient déjà dépassé. Mais aussi l'obtention des labels NF Habitat et NF Habitat HQE qui font l'objet de la délibération n°6 pour laquelle est prévue une convention de partenariat avec l'organisme certificateur qui est en charge d'expertiser les projets de construction et qui est en passe de devenir une forme de norme sur notre territoire. Bien évidemment aussi, l'utilisation de matériaux plus nobles, au meilleur rendement énergétique et pour cela, c'est l'obtention à minima donc, du label bâtiment biosourcé 1 qui sera poursuivi. Des préconisations seront également formulées sur la question des façades quant à l'utilisation, toujours, de ces matériaux et aussi de maximiser l'éventualité de les végétaliser.

Je vous propose de clore l'énumération de toutes ces prescriptions puisque vous pouvez les retrouver de façon assez exhaustive dans le document qui sera mis à votre disposition sous une forme physique et numérique, comme l'ensemble de nos documents réglementaires même si, je le rappelle, cette charte n'a pas de caractère opposable. Elle ne s'oppose donc pas aux tiers, elle demeure un cahier de prescriptions de bonnes pratiques qui affirme, là encore, le fort engagement de la Collectivité.

Nous remercions donc par avance l'ensemble des acteurs immobiliers actuels et futurs pour leur mobilisation et leur engagement à nos côtés, pour faire de cette charte un modèle et aussi une réussite en dépit d'un contexte économique qui vient complexifier la bonne sortie des opérations de construction, donnée qui ne nous échappe pas, bien au contraire et à laquelle nous n'échapperons pas non plus.

Peut-être quelques éléments complémentaires sur le point n°6 qui traite du partenariat avec CERQUAL, l'organisme certificateur qui aura la charge de l'examen de l'atteinte de ces critères d'obtention des labels NF HABITAT et NF HABITAT HQE, je vous ferai grâce des 14 cibles poursuivies par ce label !

Je vous précise très brièvement que le coût pour la Ville est neutre puisqu'il appartient aux constructeurs et promoteurs de payer eux-mêmes leurs démarches de certification et de labellisation mais que le bénéfice pour la Ville est qu'effectivement CERQUAL mettra à disposition la base de données qui contiendra toutes les données, physiques, financières et environnementales des constructions qui seront faites sous ce label-là.

#### **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Juste une précision sur la partie de la construction durable : on se félicite de la mise en place de cette charte mais je me demandais si on se limitait uniquement à la partie de la construction ? Est-ce que cela peut aller plus loin, notamment les raccordements aux énergies renouvelables ? Est-ce que fait partie de ce contexte ? Et, de façon plus globale - nous avons déjà abordé cela lors d'un précédent Conseil Municipal - pourquoi ne pas aller jusqu'à chercher une labellisation au niveau de la Ville, qui s'appelle je crois, CIT'ERGIE, où en fait, tous ces éléments seraient englobés dans ce label ? Je vous remercie.

**Diarra BADIANE** : Concernant le label, j'ai évoqué la question de la construction puisqu'il s'agit aujourd'hui de s'attaquer plus directement aux futures constructions et pas aux constructions actuelles qui font l'objet d'autres types de certification sur lesquelles Pierre (PROT) pourra revenir.

Sur le label NF HABITAT HQE, peut-être que si je ne vous avais pas fait grâce des nombreux items poursuivis, vous auriez effectivement pu voir que la question des raccordements en fait partie, même si, je le rappelle, l'idée est d'inciter à l'obtention de ce label mais il n'y a pas de caractère opposable. Mais, c'est prévu pour la qualité de la construction. Il y a tout un ensemble de préconisations, dont nous aurons l'occasion de débattre dans le cadre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui recoupent aussi en réalité toutes ces questions d'énergie, de raccordements, de qualité d'habitat et de performances énergétiques des bâtiments.

**Pierre PROT** : Je complète par le fait que le raccordement au réseau de chaleur est de toutes façons obligatoire parce que celui-ci est classé et que la charte fait aussi des préconisations, pompes à chaleur, chaudières écologiques... si ce n'est pas possible de se raccorder.

Vous avez évoqué le label CIT'ERGIE. C'est vrai que nous en avons discuté ensemble. Nous en avons discuté aussi en interne avec la Municipalité et nous avons décidé de ne pas entrer dans cette démarche parce qu'elle est quand même assez lourde en termes de portage administratif. Cela prend du temps pour les agents tout bêtement !

Nous avons regardé ce que nous faisons et ce que le label CIT'ERGIE nous demandait de faire... Il n'y a pas énormément de différences mais il y a quand même beaucoup de travail. Nous nous sommes donc dit que cela nous apporterait plus de ne pas rentrer dans cette démarche, parce que nous avons beaucoup d'autres choses à faire, et de nous concentrer sur les autres sujets de la Transition Ecologique qui ne manquent pas.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les termes de la Charte de construction durable et sa mise en place sur la commune d' Evry-Courcouronnes.
- DIT que la charte sera applicable dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

## **6) Approbation d'une convention de partenariat avec CERQUAL relative à la certification NF Habitat HQE**

**Les points 5 et 6 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Diarra BDIANE.**

Voir point n° 5.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

Voir point n° 5.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à la certification NF Habitat HQE. à conclure avec la Société CERQUAL.
- DIT que la durée de la convention est de 3 ans à compter de sa date de signature par les deux parties.
- DIT que la convention pourra être renouvelée une fois, par tacite reconduction, et pour la même

durée.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

## **7) Approbation d'une convention de gestion des bornes destinées à la collecte des textiles avec GPS, Tisséco et le réseau d'entreprises Le Relais**

**Le dossier est présenté par Pierre PROT.**

Le renforcement du maillage des points de collecte du Textile, Linge de maison et Chaussures (TLC) figure au sein du Programme Local de Prévention des Déchets et de l'Energie (PLPDE) de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Toutefois, la présence des bornes de collecte de textile s'accompagne fréquemment sur le territoire de nuisances telles que la vandalisation des bornes, l'étalement de leur contenu sur la voie publique ou l'amoncellement de dépôts sauvages à leur proximité directe en cas notamment d'une saturation de ces bornes.

Pour renforcer les exigences en termes d'entretien et de gestion de ces équipements et de leurs abords, il est proposé la signature d'une convention de gestion avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les opérateurs Le Relais et Tisséco.

20 emplacements seront autorisés sur une première période, chaque emplacement fera l'objet d'une Autorisation d'occupation du Domaine Public délivrée à titre gratuit par la Commune.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de gestion des bornes destinées à la collectes des textiles avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les opérateurs Le Relais et Tisséco et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Comme vous l'avez rappelé, ce n'est pas nouveau, il y a effectivement des problématiques de vêtements à l'extérieur et même des problématiques de jeunes enfants qui, hélas, rentraient à l'intérieur de ces cabines pour aller ressortir les vêtements. Est-ce que des points d'amélioration ont été prévus sur les équipements ? Sur la gestion de ces équipements, je comprends que ce sont des entreprises qui vont la prendre en charge ?

Mon 2e point concerne le traitement de ces vêtements. Nous avons eu, comme vous le savez, une recrudescence de punaises de lit, est-ce qu'il n'y a pas là un risque de voir déraper les choses d'un point de vue hygiène ?

**Pierre PROT :** Ce sont des entreprises d'économie sociale et solidaire qui ont l'habitude de faire cela. Il faut dire aussi que l'ancienne entreprise était située assez loin et que, de ce fait, elle entretenait assez mal les bornes ce qui peut être à l'origine des dysfonctionnements.

Nous ne nous laisserons plus 3 mois ou 6 mois avant de retirer une borne défectueuse. Si une borne est défectueuse, nous la retirerons dans un délai de 3 ou 4 semaines et c'est pour cela que nous avons prévu la mise en demeure de 2 semaines.

Sur les punaises de lit, je n'ai pas de réponse spécifique. Ce sont des entreprises d'économie sociale et solidaire, c'est leur métier de faire du réemploi et du recyclage de textiles. Je ne sais pas quels sont leurs process mais j'imagine qu'il y a des normes et c'est à eux de faire cela dans les règles.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les termes de la convention de gestion des bornes destinées à la collecte des textiles à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et les opérateurs Le Relais et Tisséco

- VALIDE les emplacements des 20 bornes d'apport volontaire sur le territoire de la Commune.

- PRECISE que la délivrance des Autorisations d'Occupation du Domaine Public à titre gracieux pour ces 20 emplacements se fera par arrêté du Maire.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document afférent.

## **8) Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**

**Le dossier est présenté par Pierre PROT.**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Elle permet aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter en tenant compte de leur contexte territorial et de leur potentiel ENR.

Des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones mais ils seront soumis à un comité de projet. Il convient de préciser que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas non plus son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Au regard du potentiel ENR présent sur son territoire, la Commune souhaite créer des zones d'accélération portant sur la totalité de son territoire pour les énergies renouvelables suivantes : géothermie profonde, méthanisation, réseaux de chaleur, énergie solaire et géothermie de surface.

Cette proposition a été présentée dans le cadre d'une concertation publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 29 novembre 2023. A cette fin, un dossier de consultation associé à un registre a été tenu à disposition des habitants à l'accueil de l'Hôtel de ville aux horaires habituels d'ouverture de l'établissement.

A la clôture de cette concertation publique, aucune remarque n'a été enregistrée sur le registre.

**Il est demandé au Conseil municipal de décider de la création de zones d'accélération portant sur la totalité de son territoire pour les énergies renouvelables suivantes : géothermie profonde, méthanisation, réseaux de chaleur, énergie solaire et géothermie de surface.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Dans la gestion de ces ENR, entre la géothermie, la production d'électricité... est-ce que la notion de la gestion du froid est abordée ? En dehors de l'énergie, de la chaleur, est-ce que le froid est inclus ?

**Pierre PROT :** Non, ce n'est pas prévu par cette loi-là. Elle concerne les réseaux de chaleur mais

en fait, le terme réseau de chaleur englobe réseau de chaleur et de froid. Nous n'avons pas de réseau de froid sur la Ville.

**Rafik GARNIT** : Mon idée serait éventuellement de pouvoir exploiter la Seine. Nous avons la chance d'avoir la Seine qui n'est pas très loin donc on pourrait éventuellement essayer de réfléchir aux énergies renouvelables notamment pour le froid.

**Pierre PROT** : Oui c'est vrai, nous pouvons y réfléchir en effet.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de créer des zones d'accélération portant sur la totalité de son territoire pour les énergies renouvelables suivantes : géothermie profonde, méthanisation, réseaux de chaleur, énergie solaire et géothermie de surface.

- DIT que la cartographie de ces zones d'accélération sera communiquée au référent préfectoral du département de l'Essonne, à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi que sur le portail cartographique mis en place par l'État.

- PRECISE que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart détient la compétence Energie et, qu'à ce titre, elle maintient une liste détaillée de projets potentiels de développement des ENR sur le territoire de la Commune.

## **9) Adoption du 1er Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**

**Le dossier est présenté par Pierre PROT.**

Issus de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les schémas de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) sont des outils stratégiques qui s'appliquent aux acheteurs soumis au Code de la commande publique et aux collectivités territoriales dont le seuil annuel d'achats est supérieur à 50 millions d'euros (100 millions avant le 1er janvier 2023).

Il permet aux acheteurs de structurer, déployer et communiquer sur leurs objectifs en matière d'achats durables et socialement responsables pour engager à long terme les acheteurs vers un achat pensé comme responsable.

Cela se traduit par des indicateurs précis sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable et des objectifs cibles à atteindre. Ces informations devront être publiées tous les deux ans à compter du 1er janvier 2023.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adoption du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Commune.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Est-ce que cela va se traduire aussi dans les Commissions d'Appel d'Offres et notamment dans les évaluations des critères ? Cette partie là, souvent, est notée aux alentours de 10 % de la note. Est-ce qu'il est prévu notamment de revoir cela ? Augmenter cette part ?

**Pierre PROT** : Je ne sais pas si, au final, elle augmentera sur tous les marchés parce que souvent elle est à un niveau satisfaisant et peut-être parfois pas satisfaisant. En tout cas, le SPASER vise



en effet à revisiter ces notations et la manière dont on les intègre dans les marchés.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adoption du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) .

#### **10) Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre triennale de la cité éducative**

**Le dossier est présenté par Danielle VALERO.**

La Commune a obtenu le label Cité éducative le 5 septembre 2019, une initiative interministérielle visant à renforcer l'alliance éducative dans les quartiers du Canal, des Pyramides et du Bois Sauvage.

En complément des fonds annuels attribués dans le cadre de cette convention (500 000€), le fonds académique alloue spécifiquement 15 000 € supplémentaires au collège chef de file de la Cité éducative (Collège des Pyramides). Cependant, les crédits prévus pour 2023 n'ont pas encore été versés et doivent l'être dans le cadre d'un budget spécifique non prévu à la convention initiale.

Pour résoudre ce problème, un avenant n°2 , signé par le Recteur, le Maire et le Préfet, est nécessaire.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention triennale de la Cité éducative et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Monsieur le Maire :** Merci Danielle, en remerciant toutes celles et ceux qui sont engagés dans ces Cités Educatives à commencer par Stéphanie HENRY, la Principale du Collège des Pyramides qui a monté ce projet à bout de bras.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la cadre cadre triennale de la Cité Educative portant modification de la contribution de l'Education Nationale au profit du Collège chef de file (Collège de Pyramides).

- DIT que la recette afférente est inscrite au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'avenant n° 2 à la convention cadre triennale de la Cité Educative.

#### **11) Approbation de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**Le dossier est présenté par Lucas MESLIN.**

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les

moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants: petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

La précédente CTG, qui a couvert la période 2019-2022, comprenait 3 axes (Parentalité / Culture, Sport, Loisirs / Numérique) et 42 actions dont 34 ont été partiellement ou totalement réalisées, et 8 qui n'ont pas été menées principalement du fait de la crise sanitaire.

Pour cette nouvelle Ctg 2023-2026, le travail de diagnostic, réalisé avec plusieurs dizaines de partenaires locaux sur l'ensemble de l'année 2023 au travers des trois comités techniques organisés, a permis d'aboutir à la définition des axes prioritaires suivants : Petite Enfance, Enfance, Parentalité, Jeunesse, Inclusion Numérique, Animation de la Vie Sociale. Elle prévoit aussi de valoriser un axe transverse qui pourra être décliné dans certaines fiches actions, celui du Handicap.

La déclinaison opérationnelle de ces thématiques est traitée à travers 24 fiches actions, priorisant ainsi les projets à poursuivre, renforcer ou développer dans les années à venir, en fonction des éléments de diagnostic partagés et des objectifs des partenaires de s'y associer.

Il est possible d'ajouter de nouvelles fiches actions durant la période de la CTG en fonction de l'opportunité de développer de nouveaux axes ou de déployer de nouveaux projets sur les axes retenus initialement.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la Convention territoriale globale 2023/2026 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Vous annoncez 24 fiches action, elles ne sont pas dans la délibération. Est-ce qu'il y a un moyen d'accéder à ces 24 fiches ?

**Lucas MESLIN** : Bien-sûr, je crois qu'il y a une fiche par thématique dans la délibération, elles pourront vous être transmises assez rapidement, il n'y a aucun souci.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

## 12) Approbation d'une convention cadre entre la Commune et le CCAS

**Le dossier est présenté par Olivier POTOKAR.**

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ des solidarités. Le CCAS constitue ainsi, conformément à ses statuts, l'outil privilégié de la commune qui souhaite développer sur son territoire une politique volontariste pour animer et développer ses actions dans le champ social (action en faveur des personnes en situation de précarité, soutien aux personnes fragiles et vulnérables, en perte de mobilité, développement du partenariat avec le tissu associatif, de la solidarité et de la citoyenneté).

Outre les missions spécifiquement confiées par les textes, le CCAS est chargé par la Commune de diverses missions d'action sociale avec pour objectif le développement d'une politique sociale sur l'ensemble de son territoire dans la volonté d'améliorer l'accès aux droits et aux services sociaux des publics les plus fragiles, de prévenir la vulnérabilité et de lutter contre l'isolement social.

Pour lui permettre d'assurer ses missions, et afin d'optimiser sa gestion et son fonctionnement, la Commune, au-delà d'une subvention annuelle, met à disposition du CCAS, à titre gracieux, ses moyens tant matériels qu'humains.

La présente convention a pour but de préciser les conditions dans lesquelles les services de la commune assurent l'accompagnement et la sécurisation de l'activité du CCAS.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention cadre entre la Commune d'Évry-Courcouronnes et le Centre Communal d'Action Sociale d'Évry-Courcouronnes.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention, ses annexes et tous les documents y afférents.

## 13) Approbation du Règlement Intérieur du Restaurant municipal du Foyer Club

**Le dossier est présenté par Danielle VALERO.**

Le 1er janvier 2023, le CCAS a repris en direct la gestion de la prestation de portage de repas à domicile et du restaurant du Foyer-Club.

Après cette première année de fonctionnement, il s'avère que la prestation attendue pour le restaurant du Foyer-Club ne donne pas satisfaction et que les problèmes de logistique ont trop d'incidences sur le service rendu aux usagers.

Par conséquent, dans un souci d'amélioration du service, il a été décidé que la gestion du Restaurant municipal du Foyer-Club soit reprise en gestion directe par la Commune avec une production des repas effectuée par l'office de la cuisine des Pyramides.

Afin de définir les modalités d'accès et les règles applicables dans le cadre de la fréquentation du Restaurant municipal du Foyer Club, un Règlement intérieur a été élaboré.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur du Restaurant municipal du Foyer Club.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Nous nous réjouissons que tout le processus soit de nouveau suivi par la Ville. Est-ce que vous avez plus de détails, notamment par rapport aux dysfonctionnements précédents ?

**Danielle VALERO** : Nous avons eu des dysfonctionnements d'approvisionnement, nous avons eu des dysfonctionnements de qualité, vraiment de qualité des repas. Nous sommes allés tester plusieurs fois sur place et puis ceux qui y déjeunent tous les jours, il y a des jours où il y a 50 personnes et d'autres où il y en a quand même beaucoup plus : tout le monde n'était pas satisfait du tout ! Nous n'étions pas satisfaits du marché d'avant, nous avons changé justement pour avoir mieux, pas de chance, nous n'avons pas eu mieux...

Maintenant, les repas seront fabriqués à la cuisine des Pyramides, à partir d'un marché de denrées que nous allons passer. Les denrées seront livrées - comme avant pour la Cuisine Centrale du Canal pour les repas scolaires - mais les repas seront préparés par un cuisinier et par des personnels mairie, donc nous aurons, forcément, plus la main.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE le règlement intérieur du Restaurant municipal du Foyer-Club annexé à la présente délibération, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le Règlement Intérieur du restaurant municipal du Foyer-Club ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **14) Adoption des modalités de fonctionnement du Tarif progressif individualisé (Tpi) et fixation des tarifs spécifiques pour l'activité « Déjeuner au Restaurant municipal du Foyer-Club »**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Dans le cadre de la reprise en gestion directe par la Commune du Restaurant municipal du Foyer-Club, il est nécessaire d'adopter les tarifs applicables à ce service rendu aux usagers.

Les paramètres relatifs au calcul du Quotient familial, sont déterminés selon les modalités d'un Taux progressif individualisé (Tpi),

Compte tenu de la particularité de l'activité « Déjeuner au Restaurant municipal du Foyer-Club », il est nécessaire de définir des bases spécifiques de calcul.

Les données de la courbe tarifaire seront établies selon les éléments suivants :

- Forfait ressources de base = 903 €
- Forfait reste pour vivre garanti par unité de consommation = 240 €
- RMPP plancher = 600 €
- RMPP plafond = 1 715 €
- Tpi plancher = 29,4 %
- Tpi plafond = 80 %

Les tarifs plein, minimum et maximum, en application du Tpi à compter du 1er avril 2024, sont les suivants :

En complément de ces modalités de tarification, 3 tarifs spécifiques sont fixés :

- un tarif associatif à 4,10 € applicable aux associations qui œuvrent dans le domaine des seniors et notamment de l'Union des Retraités d'Evry (URE) et Club Détente et Loisirs (CDL) ;
- un tarif majoré, applicable aux usagers admis au restaurant du Foyer-Club sans réservation préalable, il correspond au tarif habituellement appliqué à l'utilisateur + 20% ;
- un tarif pour les élus et agents municipaux qui fréquentent le Restaurant du Foyer Club dans le cadre de l'exercice de leur mandat ou de leur fonction, il correspond au Tpi maximum.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modalités de fonctionnement du Tarif progressif individualisé (Tpi) et de fixer les tarifs spécifiques pour l'activité de restauration proposée au Restaurant municipal du Foyer-Club.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- **FIXE** à compter du 1er avril 2024 les paramètres relatifs à la tarification appliquée à l'activité «Déjeuner au Restaurant municipal du Foyer-Club », selon les nouvelles modalités d'un Taux progressif individualisé (Tpi), déterminé comme suit :

- le Tpi s'applique au foyer (personne seule, en couple ou/et avec des personnes à charge),
- le taux de participation dépend des Ressources Mobilisables Par Part (RMPP) du foyer,
- les tarifs de chaque personne sont définis par la formule : Tarif = tarif plein de l'activité x Tpi,
- les ressources mobilisables par part sont calculées sur la base du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes à charge. Le calcul intègre le minimum vieillesse et la déduction d'un reste pour vivre forfaitaire.

- **DECIDE** que les données de la courbe tarifaire sont établies selon les éléments suivants :

- Forfait ressources de base = 903 €
- Forfait reste pour vivre garanti par unité de consommation = 240 €
- RMPP plancher = 600 €
- RMPP plafond = 1 715 €
- Tpi plancher = 29,4 %
- Tpi plafond = 80 %

- **FIXE** les tarifs pour les prestations soumises à l'application du Tpi à compter du 1er avril 2024, selon le tableau ci-après :

Service	QF	600 €	1715 €
	Taux participation Tarif plein	29,40% Tarif minimum	80,00% Tarif maximum
Déjeuner au Restaurant municipal du Foyer Club	7,50 €	2,21 €	6,00 €

- **ADOpte** les modalités de fonctionnement de la nouvelle tarification, précisant les modalités de calcul des taux progressifs individualisés tel qu'annexé (annexe 1).

- PRECISE que si l'utilisateur refuse de communiquer son avis d'imposition, il se verra appliquer le Tpi maximum.

- FIXE, en complément de ces modalités de tarification au TPI, les tarifs spécifiques suivants, applicables à compter du 1er avril 2024 :

- un tarif associatif à 4,10 € par repas : ce tarif est applicable aux associations qui œuvrent dans le domaine des seniors et notamment de l'Union des Retraités d'Evry (URE) et Club Détente et Loisirs (CDL).
- un tarif majoré, ce tarif est applicable aux usagers admis au restaurant du Foyer-Club sans réservation préalable, il correspond au tarif habituellement appliqué à l'utilisateur + 20%.
- un tarif pour les élus et agents municipaux qui fréquentent le Restaurant du Foyer Club dans le cadre de l'exercice de leur mandat ou de leur fonction, il correspond au Tpi maximum.

- DIT que le tarif plein sera applicable à compter du 1er avril 2024 :

- Aux usagers n'habitant pas la Commune,
- Aux invités des usagers du Restaurant municipal du Foyer-Club (sauf pour les mineurs pour lesquels le tarif appliqué sera celui de l'invitant).

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Commune.

#### **APARTE :**

**Monsieur le Maire :** Pour tous ceux qui ont mis leur manteau, qui ont le sentiment que nous faisons, peut-être, un peu trop d'économies d'énergie, Pierre PROT, quelle est la température de la salle ?

**Pierre PROT :** 19°9 au sol et sur la table cela remonte à 20°2 donc je pense qu'il fait 21°.

**Monsieur le Maire :** Voilà ! Pour celles et ceux qui nous regardent sur Facebook et qui pensent, en vous voyant avec vos manteaux qu'il fait -15° dans la salle.. C'est toujours très intéressant la différence entre la perception et la réalité !

### **15) Fixation d'un tarif pour les séjours seniors**

**Le dossier est présenté par Danielle VALERO.**

Dans le cadre des activités développées par le Pôle Seniors, il est proposé de mettre en place des séjours (2 à 7 jours) pour les seniors à compter de 2024.

En cohérence avec la tarification adoptée par la Commune en avril 2021 et la mise en œuvre du TPI, il est proposé que les tarifs pour les séjours seniors soient déterminés en fonction du coût réel de chaque séjour, minoré de 20%, avant application du TPI.

Par conséquent, le TPI s'applique sur 80% du coût du séjour.

**Il est demandé au Conseil Municipal de fixer ces modalités tarifaires selon les conditions indiquées (application du TPI sur 80 % du montant du séjour).**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la base tarifaire des séjours pour les seniors au coût total TTC du séjour minoré de 20%.

- PRECISE que le Tarif Progressif Individualisé (TPI) s'applique ensuite sur 80% du coût du séjour.
- PRECISE que le coût total du séjour comprend l'hébergement, la restauration, le transport, les activités liées au séjour, l'encadrement.
- DIT que les recettes afférentes seront inscrites au budget de la Commune.

## **16) Approbation du Règlement budgétaire et financier (RBF)**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Commune a adopté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 par délibération n°CM20231012\_114 du 12 octobre 2023.

Dès lors, il en découle l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à notre collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

Le règlement budgétaire et financier de la commune formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il définit également des règles internes de gestion propres à la commune dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation interne de ses services.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Commune.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune annexé à la présente délibération.

- DIT que ce règlement sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **17) Mise en place de la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 n'autorise pas la mise en place de dépenses imprévues. Néanmoins l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette délibération donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux

dépenses de personnel. (Chap.012).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant total des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette fongibilité de crédits.

## **18) Modification des crédits de paiement 2023 et de l'échéancier prévisionnel**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

**L'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a conduit la Commune à sécuriser la gestion pluriannuelle de ses crédits et à adopter l'outil des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). La gestion en AP/CP a été approuvée lors du conseil municipal du 22 juin 2023.**

La liste des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2023 a été définie lors de cette délibération, mais les montants diffèrent de la reprise effectuée sur notre logiciel de gestion budgétaire et comptable.

La délibération qui vous est présentée propose un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels. Le montant global de chaque autorisation de programme demeure inchangé.

**Il est demandé au Conseil municipal de valider la nouvelle répartition des crédits de paiement.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiement détaillée ci-dessous :



- PRECISE que le montant des autorisations de programme demeure inchangé, seul un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels est proposé.

- PRECISE que les ajustements seront inscrits au sein de la décision modificative n°2-2023.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la répartition des crédits de paiement.

## 19) Décision modificative n°2 - Budget principal

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Une décision modificative n°2-2023 est proposée sur le budget principal afin de prendre en compte quelques évolutions essentiellement techniques ainsi qu'un ajustement au niveau des crédits de paiement pour les opérations gérées en autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Nous inscrivons l'aide exceptionnelle de l'Etat sur le filet de sécurité inflation ainsi que les crédits pour le protocole transactionnel avec la société Floriades de l'Arnon.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	5 141 819,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 193,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 205 012,00 €

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	4 794 479,45 €
011	Charges à caractère générale	-325 518,54 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	299 800,55 €
67	Charges exceptionnelles	373 057,54 €
023	Virement à la section d'investissement	63 193,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 205 012,00 €

En recettes de fonctionnement, nous inscrivons la dotation inflation en provenance de l'Etat à hauteur de 5 141 819 €. Cette disposition propose d'agir sur deux dispositifs :

- La hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2022 ;
- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022

Pour équilibrer la section, nous inscrivons la même somme en dépenses sur le chapitre des dépenses imprévues afin d'isoler cette somme.

Au chapitre d'ordre de transfert entre sections [chap. 042], nous amortissons deux subventions d'investissement selon le schéma suivant :

- Recettes de fonctionnement = 63 193,00 €
- Dépenses d'investissement = 63 193,00 €

Ce montant est également inscrit au [chapitre 023] virement à la section d'investissement avec une symétrie en recettes d'investissement [chapitre 021] virement de la section de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous soldons l'enveloppe liées aux dépenses imprévues pour 347 339,55 € :

- 47 539 € de crédits pour la subvention exceptionnelle au budget annexe
- 299 800,55 € affectés sur les dépenses de personnel [chapitre 012]. Ce déport concerne

pour l'essentiel la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Transfert de 325 518,54 € du chapitre 011 vers le chapitre 67 des charges exceptionnelles permettant d'inscrire les crédits pour le paiement de l'indemnité compensatrice du protocole transactionnel conclu avec la société Floriades de l'Arnon.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### *Dépenses d'investissement*

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	-91 989,23 €
23	Immobilisations en cours	-1 229,76 €
	Sous total des AP/CP	-93 218,99 €
020	Dépenses imprévues	93 218,99 €
041	Opérations patrimoniales	475 737,42 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 193,00 €
	Sous total	632 149,41 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>538 930,42 €</b>

### *Recettes d'investissement*

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	63 193,00 €
041	Opérations patrimoniales	475 737,42 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>538 930,42 €</b>

[Chapitre 041] en dépenses et recettes d'investissement

Il s'agit de l'intégration des frais d'études qui avaient été réalisées sur les comptes des opérations concernées, puisque les opérations sont désormais achevées. Cette opération d'ordre budgétaire est prévue par une délibération présentée au Conseil Municipal lors de cette même séance du 14 décembre 2023.

La somme est identique en recettes et en dépenses : 475 737,42 €.

Enfin, nous opérons un ajustement au niveau des AP/CP avec une diminution globale à hauteur de 93 218,99 sur les crédits de paiement 2023.

Nous isolons ce montant au sein des dépenses imprévues d'investissement [chapitre 020] permettant d'établir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

L'ensemble des inscriptions est équilibré sur chacune des deux sections.

**Il est demandé au Conseil municipal de voter la décision modificative n°2.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

#### **S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- VOTE par chapitres, les sections d'investissement et de fonctionnement de la décision modificative n°2/2023 de la commune, équilibrée en dépenses et en recettes, pour les sommes

suivantes :

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	DM2-2023
011	Charges à caractère général	-325 518,54 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	299 800,55 €
66	Charges financières	120 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	373 057,54 €
022	Dépenses imprévues	4 674 479,45 €
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 141 819,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	63 193,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>63 193,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 205 012,00 €</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	DM2-2023
74	Dotations et participations	5 141 819,00 €
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 141 819,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	63 193,00 €
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>63 193,00 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>5 205 012,00 €</b>

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	DM2-2023
21	Immobilisations corporelles	-91 989,23 €
23	Immobilisations en cours	-1 229,76 €
020	Dépenses imprévues	93 218,99 €
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 193,00 €
041	Opérations patrimoniales	475 737,42 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>538 930,42 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>538 930,42 €</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	DM2-2023
021	Virement de la section de fonctionnement	63 193,00 €
041	Opérations patrimoniales	475 737,42 €
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>538 930,42 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>538 930,42 €</b>

## 20) Approbation du transfert d'éléments de patrimoine achevé

Le dossier est présenté par Jean CARON.

Lorsque la Commune fait réaliser des études par des tiers (bureau d'études, architecte...) en vue de la réalisation d'investissements, elle prévoit cette dépense au compte 2031 « Frais d'études ».

Lorsque les études sont terminées et que les travaux sont effectués, il y a lieu d'intégrer aux travaux les frais d'études au compte d'immobilisation corporelle par opération d'ordre budgétaire, et deviennent éligible à l'attribution du FCTVA.

Cette écriture comptable est une opération d'ordre budgétaire neutre à l'intérieur de la section

d'investissement (Chapitre 041 tant en dépense qu'en recette).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le transfert d'éléments de patrimoine achevé selon le tableau joint à la délibération.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 0 contre, 4 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le transfert d'éléments de patrimoine achevé selon le tableau ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
Article – (Chapitre) - Libellé	Montant	Article – (Chapitre) - Libellé	Montant
2312 (041) – Agencements et aménagements de terrains	204 300,89 €	2031 (041) – Frais d'études	475 737.42 €
2313 (041) – Constructions	271 436,53 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>475 737,42 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>475 737.42 €</b>

- PRECISE que ces écritures sont des opérations d'ordre budgétaire.

## **21) Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au budget annexe des parkings**

**Les points 21, 22, 23 et 24 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Le budget annexe des Parkings est géré sous la forme d'un SPIC doté d'une régie avec une autonomie financière. Ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion établis par le comptable constatent les résultats suivants :

- Section d'investissement : + 129 706,70 €
- Section d'exploitation : - 47 539,00 €

Le budget annexe des parkings, n'est pas en capacité d'intégrer le déficit structurel constaté de l'année 2022 pour sa section d'exploitation.

Une subvention exceptionnelle de 47 539.00 € est proposée au vote pour permettre au budget annexe des parkings d'absorber le déficit constaté de la section d'exploitation.

**Il est demandé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle au budget annexe des Parkings à hauteur du déficit constaté d'un montant de 47 539,00 € pour permettre de reprendre ses résultats au Budget Supplémentaire 2023.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Les débats relatifs aux points 21, 22, 23 et 24 sont retranscrits au point n° 24.**

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 47 539 € (quarante-sept mille cinq cent trente-neuf euros) pour permettre au budget annexe des parkings d'absorber le déficit de la section d'exploitation constatée.

- DIT que cette dépense sera imputée au budget en cours à l'article 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention.

## 22) Affectation du résultat 2022 - Budget annexe des parkings

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

La situation financière du compte administratif 2022 du budget annexe des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement : + 129 706,70 €
- Section d'exploitation : - 47 539,00 €

Au regard de ces données comptables, et compte tenu du résultat d'exploitation déficitaire, il n'existe pas d'affectation possible du résultat. Les soldes de chacune des sections sont simplement reportés sur l'exercice 2023 au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » pour le déficit d'exploitation de - 47 539,00 € et au compte 001 « solde d'investissement reporté » pour l'excédent d'investissement de +129 706,70 €.

Les écritures correspondantes seront inscrites au Budget supplémentaire 2023.

**Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du résultat de clôture 2022 déficitaire de la section d'exploitation à hauteur de 47 539,00 € qui ne peut donc pas faire l'objet d'une affectation, puisqu'il est déficitaire, et du résultat de clôture 2022 excédentaire de la section d'investissement, à hauteur de + 129 706,70 €.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

***Les débats relatifs aux points 21, 22, 23 et 24 sont retranscrits au point n° 24.***

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du résultat de clôture 2022 déficitaire de la section d'exploitation à hauteur de 47 539,00 €. Ce résultat ne peut donc pas faire l'objet d'une affectation puisqu'il est déficitaire.

- PREND ACTE du résultat de clôture 2022 excédentaire de la section d'investissement, à hauteur de + 129 706,70 €.

- PRÉCISE que les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 38 620,15 € en

dépenses et néant en recettes.

- PRÉCISE que les résultats font l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget supplémentaire 2023.

## 23) Budget supplémentaire 2023 - Budget annexe des parkings

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Le budget supplémentaire présenté vise à effectuer la reprise de l'excédent et du déficit de gestion constaté lors du vote du compte administratif 2022 ainsi que celui du compte de gestion 2022, établi par le comptable.

Par conséquent, le projet de Budget Supplémentaire soumis à votre examen intègre les opérations suivantes :

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget 2023
- Prise en compte des reports 2022

### Section d'exploitation :

Cette décision modificative reprend le déficit d'exploitation antérieur à hauteur de 47 539 € (Dépense d'exploitation) que vient équilibrer la subvention exceptionnelle du budget principal (recette d'exploitation) pour le même montant.

### Section d'investissement :

En dépense nous inscrivons les reports à hauteur de 38 620,15 € ainsi que de nouvelles dépenses pour 91 086,55 €

Cette section s'équilibre avec le résultat antérieur 2022 pour 129 706,70 €

**Il est demandé au Conseil municipal de voter le budget annexe supplémentaire 2023 des parkings d'Évry-Courcouronnes.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

***Les débats relatifs aux points 21, 22, 23 et 24 sont retranscrits au point n° 24.***

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

### **S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- VOTE par chapitre, les sections d'investissement et d'exploitation du budget supplémentaire 2023 du budget annexe des Parkings d'Évry-Courcouronnes, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

### **Section d'exploitation**

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget 2023	Budget supplémentaire 2023	Budget global 2023
011 - Charges à caractère général	44 451,00 €	0,00 €	44 451,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €

67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>45 456,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 456,00 €</b>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	192 944,00 €	0,00 €	192 944,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	47 539,00 €	47 539,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>192 444,00 €</b>	<b>47 539,00 €</b>	<b>240 483,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>238 400,00 €</b>	<b>47 539,00 €</b>	<b>285 939,00 €</b>

RECETTES D'EXPLOITATION	Budget 2023	Budget supplémentaire 2023	Budget global 2023
70 - Vente de produits fabriqués, prestations	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	47 539,00 €	47 539,00 €
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>47 539,00 €</b>	<b>227 539,00 €</b>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	58 400,00 €	0,00 €	58 400,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>238 400,00 €</b>	<b>47 539,00 €</b>	<b>285 939,00 €</b>

### Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Budget supplémentaire 2023	Reports	Budget global 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	124 544,00 €	91 086,55 €	38 620,15 €	254 250,70 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>134 544,00 €</b>	<b>91 086,55 €</b>	<b>38 620,15 €</b>	<b>264 750,70 €</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	58 400,00 €	0,00 €	0,00 €	58 400,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>58 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>58 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 444,00 €</b>	<b>91 086,55 €</b>	<b>38 620,15 €</b>	<b>323 150,70 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2023	Budget supplémentaire 2023	Reports	Budget global 2023
165 - Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	192 944,00 €	0,00 €	0,00 €	192 944,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	129 706,70 €	0,00 €	129 706,70 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>192 944,00 €</b>	<b>129 706,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>322 650,70 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 444,00 €</b>	<b>129 706,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>323 150,70 €</b>

## 24) Clôture du budget annexe des parkings au 31 décembre 2023 et intégration dans le budget communal

Le dossier est présenté par Jean CARON.

Compte tenu des éléments ci-après :

- Déficit récurrent de la section d'exploitation (-47 539 € pour 2022)
- Réattribution des places de parking pour le personnel communal
- Perte progressive des recettes réelles d'exploitation

L'équilibre financier du budget annexe n'est plus garanti et la gestion sous la forme d'un SPIC n'est plus pertinente.

Ainsi il est proposé de clôturer le budget annexe Parkings au 31 décembre 2023.

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la clôture du budget annexe des Parkings et son intégration au sein du budget principal.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat (pour les points 21, 22, 23 et 24).**

**Rafik GARNIT** : Sur la partie fonctionnement - vous allez peut être infirmer ou confirmer ce point - n'y a t-il pas eu des problématiques de maintenance notamment résultant de vandalisme des caisses des parkings ? J'ai cru comprendre que cette caisse avait un coût exorbitant. Est-ce que ce n'est pas lié à ce dépassement... ce vote de subvention... ce budget exceptionnel ?

**Jean CARON** : Cela en fait partie mais nous ne pouvons pas faire en sorte que cela n'arrive plus jamais. De toutes façons le budget d'exploitation est tellement tendu que le moindre aléa... Et puis nous ne savons pas garantir un budget d'exploitation...

**Monsieur le Maire** : Et la caisse est en investissement, le déficit est en fonctionnement.

**Rafik GARNIT** : La maintenance est peut être en fonctionnement mais, justement, la sécurité... Est-ce que ce n'est pas quelque chose de récurrent ? Parce que ce que je comprends, c'est l'agression physique de cette caisse... Nous ne comprenons pas pourquoi ? Est-ce à cause du monnayeur et de la monnaie à l'intérieur, je ne sais pas ? Il faut peut être revoir le mode de fonctionnement ?

**Jean CARON** : Joker pour moi.

**Monsieur le Maire** : Non non, ce n'est pas une agression physique, il fallait les changer. C'est plus une obsolescence que du saccage. Il n'y a pas d'argent dedans de toute façon.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de clôturer le budget annexe des Parkings au 31 décembre 2023.

- DECIDE d'intégrer les écritures du budget annexe des Parkings au sein du budget principal de la commune en Hors Taxe.

- PRECISE que le résultat de la section d'exploitation 2023 ainsi que le résultat de la section d'investissement 2023 seront repris dans le budget principal lors d'une décision budgétaire de l'exercice 2024.

- PRECISE que le transfert de l'actif du budget annexe vers le budget principal nécessitera une opération d'ordre budgétaire auprès du comptable public et une mise à jour de l'inventaire.

## **25) Admissions en non valeur**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Les admissions en non-valeur constituent des opérations d'apurement comptable de créances



anciennes considérées comme impossible à recouvrer.

Cela correspond à des situations de rétablissement personnel (surendettement et décision d'effacement de dettes) et/ou à des créances non recouvrées malgré les diligences effectuées par le comptable public.

- Les admissions en non-valeur relatives aux rétablissements personnels, présentées par le Comptable public, représentent la somme totale de 6 589,53 euros.
- Les admissions en non-valeur hors rétablissement personnel, présentées par le comptable public représente 59 999,19 euros.

**Il est demandé au Conseil municipal de valider les états de non-valeur présentés par le comptable à concurrence des sommes effacées.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Y a-t-il une liaison avec notre système de tarification qui fait que de plus en plus de familles se retrouvent dans des situations difficiles et qui mènent à des non-valeurs ? C'est une question.

**Monsieur le Maire** : Les admissions en non-valeur, très souvent, interviennent 4 ou 5 ans après le non paiement. Cela va jusqu'à 10 ans mais en principe on est dans cette jauge-là. Là nous parlons d'admissions de titres en non-valeur ante Covid donc la situation sociale n'est déjà pas tout à fait, celle d'aujourd'hui.

Et puis dans l'intervalle - cela répond à votre question, je l'évoquais tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire - nous avons aligné dans le cadre de la fusion, les tarifs des prestations familles à la baisse et nous avons créé le tarif à un euro pour la tranche basse du quotient familial. Donc nous avons, en amont, préfiguré une réponse sociale aux difficultés que nous avons vécues dans l'intervalle.

**Jean CARON** : Oui, je me permets de rajouter que dans le rapport que vous avez eu entre les mains, que nous sommes remontés jusqu'à 80 € et 49 centimes dus depuis 2008. Donc, vous voyez que nous faisons des efforts avant de jeter l'éponge.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 3 contre, 4 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DECIDE d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par le comptable public assignataire, résultant de poursuites sans effet auprès de personnes physiques et morales dans le cadre de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, pour un montant total de 59 999,19 euros pour la période couvrant les exercices suivants :

Exercice	Montant	Exercice	Montant
Année 2008	481,42 €	Année 2016	11 475,22 €
Année 2009	0,00 €	Année 2017	9 339,52 €
Année 2010	1 033,88 €	Année 2018	2 466,46 €
Année 2011	2 576,61 €	Année 2019	2 001,09 €
Année 2012	3 842,88 €	Année 2020	775,68 €
Année 2013	4 504,70 €	Année 2021	1 654,76 €
Année 2014	7 743,93 €	Année 2022	4 569,95 €

Année 2015	7 533,09 €		
<b>Sous total</b>	<b>27 716,51 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>32 282,68 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>59 999,19 €</b>

- PREND ACTE des admissions en non-valeur des produits irrécouvrables présentées par le Comptable public assignataire, résultant de jugements de rétablissement personnel, pour un montant total de 6 589,53 euros.

- DIT que ces dépenses seront imputées au budget en cours à l'article 6541 pour les produits irrécouvrables résultant de poursuites sans effet et 6542 concernant les non-valeurs résultant de jugements de rétablissement personnel.

## 26) Approbation du versement d'acomptes de subvention 2024 aux établissements publics territoriaux

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Dans l'attente du vote du budget 2024 et par dérogation aux principes d'antériorité de la prévision sur l'exécution, des aménagements réglementaires permettent d'assurer la continuité des services publics.

Dans ce but, l'exécutif à la possibilité en accord avec son assemblée, de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente (Art. L. 1612-1 CGCT).

Il est donc proposé d'autoriser le versement, avant le vote du budget primitif 2024, d'un ou plusieurs acomptes dans la limite mensuelle de 1/12ème de la subvention inscrite au budget de l'année précédente (2023) pour ces organismes suivants :

- Le Centre Communal d'Action Sociale,
- La Caisse des Écoles
- Le GIP-Stratégie d'Action Éducative

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024, sur le chapitre budgétaire 65.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement, avant le vote du budget primitif 2024, d'un ou plusieurs acomptes dans la limite mensuelle de 1/12ème de la subvention inscrite au budget de l'année précédente (2023) pour ces organismes.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder dès le 1er janvier 2024 au versement d'un ou plusieurs acomptes dans la limite mensuelle de 1/12ème de la subvention inscrite au budget de l'année précédente, pour les établissements publics territoriaux suivants :

- Le Centre Communal d'Action Sociale,
- La Caisse des Écoles
- Le GIP-Stratégie d'Action Éducative

- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024, sur le chapitre budgétaire 65.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents afférents à l'attribution de ces acomptes.

## **27) Approbation du versement d'acomptes de subvention 2024 à certaines associations**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

L'exécutif a la possibilité de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits l'année précédente (Art. L. 1612-1 CGCT), avec l'accord préalable de l'assemblée délibérante en matière de subventions aux associations.

Pour garantir le bon fonctionnement de certaines associations, le versement d'un ou plusieurs acomptes, avant le vote du budget primitif 2024 et des subventions annuelles, est nécessaire.

Il est donc proposé d'autoriser le versement d'un ou plusieurs acomptes dans la limite mensuelle de 1/12ème de la subvention de l'année précédente, aux associations dont la liste est jointe en annexe à la délibération.

**Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'acomptes de subvention aux associations dont la liste est annexée à la délibération.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder dès le 1er janvier 2024 au versement d'un ou plusieurs acomptes dans la limite mensuelle de 1/12ème de la subvention de l'année précédente, aux associations dont la liste annexée à la présente délibération.

- PRECISE que ces associations sont sous contrat d'objectifs avec la commune.

- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024, au chapitre 65.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tous documents afférents au versement de ces acomptes.

## **28) Autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Les budgets publics locaux sont soumis au principe de l'annualité budgétaire. Afin que la continuité d'exécution soit assurée, et pour permettre de démarrer certains investissements avant le vote du budget primitif, un dispositif est prévu dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Il permet d'ouvrir l'investissement à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts l'année précédente, sous réserve d'une autorisation expresse du Conseil municipal.

Concernant la section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes), l'ordonnateur est en droit, jusqu'à l'adoption du budget à venir, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

**Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits**

autorisés et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, qui peuvent être réalisés sans limite et sans autorisation préalable et non compris les dépenses d'investissement gérées en AP/CP qui bénéficient d'un dispositif particulier.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 3 contre, 4 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits autorisés et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, qui peuvent être réalisés sans limite et sans autorisation préalable et non compris les dépenses d'investissement gérées en AP/CP qui bénéficient d'un dispositif particulier.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AUTORISÉES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts 2023 (BP + décisions modificatives)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	89 000,00 €	22 250,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 822 258,14 €	1 205 564,54 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 911 258,14 €</b>	<b>1 227 814,54 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette et hors AP/CP)</b>		<b>4 911 258,14 €</b>	<b>1 227 814,54 €</b>

#### 29) Approbation du versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Club Omnisports de Courcouronnes (COC) - Section gymnastique

Les points n° 29, 30, 31 et 32 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT

Yvan COUVIDAT : Je vais essayer de présenter les 4 délibérations ensemble.

Monsieur le Maire : Oui, les 29, 30, 31 et 32.

Yvan COUVIDAT : Cela concerne des subventions pour des clubs sportifs, dans la dynamique que la Ville s'impose aussi sur la question de bien les financer parce qu'il font un travail énorme de lien sur cette Ville.

Ce travail est fait à la fois par le **COC** (Club Omnisports de Courcouronnes) gymnastique, par le **karaté** - une nouvelle section qui était à l'ASE auparavant, qui est sortie de ce Club Omnisports parce que c'est un club qui porte du haut niveau et que ce n'était pas évident de travailler avec le Club Omnisports sur le sujet - **la section athlétisme du SCA 2000** qui fait d'énormes résultats et nous aurons d'ailleurs peut-être la chance d'avoir un ou deux athlètes aux JO, ce n'est pas rien, et puis **la section Voile de l'ASE** avec laquelle nous essayons de faire un travail avec les publics de nos maisons de quartier au travers d'un projet de voile.

L'idée est de participer à cela et d'approuver ces différentes délibérations sachant que pour le COC Gymnastique, nous parlons de 22 000 €, pour le karaté 13 000 €, pour la Section Athlétisme 22 500 € et pour la Mini-Transat 8 000 €.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat (sur les points n° 29, 30, 31, et 32).**

**Rafik GARNIT** : A propos du S.C.A 2000 : depuis la suppression de la partie « Athlétisme » des Loges, pouvez-vous nous faire un point sur les nouveaux projets et notamment à l'aire de lancer ?

**Yvan COUVIDAT** : Je n'ai pas bien compris ta demande...

**Rafik GARNIT** : Le SCA 2000, sur la partie athlétisme, utilisait avant la partie des Loges qui a été complètement supprimée. Donc maintenant où vont-ils pouvoir continuer à pratiquer et notamment sur l'aire de lancer ?

**Yvan COUVIDAT** : Nous sommes en discussion avec le Club depuis quelques mois déjà. Le Pôle Enfance arrive sur les anciennes aires de lancer des Loges. Il y a eu des projections pour que les aires de lancer soient mises de l'autre côté, dans le Parc des Loges. Petit à petit, nous nous sommes rendus compte que c'était délirant en termes de coût et que nous n'allions pas faire...

**Monsieur le Maire** : Et en termes d'abattages d'arbres !

**Yvan COUVIDAT** : Oui, en plus ! Nous avons discuté avec le Club et il y a le stade BOBIN, un stade départemental qui, pour nous, ne vit pas assez alors que le Département soutient le SCA 2000 à travers « Athlé 91 ». Nous continuons à interroger le Département pour essayer de créer un partenariat afin que le Club soit résident au stade BOBIN, ce qui serait très très logique. Politiquement nous sommes en accord aujourd'hui : pour tout ce qui est lancer et certaines pratiques du Club, cela se passera à BOBIN.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'Association «COC» pour le développement du haut niveau de sa section Gymnastique et plus largement des projets que cette section développe, participant à son rayonnement ainsi qu'au développement même de cette discipline auprès d'un public le plus large possible et dès le plus jeune âge.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention complémentaire.

**30) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Évry-Courcouronnes karaté**

**Les points n° 29, 30, 31 et 32 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.**

Voir point n° 29.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

***Les débats relatifs aux points n° 29, 30, 31 et 32 sont retranscrits au point n° 29.***

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 13 000 € (treize mille euros) à l'Association « AS Evry karaté » au titre du développement du haut niveau et plus largement des projets que cette association développe.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention.

### **31) Approbation du versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au SCA 2000 - Section athlétisme**

**Les points 29, 30, 31 et 32 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.**

Voir point n° 29.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

***Les débats relatifs aux points n° 29, 30, 31 et 32 sont retranscrits au point n° 29.***

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 22 500 € (vingt-deux mille cinq cents euros) à l'Association « SCA 2000 » au titre du développement du haut niveau de sa section Athlétisme et plus largement des projets que cette section développe, participant à son rayonnement ainsi qu'au développement même de cette discipline auprès d'un public le plus large possible et dès le plus jeune âge.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention complémentaire.

### 32) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'AS EVRY section voile dans le cadre de la préparation à la mini transat 2025

Les points 29, 30, 31 et 32 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Yvan COUVIDAT.

Voir point n° 29.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

*Les débats relatifs aux points n° 29, 30, 31 et 32 sont retranscrits au point n° 29.*

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € (huit mille euros) à l'Association « AS Evry » et sa section Voile dans le cadre de sa participation à la préparation d'un bateau à la Mini Transat à la voile 2025.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette attribution de subvention.

### 33) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SOUTIEN de l'ENSIIE - Sorties culturelles pour les élèves du Collège du Village

Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

**Pascal CHATAGNON** : Ces 7 délibérations qui sont liées à notre démarche de Ville Apprenante de l'UNESCO et, à ce titre, et dans cette démarche portée comme un véritable projet de Ville, une attention toute particulière est accordée aux différentes formes d'apprentissages, formels, non formels, et à ce que ces occasions d'apprendre soient facilitées et soutenues véritablement tout au long de la vie. Donc les 7 propositions d'attributions de subventions qui vont suivre sont liées à cette démarche.

La première est pour l'**Association SOUTIEN**, qui est une association d'étudiants de l'ENSIIE (Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise) qui a sollicité une aide financière d'un montant de 1 000 € auprès de la Commune pour le financement de sorties culturelles, visites de musées parisiens, nationaux, à destination des élèves de 6ème et 5ème du collège Le Village. L'aide servira également aux frais de transport et de petits frais de restauration.

Pour la délibération 34, il s'agit d'un soutien à apporter à l'**association Les Partenariats de l'Excellence**, qui est constituée d'étudiants de TELECOM SUD PARIS et de l'Institut MINES TELECOM BUSINESS, pour une démarche d'éducation à la citoyenneté mondiale. Cette association a sollicité une aide financière d'un montant de 2 500 € auprès de la Commune pour le financement d'un voyage à Berlin avec des élèves de 3ème du Collège Paul Eluard, bien sûr avec un projet éducatif associé.

Pour la délibération 35, c'est l'**Association DOLPH'INT**, qui est constituée d'étudiants de TELECOM SUD PARIS et de l'Institut MINES TELECOM BUSINESS SCHOOL, qui organise un projet GATE (Gestion et l'Apprentissage du Travail en Equipe). Les projets GATE se déroulent en

lien avec le territoire et des associations. Cette association organise des séances de soutien scolaire en faveur d'élèves du Collège Paul Eluard tout au long de l'année et elle demande une aide financière d'un montant de 2 000 € pour le financement d'un voyage pour des élèves de 5ème du Collège Paul Eluard, il s'agit d'un séjour de voile aux Glénans pour 25 élèves en mai 2024.

Pour la délibération 36, **l'association INTECH TELECOM**, qui est également constituée d'étudiants de TELECOM SUD PARIS et de l'Institut MINES TELECOM BUSINESS SCHOOL présente aussi un projet GATE. Cette association organise des travaux pratiques autour du langage mathématique Python et des séances de formation à la programmation d'applications numériques. Elle sollicite une aide financière de 800 € pour contribuer au financement de ses activités qui sont en faveur de 10 élèves de 3ème du Collège Paul Eluard et qui se déroulent au sein de la MJC Simone SIGNORET.

La délibération 37 concerne **l'association LA COMPAGNIE DES TEMPS BLANCS**, une compagnie de théâtre dont le metteur en scène est un enseignant-chercheur à l'Université Evry-Paris-Saclay. Elle organise une représentation de son spectacle à destination de 80 élèves de 6ème et 5ème du Collège Paul Eluard en mars 2024 suivie d'une rencontre avec le metteur en scène et les étudiants impliqués dans le projet. Elle demande une aide financière d'un montant de 1 500 € pour le financement de cette représentation.

La délibération 38, concerne un projet porté par **l'association LES FAMILLES DE PAUL BERT**. Une classe de CP de l'Ecole Élémentaire Paul BERT va se saisir des Jeux Olympiques et Paralympiques pour organiser un important projet éducatif et culturel autour des valeurs et des émotions que procurent le sport appelé « Projet au plus près des athlètes » pour lequel l'association a sollicité une subvention d'un montant de 1 000 €.

Le dernier projet, la délibération 39, c'est le festival APULEE, porté par **LA COMPAGNIE DE L'EYGURANDE** que vous connaissez, une compagnie théâtrale qui est installée au cœur du quartier du Champrier du Coq. Elle est partie prenante de notre démarche de Ville Apprenante et très impliquée dans notre Comité des Ambassadeurs et elle organise pour la 2<sup>e</sup> année le Festival APULEE. Il s'agit d'un festival de littérature du monde et APULEE, pour précision, c'est le nom de l'écrivain berbère qui a inventé le roman au 2ème siècle de notre ère. Ce projet implique divers partenaires et notamment les Mots Parleurs, l'Université Evry-Paris-Saclay et l'association CIRCUL'LIVRE. Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

**Monsieur le Maire** : Merci Pascal et, à travers toi et Yvan, merci aussi pour le suivi tout au long de l'année, après les salves de subventions que nous votons en début d'année, pour ce suivi projet par projet.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à l'association SOUTIEN de l'ENSIIE dans le cadre de l'organisation de sorties culturelles à destination d'élèves du Collège du Village (musées parisiens, Théâtre...).

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.



**34) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association LES PARTENARIATS DE L'EXCELLENCE pour l'organisation d'un voyage scolaire à Berlin**

Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

Voir point n° 33.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association LES PARTENARIATS DE L'EXCELLENCE dans le cadre d'un voyage scolaire à BERLIN, ville membre du réseau des villes apprenantes de l'UNESCO pour des élèves de 3<sup>e</sup> du Collège Paul Eluard.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

**35) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association DOLPH'INT pour l'organisation d'un séjour Voile aux Glénans**

Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

Voir point n° 33.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l'association DOLPH'INT dans le cadre de son projet d'un séjour de voile aux Glénans à destination d'élèves du collège Paul Eluard.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces

nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

### **36) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association INTECH TELECOM pour l'organisation d'ateliers de codage PYTHON**

**Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.**

Voir point n° 33.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association INTECH TELECOM d'un montant de 800 € (huit cents euros) dans le cadre de l'organisation d'ateliers de codage PYTHON et de création d'applications numériques.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

### **37) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association COMPAGNIE DES TEMPS BLANCS pour la représentation du spectacle "ANACHRONIQUE PALEOLITHIQUE"**

**Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.**

Voir point n° 33.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association LA COMPAGNIE DES TEMPS BLANCS dans le cadre de son projet « Anachronique paléolithique ».

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

**38) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association LES FAMILLES DE PAUL BERT - Projet "Au plus près des Athlètes"**

Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

Voir point n° 33.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros) à l'association LES FAMILLES DE PAUL BERT dans le cadre de son projet « Au plus près des Athlètes ».

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

**39) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association COMPAGNIE DE L'EYGURANDE pour l'organisation du festival APULEE, littératures du monde "lecture & langues"**

Les points n° 33, 34, 35, 36, 37 38 et 39 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Pascal CHATAGNON.

Voir point n° 33.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

**Pas de question, pas de débat.**

**Après le vote unanime du point n° 33, Monsieur le Maire demande aux élus si leur vote sera identique pour les points n° 34 à 39. Le vote est unanime.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros) à la COMPAGNIE L'EYGURANDE dans le cadre de l'organisation du festival APULEE.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

#### **40) Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'artiste Lucie Postel - Projet culturel de résidence artistique**

**Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.**

**Medhy ZEGHOUF** : Un très beau projet puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de la première résidence artistique de la Micro Folie qui est située, comme vous le savez tous, au Centre Commercial du Spot - j'allais dire Evry 2 ! Donc, première résidence avec une artiste qui est issue en partie du territoire, qui s'appelle Lucie POSTEL et qui a réalisé une partie de ses études ici puisqu'elle est diplômée de la classe préparatoire publique de l'Agglomération Grand Paris Sud qui est située sur notre Ville, à la Ferme du Bois Briard.

Elle va donc venir travailler plusieurs mois sur territoire et l'idée c'est de pouvoir aménager un petit espace au sein de la Micro Folie pour qu'elle puisse travailler au quotidien. Ce mini espace sera ouvert quotidiennement au public pour qu'il y ait des interactions tout au long de sa résidence.

Il y aura évidemment des temps de médiation avec différents publics, des temps d'exposition aussi à l'issue de ce travail de résidence. Nous sommes sur un projet qui a commencé depuis le mois de novembre et qui se terminera au mois de mars 2024 et nous proposons une subvention très modeste pour ce beau projet de 2 250 € tout compris.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros) à l'artiste Lucie POSTEL dans le cadre de son projet de résidence artistique.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

## 41) Approbation du versement de subventions exceptionnelles aux Collèges Galilée et Le Village pour des voyages scolaires

**Le dossier est présenté par Carmèle BONNET.**

Une enveloppe budgétaire est destinée à accorder des subventions aux projets qui s'inscrivent dans la démarche de la Ville Apprenante.

Les collèges GALILEE et LE VILLAGE organisent 5 voyages scolaires en France ou dans diverses villes européennes, à destination de plus de 220 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> :

- **Collège Galilée** : Un voyage à Clermont-Ferrand sur la thématique des volcans et un voyage au sud de l'Angleterre et à Londres pour la pratique de l'anglais.

- **Collège le Village** : Un voyage à Albertville, Lausanne et d'autres villes de Suisse sur le thème de l'olympisme, un voyage dans le cadre du projet Mare Nostrum en Catalogne et un voyage à Copenhague sur le thème des contes d'Andersen et l'universalité des valeurs humanistes.

Les budgets prévisionnels de ces voyages s'élèvent à la somme de près de 96 000 €, avec une participation de la commune à hauteur de 4 000 €, soit 800 € pour chaque projet.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € pour chaque projet, soit la somme totale de 4 000 € (soit 1 600 € pour le Collège Galilée et 2 400 € pour le Collège Le Village) .**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) pour chacun des 5 projets présentés par les collèges Galilée et Le Village, soit un montant total de 4 000 € (quatre mille euros), répartis comme suit : 1 600 € (mille six cents euros) pour le collège Galilée et 2 400 € (deux mille quatre cents euros) pour le collège Le Village.

- DIT que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

## 42) Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

**Monsieur le Maire** : Point important de ce Conseil Municipal, le point 42 à deux voix, Diarra et Michel sur les orientations du PADD et nous prendrons acte de ce débat qui ne sera pas soumis à vote.

**Le dossier est présenté par Diarra BADIANE et Michel BONNAFOUS.**

**Diarra BADIANE** : Merci Monsieur le Maire, je crois qu'il est prévu un diaporama qui va illustrer mon propos.

Comme vous le savez, peut être un propos introductif pour remettre dans le contexte, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est l'une des composantes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour lequel nous sommes en procédure de modification.

Cette modification a pour principal objectif de réunir au sein d'un même document les deux anciens documents réglementaires qui étaient en vigueur sur les communes d'Evry et de Courcouronnes mais aussi d'intégrer un élément essentiel, en fil rouge, qui est la santé, considérant qu'aujourd'hui, il y a un besoin de se conformer aux objectifs nationaux et internationaux en la matière et surtout du point de vue des considérations écologiques et environnementales qui font l'actualité et qui ont notamment fait l'actualité de ces derniers jours dans un pays très sobre dans la gestion de ses ressources, mais enfin je me passerai de tout commentaire.

**Diarra BADIANE et Michel BONNAFOUS présentent un Powerpoint, projeté en séance. Ce document est annexé au présent PV.**

**Monsieur le Maire :** Merci Diarra, merci Michel, je pense qu'on peut les applaudir (Applaudissements), parfaite maîtrise du sujet à deux voix ! Je peux témoigner de l'engagement total des élus pour ce travail en transparence avec les habitants et, j'insiste là-aussi, en co-construction, j'ai été très marqué par l'implication des habitants, pas assez nombreux certes, mais particulièrement impliqués notamment sur le dernier atelier, c'était extrêmement riche avec beaucoup de thématiques développées.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Merci Diarra. A l'issue de ce grand processus, que pouvons-nous attendre des prochaines étapes, notamment sur l'élaboration des nouveaux plans de zonage ? Que pouvez-vous nous dire sur les zones actuelles classées nature, comme le bas du Château de Beauvoir, que le Port de commerce HAROPA souhaite récupérer pour s'agrandir ?

**Claude MAISONNAVE-COUTEROU :** Quelques questions plus qu'une intervention. D'abord merci pour cette présentation de grande qualité et d'une grande exhaustivité qui nous permet de nous positionner sur ce sujet.

Je voudrais juste, si c'est possible, que tu rentres dans les détails sur les questions des îlots de fraîcheur puisque l'on sait qu'il y a une question de réchauffement climatique - je ne vais pas revenir sur la question - avec une nécessité, dans une ville aussi minérale que la nôtre, - pas que, car elle est très verte aussi pour en revenir aux propos du Maire en début de Conseil municipal - mais j'aurais voulu savoir ce qui était prévu. Et puis sur la question des matériaux de construction - tu l'as évoquée aussi tout à l'heure au travers de la Charte - mais j'aurais voulu savoir dans cette même logique, sur la question des îlots de fraîcheur, ce que vous comptiez faire, ou ce qu'il était prévu de faire, pour joindre cette question de matériaux et cette question de fraîcheur sur la ville.

**Danielle VALERO :** Diarra, tu as parlé plusieurs fois de la santé comme fil rouge de ce PLU / PADD, On a vraiment beaucoup progressé car dans les PLU précédents, on ne parlait absolument pas de santé. A l'inverse, mais pour aller dans le même sens, dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) - dans le prochain Contrat Local de Santé que nous allons signer au printemps 2024, on a fait un comité de pilotage il n'y a pas très longtemps - maintenant on parle d'urbanisme et santé, c'est à dire l'urbanisme favorable à la santé, de la même façon qu'on parle de santé environnementale et tu l'as évoqué avec le bruit, les nuisances mais aussi les polluants. C'est très notable parce que l'Assemblée Citoyenne a beaucoup travaillé - ils sont venus au dernier Conseil municipal rendre leur avis - sur l'urbanisme favorable à la santé, sur la transition écologique et santé... Ce que vient de dire Claude sur les îlots de fraîcheur, maintenant c'est incontournable, ce n'est pas seulement à la mode, la situation fait que c'est incontournable.

**Rémy COURTAUX :** J'ai cru voir dans le document qu'en plus de citer une trame verte et une trame bleue, il y avait une trame brune et une trame noire. Je suppose que cela pose la question de la luminosité nocturne ? Dans le cadre de la délégation dont j'ai la charge, il faut savoir que la pollution lumineuse la nuit est la cause la plus importante d'extinction de la faune. Je suis donc à disposition pour accompagner l'élaboration d'un plan, sachant que certaines villes ont un schéma directeur d'aménagement de la lumière ou plus simplement appelé le Plan Lumière. Nous pourrions éventuellement prendre pour exemple sur ce type de développement la ville de Rennes,

qui a l'air d'être en avance sur le sujet. Cette question d'avoir accès à une nuit complète me semble importante, notamment sur le site de la Seine.

**Lucas MESLIN** : Merci Diarra et Michel pour ce travail et cette restitution. Je trouvais, en écoutant qu'il serait intéressant de savoir, dans la construction du PADD, comment il s'est nourri du Schéma Stratégique Cyclable, qui a été voté en 2021 et qui préfigure ce que sera le Plan Vélo en 2026 et comment, à travers des éléments, des textes de nature réglementaire, ce PADD incite, encourage la pratique des mobilités douces sur tous les aménagements à venir, qui ne seraient pas forcément inscrits dans le Plan Vélo.

**Azzedine SERIDJI** : Avant de définir un projet, il y a une équipe pluridisciplinaire qui se réunit. Parmi eux il y a des économistes, des urbanistes, des architectes... un peu de tout. Et quand ils se réunissent pour parler du projet, ils s'interrogent sur les demandes exactes pour construire un plan urbain. La première des choses concerne tout l'environnement : l'air, l'eau, les espaces verts, les circulations et la pollution. La seconde chose, c'est l'architecte. Le problème est là. C'est l'architecte qui doit être le tronc – exactement le tronc – du projet. Malheureusement, nous avons des architectes qui ne font pas correctement leur travail... Aujourd'hui, on voit des bâtiments qui se montent dans notre ville, à Evry,.. Ce sont des bâtiments des années soixante... Je dis bien des années soixante... On a un terrain, on ramène un bloc de bâtiments comme une verrue et on l'installe, sans aucune recherche : volume, implantation, relief, esthétique... et ce n'est pas bon. Il faut que les architectes, aujourd'hui, se mettent au travail, c'est le B.A BA d'un projet. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, il faut les responsabiliser.

**Monsieur le Maire** : Diarra ? Etant entendu que je ne partage pas l'analyse qui vient d'être faite. Comme on croit tous qu'on a bon goût et le sens de l'humour, j'appelle toujours à un peu de modestie.

Il y a des bâtiments récents sur la ville que je n'aime pas du tout et d'autres que je trouve très jolis. Les architectes sont pressurés par nous toutes et tous, sont assez créatifs, et si certains bâtiments ont pu nous choquer, d'autres sont tout de même de vraies merveilles, qui montrent bien d'ailleurs combien on les contraint, et en constructibilité et en matériaux. J'invite à aller regarder ce que nous déployons en matière d'ossature bois sur l'école des Horizons, d'aller regarder ce que l'on déploie comme mur en pisé sur le Pôle Enfance du Parc des Loges, pour voir que nous avons des architectes particulièrement créatifs, dès lors qu'on leur donne les moyens de l'être et qu'on les accompagne quand ils osent, ce qui est un autre sujet, nous avons ici la fierté d'oser. Diarra ?

**Diarra BADIANE** : J'approuve et je vais réagir aussi sur cette dernière intervention. Effectivement, je ne sais pas s'il est juste et judicieux de jeter l'opprobre sur les architectes, puisque les choix architecturaux tiennent compte de beaucoup d'éléments, notamment techniques. Parfois vous pouvez voir un bâtiment très moche mais en réalité on n'avait pas d'autre choix que de le faire ainsi pour des contraintes techniques.

Moi je considère que l'ossature d'un projet, c'est l'urbaniste qui veille à son insertion urbaine et le paysagiste - puisqu'il repart du sol justement - pour pouvoir déterminer quelle est l'occupation la plus juste, judicieuse, raisonnée et raisonnable.

Sur le sujet du zonage, Monsieur GARNIT je vais vous demander de reformuler le début de votre question parce que, j'en suis navrée je l'ai manquée, j'étais en train de me soucier de sujets techniques parce que je vois que l'entreprise de déstabilisation ne cesse toujours pas. Plus sérieusement, aujourd'hui le zonage avec les zones N... de toutes façons vous le savez, la classification en zone N est très limitée et limitant, je sais que vous le savez. Il y a effectivement de nombreuses sollicitations en la matière. Il y a une grande partie de nos terrains naturels qui sont aujourd'hui pollués et qui, de toute façon, quand bien même nous ferions le choix de les déclassifier – et encore je pense que réglementairement c'est très compliqué – nous ne serions pas à même de les construire et donc, il n'y a absolument pas de vocation de les bétonner.

Pour autant, je pense que dans l'avenir, typiquement sur le sujet des Bords de Seine, nous avons quand même un terrain assez favorable à un développement qui pourrait accompagner les berges. Je pense qu'il conviendrait effectivement de réfléchir à ce que nous pourrions faire en la matière.

Très rapidement sur l'ensemble des questions et remarques : tout d'abord je vous remercie de l'intérêt porté à cette délibération, intérêt totalement désintéressé, vous en conviendrez.

Sur la question du Plan Cyclable – Lucas tu le sais bien au regard des travaux que tu mènes – il était évidemment impossible de poursuivre nos recommandations en la matière sans tenir compte de tout ce qui a été engagé. Comme cela a été dit, sur la question des aménagements, l'idée est de poursuivre aujourd'hui le maillage qui, je pense, est un préalable à la mise en œuvre de toutes les préconisations qui sont aujourd'hui travaillées aussi bien à l'échelle de la ville que de l'agglomération.

Sur la question des trames vertes, bleues et brunes, je vois que la terminologie n'a plus de secret pour vous et j'en suis très contente. Effectivement, il y a un sujet, surtout sur les trames noires et notamment sur la question de la pollution lumineuse, la manière dont nous éclairons l'espace public, l'espace urbain et même le sol a une incidence très forte sur la biodiversité et notamment sur la préservation de certaines espèces. Il a été dit pendant un temps même, que l'éclairage urbain trop intense viendrait perturber le cycle naturel des espèces, qui ne feraient plus la distinction entre le jour et la nuit et que cet éclairage participerait aussi au réchauffement climatique.

Monsieur GARNIT, si vous voulez reformuler le début de votre question, c'est avec plaisir que j'essaierai d'y répondre.

**Rafik GARNIT** : La 1ère question était « que doit-on attendre des prochaines étapes ? ».

**Diarra BADIANE** : Très bien, la suite du débat sur le PADD. Pour poursuivre, il y aura la confrontation du diagnostic qui a été établi et l'idée d'aller peut-être plus loin sur le détail qui vous a été présenté concernant les différents axes, entériner ensemble la question de l'axe principal de la santé comme fil rouge et se nourrir encore des prochaines séances de concertation que nous aurons, pour pouvoir aller plus loin dans les prescriptions et adapter, de fait, le règlement et le zonage qui devra tenir compte de tous les éléments de débat qui auront été discutés.

**Michel BONNAFOUS** : Entre le PADD et le PLU, il y aura un travail sur des zones spécifiques, sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). C'est là qu'il est intéressant de savoir comment nous allons travailler puisque dans les OAP on sort du structurant politique pour aller vers des choses plus pragmatiques. On travaille uniquement sur une zone sur le nombre de zones qu'il va falloir que l'on définisse. A mon avis le travail avec les habitants sera intéressant parce que, pour eux, quelles sont les zones qui sont intéressantes à travailler dans leur totalité ? Donc nous aurons un certain nombre d'OAP, sur des zones géographiques ou sur des principes, des éléments que nous retrouverons sur toute la ville. Et c'est seulement après ce travail que nous pourrons aller sur les hauteurs, les distances, tout l'aspect vraiment réglementaire. Mais l'étape importante qui va venir, c'est celle des OAP.

**Diarra BADIANE** : Je voulais moi-même remercier Michel, car aujourd'hui je vois que les éloges me reviennent mais sachez que 90 % lui reviennent puisqu'il est en charge de ce suivi depuis bien plus longtemps que moi, et remercier les services pour la préparation des documents et leur accompagnement sans faille car ils ne comptent ni leurs heures, ni leurs efforts pour nous accompagner dans toutes ces instances de concertation.

**Plus de question, le débat est clos.**

**Monsieur le Maire** : Merci à vous, nous prenons donc acte que nous avons eu ce débat passionnant sur l'un des sujets et des enjeux les plus passionnants dans la vie d' élu municipal, puisque je vous rappelle que nous avons les mairies les plus passionnantes du monde entier dans ce pays puisque nous avons la maîtrise de notre foncier, ce qui existe assez rarement dans les autres pays. C'est donc une richesse que de pouvoir développer, programmer, débattre, de ces sujets.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE ET ATTESTE de la tenue du débat sans vote sur les orientations générales du



Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

#### 43) Dénomination des voies de la ZAC Horizons

**Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.**

**Monsieur le Maire** : Point 43, avec une pensée, tu l'as fait tout à l'heure Medhy, pour Virginie (VILLEMIN) qui ne pouvait pas être des nôtres mais qui a beaucoup travaillé ce dossier, sur la dénomination de voies dans la ZAC Horizons.

**Medhy ZEGHOUF** : Merci Monsieur le Maire. Je vais le faire avec beaucoup moins de talent que Virginie qui a travaillé avec le Groupe Mémoire composé de plusieurs élus sur ce sujet. Cela vient régulièrement au Conseil Municipal en fonction des nouvelles allées, des nouvelles rues qu'il faut nommer, dénommer, à partir du moment où il y a notamment des nouvelles constructions.

Là, nous sommes donc sur le Quartier Canal-Europe - Les Horizons, il nous faut pouvoir dénommer dix rues, allées, places ou avenues. Le fameux Groupe de travail Mémoire dont je parlais tout à l'heure s'est réuni à de nombreuses reprises et notamment une dernière fois, le 07 novembre, pour une réunion qui a été conclusive et qui a permis de faire des propositions de dénominations à Monsieur le Maire que je vais vous citer et que, par répercussion, nous vous soumettons ce soir.

Nous proposons donc l'**Avenue Elisabeth et Robert BADINTER**, pour saluer, évidemment, l'engagement et le fait que nous souhaitons conserver les deux noms pour cette avenue. Ce sera la première en France à être dénommée Avenue Elisabeth et Robert BADINTER, puisque les deux sont encore vivants et c'est quelque chose d'assez rare de dénommer quand les personnes sont encore vivantes mais, par rapport à leur engagement, cela nous paraissait important.

Nous proposons une **Rue Lucie AUBRAC**, que nous ne présentons pas non plus, vous avez toute la présentation de chaque personne dans le rapport, une **Rue Joséphine BAKER**, une **Place Berthy ALBRECHT**, une **Place Laure DIEBOLD**, une **Allée Marie HACKIN**, une **Allée Marcelle HENRY**, une **Allée Simone MICHEL-LEVY**, le Mail **Emilienne MOREAU-EVRARD** et l'**Allée de la Belle Herbe**, puisque c'est la prolongation de l'**Allée existante**.

Pourquoi ces choix au-delà de Joséphine BAKER Lucie AUBRAC et Robert BADINTER ? C'est parce que nous avons souhaité travailler, vous l'avez bien compris, pour ce quartier, autour des Résistantes, ceci dans le cadre du travail de féminisation des noms de rues que nous avons engagé depuis le début du mandat. C'est pour cela que nous proposons - à part Robert BADINTER - des noms entièrement féminins. Donc 6 rues qui désignent 6 femmes qui ont été, au sortir de la Guerre, Compagnons de la Libération. C'est un symbole important qui nous paraît pouvoir être le nôtre si nous délibérons en ce sens, pour qu'elles puissent toutes ensemble, les six, se rejoindre dans l'espace public et demeurer dans la mémoire de cette Ville, je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Medhy, merci Virginie et merci à notre Commission qui travaille sur ce sujet.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Ce n'est pas une question. Nous tenions à saluer ce travail qui consistait à associer les habitants et aussi à féminiser les noms des rues, donc nous tenions à souligner ce point.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 3 contre, 0 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE de dénommer comme suit les voies de la ZAC Canal-Europe « Les Horizons » :

- Avenue Elisabeth et Robert BADINTER
- Rue Lucie Aubrac ;
- Rue Joséphine BAKER ;
- Place Berthy ALBRECHT ;
- Place Laure DIEBOLD
- Allée Marie HACKIN ;
- Allée Marcelle HENRY ;
- Allée Simone MICHEL-LEVY ;
- Mail Emilienne MOREAU-EVRARD
- Allée de la Belle Herbe (prolongation de l'allée existante)

- DIT que les localisations des voies sont indiquées sur le plan annexé à la présente délibération.

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise à toutes les administrations, services et autres personnes concernées.

- DIT que le numérotage des maisons et autres constructions sera exécuté par arrêté du Maire. L'entretien du numérotage est à la charge des propriétaires qui doivent se conformer aux instructions ministérielles.

- DIT que les données relatives à ces voies (dénomination, situation, adressage) seront transmises au format Base Locale Adresse (BAL) dans la Base Adresse Nationale (BAN).

- AUTORISE le Maire, ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

#### 44) Fixation du linéaire de voirie au 1er janvier 2023

**Le dossier est présenté par Gérard GIANATI.**

Dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, la commune doit mettre à jour son linéaire de voirie et le transmettre ensuite à la Préfecture en vue du versement éventuel de la Dotation de Solidarité Rurale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le linéaire de voirie des communes historiques était le suivant :

Evry : 99 478 mètres linéaires.

Courcouronnes : 40 446 mètres linéaires

Soit un linéaire total des voiries communales de 139 924 mètres linéaires.

Toutefois, les chiffres détenus par la Préfecture font apparaître un linéaire de 133 000 ml. Il convient donc de fixer officiellement le linéaire de voirie de la commune d'Evry-Courcouronnes.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver de fixer le linéaire de voirie à 139 924 mètres linéaires.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Juste un point d'éclaircissement. Dans la délibération, on peut lire qu'il y a une liaison directement avec la dotation. Comment s'opère ce principe, parce que l'on passe de 133 000 à 139 000 ml. Avez-vous une explication sur ce point : permettre le versement de la dotation globale de fonctionnement ?

**Monsieur le Maire** : Je lève un instant la séance pour que Anne (PETUREAU, Directrice Générale des Services) puisse répondre

**22h00 – Interruption de séance – Explication d'Anne PETUREAU (non audible).** Il y a une répartition des compétences entre la gestion du réseau et la gestion des moux. L'État, par le biais de l'agence de l'eau, souhaite une convention tripartite avec le gestionnaire et le propriétaire afin de financer les travaux.

**Rafik GARNIT (à Anne PETUREAU)** : Il y a un impact sur la valeur totale de la dotation ?

**Anne PETUREAU** : réponse non audible.

**22h02 : Reprise de la séance**

**Monsieur le Maire** : Merci Anne, je reprends donc le déroulement de la séance. Pas d'autre question ?

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- FIXE le linéaire total de voirie de la Commune d'EVRY-COURCOURONNES à 139 924 mètres linéaires.

#### **45) Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS) avec l'ANTAI - 2024 / 2026**

**Le dossier est présenté par Gérard GIANATI.**

Depuis 2028 et la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant, la Commune confie à l'ANTAI le traitement de ses forfaits post stationnement (FPS) dans le cadre d'une convention. Celle-ci a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de la commune, à notifier par voie postale ou dématérialisée les avis de paiement initiaux ou rectificatifs aux titulaires des certificats d'immatriculation des véhicules concernés. L'ANTAI traite également en phase exécutoire les FPS impayés. Les contestations sont traitées par la police municipale.

La convention avec l'ANTAI arrivant à expiration le 31 décembre 2023, il convenait de la renouveler pour une durée de 3 ans (2024/2026).

**Il est demandé au Conseil municipal de valider les termes de la convention à conclure avec l'ANTAI et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Sur ces FPS, on voit bien que l'essentiel concerne la gestion des courriers, avec une tarification qui est déclinée derrière. Le nombre de PV n'est pas à mettre en corrélation avec la dotation que l'on peut recevoir par ailleurs donc il n'y a pas de liaison... ce n'est pas systématique, en fait les PV nous ne les encaissons pas, il y a tout un calcul derrière, sauriez-vous nous dire pour 2023 quel était le volume de ces PV de stationnement ?

**Monsieur le Maire** : On vous répondra dans le compte rendu.

**Rafik GARNIT** : Merci.

**Les éléments suivants sont ajoutés après la séance, en réponse à Monsieur GARNIT :**

*Frais de gestion versés à l'ANTAI au titre de l'année 2023 : 11 781, 88 €*

*Recettes des FPS encaissées par la Commune en 2023 : 287 559,63 € (chiffres PM).*

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les termes de la convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS) à conclure avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

- DIT que cette convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

- PRECISE que les modalités financières sont annexées à la convention.

- DIT que les dépenses et les recettes afférentes sont et seront inscrites au Budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

**46) Approbation d'une convention d'aide financière dans le cadre de travaux de gestion des EP de la ZAC Horizons avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Grand Paris Aménagement**

**Le dossier est présenté par Jean CARON.**

Grand Paris Aménagement (GPA), chargé de l'aménagement des ZAC du territoire de la Commune, va entreprendre les travaux (phase 1) des réseaux d'eaux pluviales (EP) de la ZAC des Horizons.

Les travaux de gestion à la source des eaux de pluie peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut subventionner les travaux liés à la réduction à la source des écoulements en temps de pluie, estimés à 206 504 € HT, au taux de 80 %, soit un montant de subvention de 165 204 €.

La Commune est propriétaire des réseaux d'eau et d'assainissement mais les travaux seront réalisés par l'aménageur GPA.

Les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie prévoient que si le bénéficiaire de l'aide (la Commune), n'est pas l'attributaire (GPA), l'Agence doit s'informer auprès de l'attributaire de l'accord préalable du bénéficiaire et de son engagement à respecter certaines obligations, (entretien et exploitation des ouvrages pendant au moins 10 ans, information de l'Agence sur leur bon fonctionnement).

Dans ce cadre, la signature d'une convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et GPA est nécessaire.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'aide financière relative à des travaux de gestion des EP de la ZAC Horizons (phase 1) à conclure avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et GPA.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT :** Je souhaiterais un éclaircissement : les réseaux d'eaux pluviales, ce n'est pas une compétence de l'Agglo ?

**Monsieur le Maire :** Si.

**Rafik GARNIT :** On parle de réseaux d'eaux pluviales pour la Commune.

**Monsieur le Maire :** Anne ? (PETUREAU)

**22h07 – Interruption de séance – Explication d'Anne PETUREAU (non audible).**

**22h08 : Reprise de la séance**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (49 pour, 0 contre, 3 abstention)

**S'abstenant :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE les termes de la convention d'aide financière relative à des travaux de gestion des EP de la ZAC Horizons (phase 1) à conclure avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Grand Paris Aménagement.

- DIT que le montant des travaux de réduction à la source des écoulements en temps de pluie est estimé à 206 504 € HT et que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut les subventionner à hauteur de 80 %, soit un montant de subvention de 165 204 €.

- PRECISE que Grand Paris Aménagement est l'attributaire de la subvention, la Commune en étant le bénéficiaire.

- DIT que le montant de la subvention sera versé à Grand Paris Aménagement qui se chargera de l'intégralité des formalités de demande de versement.

- S'ENGAGE à respecter les obligations du bénéficiaire mentionnées à la convention.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

#### **47) Approbation de l'acquisition de plusieurs parcelles auprès de Grand Paris Aménagement**

**Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.**

Dans le cadre de l'achèvement de la Ville Nouvelle d'Evry, Grand Paris Aménagement (GPA, ex AFTRP), procède toujours à des régularisations de propriété foncière et transfère à la Commune des parcelles et des volumes.

Il convient de transférer 5 nouvelles parcelles, qui relèvent uniquement du domaine public et dont la gestion est déjà prise en charge par la Commune.

Cette procédure de régularisation correspond à un transfert des charges d'entretien, par

conséquent chaque parcelle sera cédée à l'euro symbolique (soit un total de 5 €).

**Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles concernées auprès de Grand Paris Aménagement.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Le transfert de l'AS156, à 9 000 €, est-il lié à la délibération n°49 du projet IMODEV ?

**Monsieur le Maire** : Oui, la réponse est oui.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétriline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE l'acquisition auprès de Grand Paris Aménagement des parcelles cadastrées AS 156 (9 380 m<sup>2</sup>), AN 124 (329 m<sup>2</sup>), AN 125 (78 m<sup>2</sup>), AP 225 (44 m<sup>2</sup>) et AV 183 (3m<sup>2</sup>).

- DIT que chaque parcelle est acquise à l'euro symbolique et que le montant total de l'opération est donc de 5 € (cinq euros).

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de la Commune.

- DIT que les crédits en dépense sont inscrits au budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller Municipal ayant délégation dans le domaine concerné, à signer le cahier des charges de cession de terrain ainsi que l'acte authentique à intervenir et tout document afférent à cette acquisition foncière.

#### **48) Approbation de la convention relative à la réalisation des travaux du TZen 4 sur le territoire intercommunal et à la remise des ouvrages avec IDFM, GPS et les communes concernées**

**Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET.**

Ile de France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice des transports publics réguliers de personnes dans la région Ile de France assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'une infrastructure de transport en commun en site propre entre Viry-Châtillon et Corbeil-Essonnes dénommé le projet TZen 4.

Afin de déterminer les modalités de réalisation des travaux de la ligne TZen 4 et celles de remise des ouvrages, Ile de France Mobilités, GPS et les communes concernées doivent signer une convention.

**Il est demandé au Conseil Municipal de valider les termes de la Convention définissant les modalités de réalisation des travaux du TZen4 sur le territoire intercommunal et celles de**

**remise des ouvrages aux communes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la réalisation des travaux du TZEN4 sur le territoire intercommunal et à la remise des ouvrages à GPS et aux communes de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis et Grigny à conclure avec Ile-de-France Mobilités.

- PRECISE que cette convention fixe :

- les conditions d'occupation par IDF Mobilités du domaine public ;
- les modalités de réalisation des aménagements routiers, voirie, stationnement, aménagements paysagers ;
- les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage par IDF Mobilités sur le domaine communal et communautaire ;
- les modalités de remise par IDF Mobilités aux communes et à GPS des aménagements routiers, voirie, stationnement, aménagements paysagers réalisés dans le cadre du projet et des transferts fonciers éventuels qui s'y rattachent.

- DIT que les travaux seront réalisés par phases successives selon un calendrier établi.

- DIT que la convention prend effet à sa date de notification par IDF Mobilités, chaque partie faisant son affaire des procédures préalables et des formalités de publicité afférentes, et qu'elle prendra fin, à la date la plus tardive, entre

- la date de remise aux communes et à GPS des ouvrages réalisés sur le fondement de la convention ;
- la date de rétrocession par IDF Mobilités des parcelles concernées aux Communes ou à GPS.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **49) Approbation d'un Protocole d'accord avec GPS et Imodev - Opération Facteur Cheval**

**Le dossier est présenté par Diarra BADIANE**

**Diarra BADIANE :** Cette délibération fait suite et est liée à celle que Michel (BONNAFOUS) vient de présenter sur les rétrocessions foncières opérées, qui sont un héritage de l'ancien établissement public d'aménagement, l'EPEVRY, organisme d'État qui était propriétaire du foncier.

Sans vouloir vous noyer sous des détails trop techniques, il s'agit simplement d'un protocole foncier qui encadre et détaille les modalités de cession foncière entre Grand Paris Aménagement (GPA, actuel propriétaire du foncier, la Commune d'Evry-Courcouronnes et Grand Paris Sud et qui a pour objectif final la rétrocession du foncier à l'opérateur IMODEV pour la réalisation de son opération au sein du projet de renouvellement urbain Pyramides – Bois Sauvage.

Pour détailler le process, pour que ce soit plus clair pour vous, l'idée aujourd'hui est d'acheter le foncier à GPA, opérateur qui détient le foncier et qui va aménager les espaces publics. Une fois ce foncier acheté, il faudra le déclasser du domaine public et en assurer la cession auprès de GPS pour partie et d'IMODEV pour qu'ils puissent réaliser leur opération de démolition / reconstruction d'un ensemble immobilier que vous connaissez bien, qui comportait des logements, des cellules commerciales et des niveaux de parkings en sous-sol.

**Monsieur le Maire :** Merci Diarra, nous avons déjà abordé ce sujet en Conseil municipal.

## **Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Rafik GARNIT** : Si je résume bien : sur cette parcelle, GPA vend à la Commune d'Evry, qui va revendre à l'Agglomération, qui revendra au final à IMODEV, si j'ai bien compris le sujet. C'est la 1<sup>e</sup> fois qu'on aborde ce projet au Conseil municipal. Est-ce que ce programme est intégré dans le programme ANRU 2 concernant Pyramides – Bois Sauvage, sous le nom de Miroirs / Desaix, sur lequel ont été signées en 2022 des conventions de financement ? Ce programme prévoyait 75 nouveaux logements dans ce secteur, on passe maintenant à 158.

Notre question est un peu récurrente. Nous avons le sentiment que ce projet est une redite du projet qui a été désavoué par les habitants de Petit Bourg, qui revient sur l'emplacement de Desaix.

**Monsieur le Maire** : Je vais me permettre de répondre. IMODEV, comme d'autres promoteurs, a plusieurs projets sur la Ville, qui sont complètement déliés les uns des autres, et donc déliés de celui de Petit Bourg. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire ici le rappel de l'échec de ce projet, avec une part de responsabilité d'IMODEV et une part de responsabilité partagée par d'autres qui, je le rappelle, ont permis de faire perdre 700 000 € à une copropriété qui est la plus endettée de la Ville, je referme cette parenthèse.

IMODEV a, par ailleurs, construit un campus étudiant qui « cartonne » en matière de logement étudiant et en programme un autre. Ils nous ont fait une proposition de bâtiments sur ce secteur, qui était à l'origine, en effet, projeté sur moins de logements que le projet actuel, pour une raison très simple, c'est qu'il n'y avait pas la destruction du parking silo et le rapport foncier n'était donc pas tout à fait le même.

C'est un projet dont nous avons débattu en réunion publique – donc ce n'est pas un projet que vous découvrirez - que nous assumons d'ailleurs sur au moins deux aspects : le 1<sup>er</sup> aspect – puisque nous avons évoqué le PADD tout à l'heure et que nous sommes dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme mais aussi, accessoirement, à l'échelle de l'Agglomération, dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et que nous terminons, à l'échelle de la Région Ile de France l'élaboration d'un SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental) et je rappelle que nous avons deux injonctions particulièrement contradictoires dans lesquelles il arrive que nos oppositions s'engouffrent – d'ailleurs assez allègrement sur la programmation de logements de la commune d'Evry, beaucoup moins sur les villes voisines que l'on cite en exemple, cela ne gêne personne quand on annonce 2000 nouveaux logements qui n'étaient pas prévus...

Dans le cadre de ces débats et de ces différents schémas de planification, il y a, dans le cadre du défi climatique et environnemental, deux grandes orientations qui pourraient donner le sentiment de se poser. La 1<sup>e</sup>, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : on n'artificialise plus les sols et donc on arrête l'étalement urbain. Très bien, nous y sommes évidemment toutes et tous favorables mais tout ceci vient dans le cadre d'un monde – la Planète Terre – qui a mis à peu près 500 ans à doubler sa population et qui l'a de nouveau doublée dans les 50 dernières années. Ce n'est pas un petit sujet ! Quand j'étais à l'école, dans les années 80, ici-même à Evry-Courcouronnes, nous étions, en population française, 45 millions d'habitants. Nous sommes aujourd'hui plus de 70 millions. Voilà. Nous avons, dans le cadre de la cellule familiale aujourd'hui, en France, 1 mariage sur 3 qui divorce, en Ile de France 1 mariage sur 2 qui divorce, avec des phénomènes de décohabitation que chacun anticipe parfaitement. Cela nous amène à un résultat assez clair : Il manque à horizon 2030/2032 en France très exactement un million de logements.

D'ailleurs - je me permets de le dire également – quand je vois par exemple que notre Députée s'oppose par pétition à toute construction de logement mais qui, dans le cadre de ses permanences, reçoit des habitants qui cherchent du logement et qui n'hésite pas après à m'interpeller pour leur trouver du logement – voyez un peu la mécanique – je me permets de rappeler qu'il y a exactement 6 500 demandes de logement à Evry-Courcouronnes, toutes catégories confondues. Nous étions à 400 et quelques il y a quelques années, puis à 350 et maintenant nous sommes à 300 logements sur le patrimoine social qui se libèrent par an. 6 500 demandes / 300 logements !



Nous avons donc là une équation à résoudre qui est assez intéressante, c'est qu'il faut protéger les terres non construites et lutter contre l'artificialisation des sols et, en même temps, accepter l'idée qu'il y a quand même beaucoup plus d'habitants à loger. Il y a énormément de mal-logés. Vous êtes vous-même, Monsieur GARNIT, très à la pointe sur la lutte contre le sur-hébergement, contre la sous-location, j'en passe et des meilleurs.

Par conséquent, les villes comme la nôtre – dans le cadre par exemple d'un territoire intercommunal, qui a des terres agricoles, que l'on préserve, dans le cadre du SCOT – parce que cela personne n'en parle, mais nous réorientons 800 hectares qui étaient prévus pour de l'aménagement urbain vers le maintien de terres agricoles – cela veut donc dire par nature qu'il va bien falloir que chacun accepte son rôle, c'est à dire que les territoires ruraux devront rester des territoires ruraux et que les territoires urbains, parce qu'ils ont les aménités urbaines, les services, les institutions, les transports, les loisirs, les écoles, etc, devront construire davantage pour répondre à la demande. C'est un vrai choix et on peut difficilement vanter une vocation écologiste tous autour de cette table, et ne pas comprendre que là, il y a une injonction un tout petit peu contradictoire qui va nécessiter des efforts.

Et si j'ajoute, à l'intérieur de ces efforts, amener les phénomènes de paupérisation, ainsi que les besoins en matière de logement étudiant : on voit bien à chaque fois qu'on ouvre : Corbeil qui inaugure des logements étudiants il y a très exactement un mois, alors qu'il n'y a pas d'université à Corbeil, c'est déjà blindé avec une liste d'attente. Les 2 bâtiments que nous avons ouverts sur Evry-Courcouronnes sont blindés avec déjà une liste d'attente.

Et puis, puisque nous avons une étude sur le sujet, nous l'avons évoquée cet après-midi en réunion – il y a une petite niche qui s'appelle le LLI (Logement Locatif Intermédiaire) dont on a besoin d'ailleurs, surtout sur les quartiers où les taux de chômage sont le double de la moyenne nationale - les jeunes travailleurs, c'est à dire celles et ceux qui ont un contrat de travail, qui travaillent et qui ont du mal à se loger.

Quand on pose toutes ces questions, eh bien oui nous faisons le choix, dans un quartier urbain qui par ailleurs est déjà entouré d'immeubles de nature haute, on dit oui, c'est peut-être plutôt là qu'à Evry Village, qu'à Courcouronnes Centre, qu'il faut faire l'effort de densification et donc on accepte l'idée, non pas pour recycler IMODEV qui aurait perdu son projet sur le Parc de Petit Bourg, mais juste pour répondre à la demande que l'on gère pour de vrai, nous, au quotidien, y compris les vôtres, les uns et les autres, pour nous aider à lutter contre le sur-hébergement. Il manque un million de logements en France, pardon de se le dire un peu brutalement, mais il va bien falloir qu'un jour ou l'autre certains assument qu'il faille bien les construire également.

**Medhy ZEGHOUF** : *intervention inaudible.*

**Monsieur le Maire** : Merci Medhy et d'ailleurs dans ces logements, une grande partie sont d'ores et déjà réservés, justement dans le cadre du LLI et donc par des jeunes employés, pour des personnels du CHSF qui étaient en grande demande et qui n'arrivaient pas à se loger. Donc voyez nous n'avons même pas encore construit le bâtiment qu'il y a déjà une convention avec l'Hôpital pour le peupler par des travailleurs de l'Hôpital. Encore une fois, c'est aussi la vraie vie, le vrai défi auquel nous devons faire face.

**Rafik GARNIT** : On comprend bien que toutes les villes sont confrontées à ces problématiques. Effectivement, les injonctions contradictoires sont très nombreuses et on peut les rencontrer dans divers domaines. Mais la densification que vous avez abordée est aussi l'un des problèmes. Aujourd'hui nous faisons nous aussi face à une problématique de densification Ces quartiers dans lesquels nous continuons à repeupler, ou à essayer d'enlever – on a enlevé la Pyramide 14, l'ancienne Pyramide pardon, pas la Pyramide 14 mais la Pyramide qui était au centre...

Monsieur le Maire : La Caravelle.

**Rafik GARNIT** : Oui la Caravelle. Mais revenir redensifier dans cette zone-là, où nous avons déjà eu des problématiques, notamment sur la partie Rue Desaix où nous avons des grosses problématiques de délinquance et d'autres sujets... Donc on va venir redensifier cette zone et puis

la partie du supermarché... Quand nous avons contacté les habitants, ils nous ont alerté sur le fait de voir émerger cette tour R+8 juste devant chez eux. Et puis il y a ce centre commercial qui va venir en concurrence avec la partie de la zone commerciale de Jules Vallès, il va y avoir des concurrences internes dans le mode de fonctionnement des quartiers, ce sera un peu compliqué.

Donc, nous comprenons bien qu'il faut construire des logements mais la réflexion qui consiste à les construire à cet endroit précis nous pose question et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Aucun souci que vous votiez contre, chacun prend ses positions et devra les assumer dans le temps. J'ajoute que le mythe parce que, pardon de se le dire – d'où l'intérêt d'ailleurs de mes communications du Maire tout à l'heure sur le secteur Desaix – j'invite celles et ceux qui ne connaîtraient pas cet endroit à y aller... la nuit... à circuler à pied... pour se rendre compte du bien-vivre qu'on y ressent, dans ce parking silo quasi désaffecté et dégueulasse, avec le manque d'éclairage dans des espaces verts que certains se mettent à défendre, qui sont aujourd'hui de véritables coupe-gorge, qui tranchent d'ailleurs assez fortement avec la volonté des habitants de ramener à niveau, d'avoir des espaces verts nouveaux et éclairés.

Je n'ai pas le sentiment que ce bâtiment, posé là au niveau du sol, quelle que soit sa hauteur, soit de nature à insécuriser un secteur qui, par nature, de fait, avec la vie que nous y mettons, le lien et le tissage que nous en refaisons avec le Centre Ville, vont plutôt particulièrement sécuriser le secteur.

Et puis enfin, pour y répondre, parce que vous reprenez volontairement des questions mais c'est le jeu – évidemment en Conseil municipal, c'est une réunion publique, une réunion enregistrée, donc cela fait partie du jeu, aucun souci, mais c'est la raison pour laquelle je préfère aussi répondre précisément – il n'y a pas que des commerces au socle de cet immeuble.

Je vous rappelle – et on vous l'a déjà expliqué- j'étais là – pour la répartition des commerces par rapport aux besoins d'un certain nombre d'habitants, près de 15 000 dans ce secteur, ce n'est pas complètement anodin, pardon de se le dire : les commerces de la Place Jules Vallès aujourd'hui ne sont pas dimensionnés pour les besoins d'un quartier de 15 000 habitants. Je rappelle que quasiment la moitié des cellules dites commerciales sont liées à des professions de santé dont le quartier a besoin, je me permets aussi de le rappeler parce que cela a été rappelé en réunion publique. Je n'ai pas eu le sentiments à ce moment-là d'ailleurs quand on a évoqué des m<sup>2</sup> pour la santé, d'avoir reçu une forme de rejet de la part des habitants mais plutôt l'inverse.

Donc vous avez raison, chacun prend ses responsabilités, nous portons ce projet, vous votez contre, comme d'habitude nous ferons les comptes à la fin.

**Plus de question, plus de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 7 contre, 1 abstention)

**Votant contre :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (#Sans groupe)

- APPROUVE les termes du protocole d'accord à conclure avec l'Agglomération Grand Paris Sud et IMODEV.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le protocole d'accord ainsi que tout document

afférent.

## **50) Approbation de l'avenant N°1 à la Convention-chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

**Le dossier est présenté par Diarra BADIANE.**

La Commune est bénéficiaire du dispositif national « Action Cœur de ville » (ACV) destiné à favoriser la redynamisation des centres des villes dites moyennes.

Le 2 octobre 2018, une convention-cadre a été signée avec tous les partenaires afin de mobiliser des crédits sur la base d'un plan d'actions pluriannuel.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a invité les villes lauréates du programme ACV à s'inscrire dans le dispositif « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT), un outil juridique qui vise à faciliter les procédures et à renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, et qui implique la délimitation d'un périmètre d'intervention établi en cohérence avec la stratégie globale de redynamisation de la Communauté d'agglomération.

La convention-chapeau d'ORT de la Communauté d'agglomération a ainsi été approuvée par le Conseil municipal du 27 mai 2021 pour 5 ans.

Début 2023, le dispositif ACV a été étendu aux entrées de ville et aux quartiers de gare. Le Conseil municipal a ainsi approuvé un avenant N°2 pour élargir le périmètre ACV, entériner de nouvelles actions et proroger la convention-cadre jusqu'en 2026.

Il convient maintenant d'approuver la modification du périmètre d'intervention de la convention ORT sur le territoire communal afin de prendre en compte l'évolution du périmètre ACV.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention-chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention-chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

- DIT que cet avenant a pour objet de modifier la convention chapeau d'ORT de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart signée le 24 août 2021 et que les modifications portent sur :

- L'article 3.4.2 – « Les périmètres d'intervention de l'ORT » ;
- Les annexes 2.1 et 2.2 – « Secteurs d'intervention de l'ORT » ;
- L'article 3.4.3 – « Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale » ;
- L'ajout des annexes 11 et 12 - « Avenants 2 aux conventions cadres ACV des communes d'Evry-Courcouronnes et de Corbeil-Essonnes »

afin de prendre en compte les avenants n°2 aux conventions cadre du dispositif ACV et les extensions des périmètres d'intervention.

- DIT que les autres dispositions de la convention-chapeau, non modifiées par le présent avenant, restent applicables dans leur intégralité.

- AUTORISE le Maire, un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans

le domaine concerné à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

## **51) Accord d'une garantie d'emprunt à 1001 Vies Habitat pour la construction de 99 logements dans la ZAC Les Horizons**

**Le dossier est présenté par Cendrine CHAUMONT.**

Le bailleur 1001 Vies Habitat a demandé à la Commune de garantir un prêt de 15 181 069 € de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la construction d'une résidence de 99 logements locatifs sociaux (T1 à T5) et d'un parking souterrain de 103 places au sein de la ZAC Les Horizons dans le quartier du Canal.

La Commune est sollicitée afin de garantir le prêt à hauteur de 40%, la Communauté d'agglomération apportant sa garantie financière pour les 60% restants.

En contrepartie de sa garantie, la Commune bénéficiera d'un droit de réservation de 20% du total des logements de l'opération dans la cadre d'une convention à signer entre la Ville et le bailleur, valable pendant toute la durée du prêt.

**Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la garantie dudit prêt et la signature de la convention de réservation de logements afférente.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 3 contre, 4 abstention)

**Votant contre :**

Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- ACCORDE la garantie de la Commune à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15 181 069 € (quinze millions cent quatre-vingt-un mille soixante-neuf euros), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°151 134 constitué de 4 lignes de prêt.

- PRECISE que la garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 072 427.6 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- PRECISE que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes

pour couvrir les charges du prêt.

- APPROUVE les termes de la convention de réservation à intervenir entre la Commune et le bailleur 1001 Vies Habitat.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document afférent.

## **52) Approbation du Contrat cadre des Assistantes maternelles**

**Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.**

En raison du caractère spécifique de leur activité, les assistantes maternelles sont soumises à un statut complexe qui emprunte à plusieurs réglementations. De plus, il existe encore deux régimes différents pour les assistantes maternelles des 2 communes historiques.

Pour tenir compte de ces paramètres mais également pour rendre attractif le territoire en termes de recrutement et éviter toute difficulté avec les organismes de contrôle, l'évolution du contrat des assistantes maternelles était devenue indispensable.

L'harmonisation des contrats des assistantes maternelles, par la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un contrat cadre, permet de remplir l'ensemble des objectifs tout en garantissant aux assistantes maternelles des 2 communes historiques le maintien de leurs conditions financières existantes.

Le projet de contrat cadre a été présenté au CST du 1<sup>er</sup> décembre 2023 (avis favorable).

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat cadre des assistantes maternelles.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du nouveau contrat cadre des assistantes maternelles.
- DIT que ce contrat s'appliquera à l'ensemble des assistantes maternelles de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- DIT que la présente délibération abroge et remplace toute délibération antérieure relative à la mise en place des contrats des assistantes maternelles sur les communes historiques d'Evry et de Courcouronnes.
- DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget de la Commune.

## **53) Organisation des services - Créations, suppressions et modifications de postes**

**Le dossier est présenté par Ronan FLEURY.**

En raison de la réorganisation des services visant à mieux répondre aux enjeux de notre collectivité ou simplement à l'occasion de mobilités d'agents et de nouveaux recrutements, il est nécessaire d'adapter régulièrement notre organisation et de transformer ou de créer certains postes.

**Il est demandé au Conseil municipal de valider les actualisations et créations de poste proposées.**

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (44 pour, 0 contre, 8 abstention)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- DECIDE la suppression des postes suivants :

**DGA Développement Territorial Urbain / Direction de l'Urbanisme Réglementaire et des Affaires Foncières :**

1 poste de Chef de service urbanisme réglementaire

1 poste de Coordinateur ADS

- DECIDE la création des postes suivants:

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
DGA Développement Territorial Urbain / Direction de l'Urbanisme Réglementaire et des Affaires Foncières/	Chef de projet urbanisme réglementaire	A	Attachés ou Ingénieurs territoriaux	Il assure le suivi des politiques stratégiques de la ville en matière de développement urbain. Il veille à la bonne application des procédures internes en termes d'urbanisme opérationnel et réglementaire. Il fait le suivi les révisions et modifications du PLU (simplifiées, partielles ou totales) et des autres documents d'urbanisme. En lien avec le chargé de missions urbanisme contentieux et conformité, il participe à la prise en charge des pré contentieux ADS et document d'urbanisme.	L332-14 ou L332-8 2°
DGA Développement Territorial Urbain / Direction de l'Urbanisme Réglementaire et des Affaires Foncières	Chargé de mission urbanisme	B	Techniciens ou Rédacteurs territoriaux	Il doit assurer le constat et le suivi des infractions pénales au droit de l'urbanisme ainsi que le suivi des chantiers suite aux modifications réalisées. Il doit également assurer le contrôle de la conformité des constructions. En parallèle, en lien avec le service instructeur ADS de GPS, il assure la coordination du suivi de l'instruction des procédures d'Autorisations du Droit des Sols (ADS), au regard des règles d'occupation des sols du Code de l'Urbanisme et des orientations de la Ville.	L332-14 ou L332-8 2°
DGS/Direction de la transition écologique	Chargé de mission Filière REP et économie circulaire	A	Attachés ou Ingénieurs territoriaux	Il est en charge de piloter les dossiers et projets relatifs au Responsabilités Elargie des Producteurs et les actions en matière d'économie circulaire.	L332-14 ou L332-8 2°

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions de l'article référencé ci-dessous du code général de la fonction publique, à temps complet.

- DECIDE l'actualisation des postes suivants :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions
Direction Générale des Services / Direction des Finances / Service Régies Facturation	Responsable Facturation, à temps complet	A ou B	Attachés, ou rédacteurs territoriaux	Assure des missions de fiabilisation des données et des outils de pilotage. Elle coordonne la régie centrale, dont elle est régisseur titulaire et prend en charge la coordination de la gestion administrative des régies comptables d'Evry-Courcouronnes.

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article référencé ci-dessous du code général de la fonction publique, à temps complet.

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions
Direction Générale adjointe Innovation et Animation territoriale / Adjoint DGA Santé, Sport et Alimentation / Direction de la Santé	Médecin	A	Médecins territoriaux	Participe à l'offre de soins de la ville, en assurant les consultations médicales dans le cadre d'une approche globale et coordonnée de la santé, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (Médecins généralistes, Infirmier, Dentiste et secrétariat sur place).

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article référencé ci-dessous du code général de la fonction publique, à temps non complet (80%).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

#### 54) Désaffectation et déclassement de la parcelle 182 AR 256p sise rue du Marquis de Raies

**Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.**

La société RANA REO a acquis le terrain de l'ancien immeuble de Carrefour sis 1 place Copernic, sur lequel elle projette de réaliser un programme mixte comprenant 146 logements et 2 coques commerciales.

Suite à un relevé de géomètre, il apparaît que la limite foncière au niveau du 2 bis rue du Marquis de Raies doit être légèrement redressée.

Cette modification foncière conduit à devoir lancer une procédure d'échange foncier entre la société et la Commune.

Avant toute cession d'une parcelle appartenant au domaine public communal, il convient de la désaffecter puis de la déclasser afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

**Il est donc proposé au Conseil municipal de décider la désaffectation et le déclassement de la parcelle 182 AR 256p.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée 182 AR 256p d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> située 2 bis rue du Marquis de Raies.

- APPROUVE le déclassement de la parcelle cadastrée 182 AR 256p et son incorporation dans le domaine communal privé.

- PRÉCISE que l'aliénation de la parcelle cadastrée 182 AR 256p à la société RANA REO fera l'objet d'une délibération distincte.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette désaffectation et à ce déclassement.

## 55) Cession de la parcelle 182 AR 256p à la société RANA REO SAS

**Le dossier est présenté par Michel BONNAFOUS.**

La société RANA REO a acquis le terrain de l'ancien immeuble de Carrefour sis 1 place Copernic afin de réaliser un programme mixte comprenant 146 logements et 2 coques commerciales livrées brutes.

Suite à un relevé de géomètre, il apparaît que la limite foncière au niveau du 2 bis rue du Marquis de Raies doit être légèrement redressée.

Cette modification foncière implique le lancement d'une procédure d'échange foncier entre la société et la Commune.

Pour procéder à sa cession, le Conseil municipal doit désaffecter et déclasser du domaine public communal la parcelle concernée (point n° 54), aux fins de l'incorporer dans le domaine privé communal.

Les deux ventes croisées vont s'effectuer aux conditions suivantes :

- la Commune va céder 12 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 182 AR 256 à la société, pour un montant de 480 € net,
- la société va céder 8 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 182 AR 218 à la Commune, pour un montant de 480 € net.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'échange foncier à intervenir avec la société RANA REO aux conditions susmentionnées.**

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 7 abstention)

**S'abstenant :**

Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Péroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Jean-Baptiste GRAH (Union populaire écologique et sociale), Farida AMRANI (Union populaire écologique et sociale), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes, pour le changement)

- APPROUVE l'aliénation de la parcelle cadastrée 182 AR 256p, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup>, au profit de la société RANA REO, pour un montant de 480 € net (quatre cent quatre-vingts euros).

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée 182 AR 218p d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>, pour un montant de 480 € net (quatre cent quatre-vingts euros).

- APPROUVE le principe d'une cession croisée sous la forme d'un échange foncier sans soulte.

- CHARGE l'office notariale SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de la société.

- DIT que les dépenses et recettes afférentes à cette acquisition et à cette aliénation seront inscrites au budget de la Commune.



- PRÉCISE que cette opération revêt un caractère patrimonial.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cet échange foncier.

**56) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction de base allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux**

**Les points n° 56 et 57 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.**

**Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.**

Medhy ZEGHOUF : Oui, cela va être très long Monsieur le Maire puisque en fait, nous ne changeons absolument rien. C'est juste pour tenir compte de la démission de notre collègue Najwa (EL HAITE) et de l'arrivée de notre collègue Charles (MARIETTE).

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat pour les points n° 56 et 57.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 5 abstention)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM20231012\_104 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 susvisée.

- DECIDE de modifier l'attribution des indemnités de fonctions de base au bénéfice du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux de la Commune d'Évry-Courcouronnes, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, selon la répartition figurant au tableau ci-annexé.

- DIT que les taux appliqués pour les indemnités de fonctions de base sont les suivants :

<b>ELUS</b>	<b>TAUX de base</b> <b>(% de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>
MAIRE	43,5 %
1 <sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE	38,5 %
2 <sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE	32 %
ADJOINTS AU MAIRE	23,5 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS REFERENTS DE QUARTIER	17 %

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	9 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4,5%

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

**57) Actualisation du tableau des Indemnités de fonction majorées allouées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux**

Les points n° 56 et 57 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote et d'une délibération distincts.

Le dossier est présenté par Medhy ZEGHOUF.

Voir point n° 56.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (47 pour, 0 contre, 5 abstention)

**S'abstenant :**

Freddy N'SONDE (#Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Samir BENAMARA (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Sabine PELLERIN (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS,PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- DIT que la présente Délibération abroge et remplace la Délibération n° CM20231012\_105 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 susvisée.

## 58) Motion de soutien au Conseil Départemental de l'Essonne relative à l'appel à une refonte des mécanismes de financement des Départements

Le dossier est présenté par Stéphane BEAUDET.

**Monsieur le Maire** : Dernier point de notre ordre du jour, une motion, importante, symbolique qui a tout d'abord été adoptée à l'unanimité au Conseil Départemental de l'Essonne et qui est proposée aux 194 communes de l'Essonne, 114, à date, de gauche comme de droite, s'étant engagées à la voter, près de 45, de gauche comme de droite, qui l'ont déjà votée quasiment toutes à l'unanimité pour soutenir le Département de l'Essonne et tous les départements de France, qui aujourd'hui sont dans une véritable souffrance, à la fois, bien évidemment, par l'augmentation des besoins sociaux, RSA en tête bien sûr, mais avec un effet de ciseaux redoutable - que la Ville connaît aussi d'ailleurs mais dans une bien moindre mesure - c'est l'effondrement rapide dans tout le pays, mais évidemment plus marqué en Ile-de-France, des DMTO, c'est à dire des Droits de Mutation à Titre Onéreux, c'est une partie des taxes que vous payez notamment chez les notaires à chaque fois que vous achetez ou que vous changez de bien immobilier.

Pour le Département de l'Essonne, c'est cette année une perte de 100 millions d'euros sur 200, 100 millions d'euros sur un budget de 1,4 milliard euros, c'est donc une chute vertigineuse, colossale, sur une de ces dotations que les départements - comme les villes d'ailleurs - ont vu fleurir depuis une vingtaine d'années sans discontinuer. Cent millions d'euros perdus pour le Département ! Sachez que pour le budget communal ce sont 300 000 euros qui sont perdus cette année sur ces mêmes DMTO.

Alors évidemment, avec des marges de manœuvre très faibles par l'effet de ciseaux et les besoins sociaux - parce que c'est quand même la compétence, avec les collèges, la plus importante des départements - on se retrouve face à un risque de politique publique réduite ou abandonnée, sauf que le champ social du Département touche l'accueil des mineurs étrangers, le financement du SEGUR de la Santé, la revalorisation évidemment des points d'indice de la Fonction Publique, le RSA... tous ces éléments qui font que, quand les finances du Département « toussent », nos populations, « toussent ». Et comme les départements sont aussi financeurs de beaucoup d'investissements de nos collectivités, de beaucoup de fonctionnements à travers les subventions aux associations, évidemment, par voie de conséquence, ce duo - issu de la Révolution Française, bloc départemental-commune - est donc appelé à souffrir de concert. C'est aussi la raison pour laquelle cette délibération, cette motion, est adoptée avec autant de soutiens, tous rangs politiques confondus.

Je préfère le dire à toutes et tous les essonnais, les recours à l'économie drastique font florès dans l'ensemble du pays avec des décisions particulièrement violentes dans certains départements.

Je mets de côté les départements qui ont décidé délibérément de ne pas voter le budget, délibérément, il y en a, soit pour le voter beaucoup plus tard et notamment au delà de la date réglementaire soit pour, de facto, mettre les préfets devant les responsabilités de l'Etat par des mises sous tutelle.

Ils sont nombreux : Loire Atlantique, Charente-Maritime, les Yvelines, à côté, qui elles n'ont pas perdu 100 millions de DMTO mais 170 millions, et qui ont pris une décision encore plus drastique : elles stoppent tout simplement toutes les dotations, investissement et fonctionnement, aux communes pendant l'année 2024, donc nous voyons bien que les contreparties sont particulièrement difficiles...

Alors évidemment, ce n'est pas nous, conseils municipaux, conseillers municipaux, qui allons prendre les arbitrages budgétaires du Département de l'Essonne - nous en avons au moins deux autour de la table qui vont y participer, l'exercice est évidemment difficile - en revanche, il est de notre devoir, comme nous nous mobilisons, comme je me mobilise en tant que Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), sur la défense de nos collectivités, les mairies et le bloc communal en général, le Département ici, de soutenir nos départements.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons donc également, avec 114 autres communes, cette motion qui demande d'abord à l'État de prendre des mesures de compensation financière immédiate pour les départements, de garantir une forme d'autonomie financière aux départements, d'opérer un transfert des ressources financières nécessaires pour les actions politiques qui seraient imposées aux départements et d'envisager - c'est un débat qui a cours à l'échelle nationale - la recentralisation du RSA en l'absence de garanties de recettes permettant de faire face à une hausse à venir, de ces dépenses de RSA.

Et puis, nous ajoutons trois points :

- affirmer que les couples départements-communes - qui sont nos deux plus anciennes collectivités - soient évidemment favorisées, défendues et soutenues.
- réaffirmer le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales, grand débat que nous portons à l'AMIF, avec le recul d'indépendance et de liberté et fiscale et financière ;
- demander que l'État soit garant de l'unité de notre pays en s'engageant dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures qui permettraient, enfin, de répondre à ses objectifs. Cela évidemment nous permettra d'aller, au titre de l'AMIF notamment, discuter avec Eric WOERTH qui a une mission, par le Président de la République, sur ces questions.

Voilà le principe de cette motion.

**Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.**

**Pas de question, pas de débat.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion déposée par le groupe politique de la majorité #ONESTENSEMBLE relative à l'appel à une refonte des mécanismes de financement des Départements.

- AFFIRME que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien;

- REAFFIRME le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne sauraient exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité.

- DEMANDE que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures permettant de répondre à ces objectifs.

- DEMANDE à l'Etat :

- A court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Essonnais ;
- A moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux départements pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements;
- D'envisager la recentralisation du RSA en l'absence de garantie de recettes permettant de faire face à une hausse à venir des dépenses de RSA.

**\* RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

NUMERO	DATE	MATIERE	OBJET	MONTANTS
D2023_611	02/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-29 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - Lot n° 3 Menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie, vitrerie et miroiterie - LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 267,60 € TTC
D2023_612	02/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2022-71 : accord cadre à BDC mono attributaire relatif à l'achat d'équipements des services municipaux en bornes de tri et tables de tri enfant avec balance - Entreprise GREEN OFFICE	Ajout de prix au BPU
D2023_613	03/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023_93 relatif à la maintenance et à l'extension des installations de vidéoprotection, contrôle d'accès et équipements associés - Société SPIE CITYNETWORKS	prix mixtes et multiples, voir DM
D2023_614	03/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 5 au marché subséquent n° AC2020-11-L10-MS7 relatif aux travaux d'investissement courant des bâtiments communaux - Travaux divers 2021 - Lot n° 10 Peintures, revêtements de sol, faux plafonds - Société PEL	Moins-value - 161 541,42 € TTC
D2023_615	04/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché de travaux de réhabilitation d'une partie du bâtiment communal situé 2 rue Maryse Bastié pour l'installation provisoire du Centre Technique municipal - Société EDILE CONSTRUCTION	400 980,76 € TTC
D2023_616	04/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 au marché n° 2022-31 relatif aux travaux de rénovation de l'école Jacques Cartier - Lot n° 14 Peinture, revêtements de sol - Société AEC	Plus-value 2 550 € TTC
D2023_617	09/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'animations judo du 08 octobre au 20 décembre 2023 - AMICALE SPORTIVE D'EVRY	240 € TTC
D2023_618	09/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la représentation d'un spectacle le 8 novembre 2023 - ACTES EN THEATRE	700 € TTC
D2023_619	09/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2022-07 relatif à une mission d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme – CITADIA CONSEIL / EVEN CONSEIL / AIRE PUBLIQUE	Plus-value 4 320 € TTC
D2023_620	10/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2022- 24 (affaire 2021-56) relatif aux missions d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) - Lot n°6 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Verne - YCONSEIL	Plus-value 6000 € TTC
D2023_621	10/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation de spectacles dans le cadre du projet Cité Educative des quartiers des Pyramides – SARL KARAKOIL PRODUCTION	3 850€ TTC
D2023_622	10/10/2023	CONVENTION	Convention pour le tournage d'un court métrage le 22 octobre 2023 – Association ESTHESIE	GRATUIT
D2023_623	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une conférence auprès des professionnels de la Petite Enfance le 12 janvier 2024 dans le cadre de la journée Pédagogique - Christine SCHUHL	1 900 € TTC
D2023_624	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'accompagnement des familles pour les financements et cofinancements et l'accompagnement des familles à la sortie prévue à Disneyland - ASSOCIATION GRAINE D'EVEIL	200 € TTC
D2023_625	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023- CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	390 € TTC
D2023_626	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur une animation musicale et de magie dans le cadre de la fête des 60 ans de la Maison du Village -CIRQUE OVALE	1500 € TTC
D2023_627	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule le 11 octobre 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50 € TTC
D2023_628	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023- CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	390 € TTC

D2023_629	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la location d'un photomaton le 20 octobre 2023 dans le cadre de la fête des 60 ans de la Maison du Village -JEUNESSE FIERE ET SOLIDAIRE	450 € TTC
D2023_630	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier créatif Art et nature le 20 octobre 2023 dans le cadre des 60 ans de la maison du Village - SENTIA RENNETEAU	350 € TTC
D2023_631	11/10/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle à la maison de quartier centre social Bois Sauvage Bois Guillaume du 27 septembre 2023 au 12 juin 2023 - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	GRATUIT
D2023_632	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule le 23 octobre 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50 € TTC
D2023_633	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une soirée Rollers Dance au gymnase des Loges le 20 octobre 2023 - SCA 2000	225€ TTC
D2023_634	11/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une soirée Rollers Dance au gymnase des Loges le 20 octobre 2023 - SCA 2001	225 € TTC
D2023_635	11/10/2023	CONVENTION	Avenant à la convention n°2022-004 du 6 janvier 2022 sur les droits d'exploitation d'un spectacle reportée au 22 et 23 septembre 2023 - COMPAGNIE THEATRE DE L'ALAMBIC	
D2023_636	13/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'arts plastiques du 20 septembre 2023 au 14 juin 2024 - VALERIE DUMONT	8700 € TTC
D2023_637	13/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de formation BAFA du 12 octobre 2023 au 20 avril 2024 - FORMATION ANIMATION ET CONSEIL FAC	7850 € TTC
D2023_638	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n°2023-02L1 (ancien numéro 2022-80L1) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°1 : Gros Œuvre, Maçonnerie, ITE, Etanchéité, Couverture, Serrurerie – Société CONSTRUCTION RENOVATION BALLANCOURT	Plus-value soit 39 791, 86 € TTC
D2023_639	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-02L2 (ancien numéro 2022-80L2) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°2 : Plâtrerie, cloisons, faux plafond, Menuiseries intérieures– Société HELIOS	Plus-value 35 798, 16 € TTC
D2023_640	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2023-02L4 (ancien numéro 2022-80L4) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°4 : Peinture, revêtements de sols, Faïence – Société PEL	Plus-value 7 116, 84 € TTC
D2023_641	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2023-02L5 (ancien numéro 2022-80L5) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°5 : CVC - Plomberie – Société CLIMEKO	Plus-value 29 822, 52 € TTC
D2023_642	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2023-02L7 (ancien numéro 2022-80L7) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°7 : VRD, Mobiliers Extérieurs, Végétalisation, Clôtures – Société HELIOS	Plus-value 53 392, 31 € TTC
D2023_643	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-100 - AC2020-22-L1-MS23 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la désignation du Maître d'Œuvre, au suivi des études et à la désignation des entreprises pour le réaménagement de la Place Troisdorf – Groupement d'opérateurs économiques : AH CONSEIL et URBANEA	43 320 € TTC
D2023_644	16/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-83 relatif à la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire (SCOPE 1 à 3) - BL EVOLUTION (raison sociale ENTREPRENEURS DU CHANGEMENTS)	21 540 € TTC
D2023_645	16/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers « goûters philo /art » - SARAL LES PETITES LUMIERES	1 620 € TTC

D2023_646	17/10/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison du Village du 2 octobre 2023 au 3 juillet 2024 - ECOLE MARIA MONTESSORI	GRATUIT
D2023_647	18/10/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché 2020-42 relatif aux prestations d'entretien des complexes sportifs et leurs abords - Lot n° 1 : Prestations d'entretien et de rénovation des sols sportifs et ludiques sur l'ensemble des complexes sportifs – Société CHEMOFORM France	pas d'incidence financière
D2023_648	18/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-75 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du théâtre du Coin des Mondes - E.I ANNA COUROUAU - Architecte DPLG	79 440 € TTC
D2023_649	18/10/2023	CONVENTION	Intervention dans le cadre d'une Table ronde – Journée Internationale contre les violences faites aux femmes – EN AVANT TOUTE(S) LAB	780 € TTC
D2023_650	18/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers HANDISPORT- COMITE DEPARTEMENTAL handisport DU 91	860 € TTC
D2023_651	18/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'animations artistiques et culturels les 22 et 29 novembre 2023 et les 6 et 13 décembre 2023 - SAS « KIDS AND FAMILY	1 480 TTC
D2023_652	18/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-74 – Fourniture de produits, consommables et de matériels d'entretien éco responsables – Relance des lots n° 3 et 4 - Lot n° 3 Achat de produits d'entretien et fourniture de distributeurs et de centrales de distribution – MRNET	Maxi 108 000 € TTC /an
D2023_653	18/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-74 – Fourniture de produits, consommables et de matériels d'entretien éco responsables – Relance des lots n° 3 et 4 - Lot n°4 Achat de produits d'entretien – Structures Petite Enfance – SANOGIA IDF	Maxi 24 000 € TTC /an
D2023_654	18/10/2023	CONVENTION	Convention relative au tournage d'une série les 25 et 26 octobre 2023 - BKE	néant.
D2023_655	18/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-83 - Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum relatif à la fourniture et à la livraison de colis festifs pour les seniors – LA QUERCYNOISE	252 000 € TTC sur 3 ans
D2023_656	20/10/2023	SUBVENTION	Dossier de subvention portant sur le renouvellement des caméras endommagées à l'occasion de l'épisode de violences urbaines	Sub attendue : 64 864,16 €.
D2023_657	20/10/2023	CONVENTION	Achat de l'exposition « La laïcité tout simplement » – Union des Familles Laïques	90 € NT
D2023_658	23/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-68 - Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°1 Installation de chantier / Curage / Renforcements / Gros-œuvre / Sécurisation – LEFEVRE SAS	444 669,60 € TTC
D2023_659	23/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-68 - Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°2 Désamiantage - AMIANTECH	13 800 € TTC
D2023_660	23/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2 023-68 - Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n° 7 Espaces verts / Elagage – ESPACE DECO	7 122 € TTC
D2023_661	24/10/2023	SUBVENTION	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile de France (DRAC) - Réalisation d'une exposition sur l'Architecture Contemporaine Remarquable	Sub attendue : 10 000 €
D2023_662	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers d'éveil musical du 11 octobre 2023 au 20 décembre 2023 - PRIUM FORMATION	780 € TTC
D2023_663	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un stage de danse orientale latine les 26 et 27 octobre 2023 - SANDRINE JEAN	150 € TTC
D2023_664	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation et l'accompagnement d'une visite commentée au lycée Victor Hugo le 4 novembre 2023 - ASSOCIATION PREFIGURATION	410 € TTC



D2023_665	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'hébergement pour le séjour du collectif jeunes en pension complète du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023 - ASSOCIATION YMCA GARD PONT D'AVIGNON	3457,28 € TTC
D2023_666	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une bougeothèque interquartiers pour les familles le 25 octobre 2023 - UFOLEP 91	320 € TTC
D2023_667	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation des ateliers sopho-Snoezeln petite enfance les 10 octobre 2023, 14 novembre 2023, 12 décembre 2023 et 26 janvier 2023 - CHRISTELLE LARIDANT	320 € TTC
D2023_668	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers de dessin manga du 4 octobre 2023 au 20 décembre 2023 - ESPACE OTAKU	700 € TTC
D2023_669	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de gym douce du 3 octobre 2023 au 9 janvier 2024 - ASE	160 € TTC
D2023_670	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier manuel "la citrouille et autres sortilèges" parent enfant le 26 octobre 2023 - LA PAGE DE GWEN	50 € TTC
D2023_671	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier manuel parent enfant les 18 octobre 2023, 22 novembre 2023 et 13 décembre 2023 - LA PAGE DE GWEN	150 € TTC
D2023_672	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sciences ludiques et de robotique du 4 octobre 2023 au 12 juin 2024 - ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	3341,50 € TTC
D2023_673	24/10/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un spectacle participatif " L'histoire sur mesure" le 26 octobre 2023 - ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES Z'HUMBLES	600 € TTC
D2023_674	24/10/2023	CONVENTION	Convention relative à la refonte de l'infrastructure technique de la solution Maarch – EDISSYUM CONSULTING	Montant multiples voir DM
D2023_675	24/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-82 relatif à des prestations de nettoyage de différents textiles - Lot n°2 nettoyage des équipements de protection individuels - LES BLANCHISSERIES SEVEROISES	AC sans mini – Maxi 20 400 € TTC / an
D2023_676	24/10/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-81 relatif des prestations de nettoyage de différents textiles - Lot n°1 Nettoyage des pièces textiles - LES BLANCHISSERIES SEVEROISES	AC sans mini – Maxi 240 000 € TTC / an
D2023_677	25/10/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Breil Brassens les 19 et 21 décembre 2023 - COLLEGE DES PYRAMIDES	GRATUIT
D2023_678	25/10/2023	CONVENTION	Convention de migration d'architecture de la solution GLPI - Société EORIS	16 530 € TTC
D2023_679	25/10/2023	CONVENTION	Convention de migration de la solution de téléphonie 3CX – ADD ON CONSULTING	38 710 € HT
D2023_680	25/10/2023	BAIL	Bail dérogatoire portant sur le fonds de commerce sis 2/4 allée de l'Orme à Martin parcelle cadastrée 182 AR 9 – SELARL Pharmacie MOUNGANG	GRATUIT
D2023_681	26/10/2023	CONVENTION	Convention relative à la mise en œuvre d'interventions sur la vie relationnelle affective et sexuelle (VRAS) en milieu scolaire au sein d'établissements scolaires de 3 quartiers prioritaires - Madame Morgane LE RUYET	8 120 € NT
D2023_682	26/10/2023	SUBVENTION	Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour le programme d'actions et le pilotage du Contrat Local de Santé – Année 2023.	Sub attendue : 35 000 €
D2023_683	30/10/2023	CONVENTION	Convention de prestation pour la préparation et l'animation d'ateliers de réflexion de projet d'avenir avec la Fabrik – avec l'Agence ISAQ	5500.00 € TTC
D2023_684	30/10/2023	CONVENTION	Convention pour le tournage d'une vidéo YouTube – société MOTHABA	1758 euros TTC

D2023_685	02/11/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre 2023-78 relatif à la fourniture de changes complets et de couches culottes d'apprentissage pour les établissements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) – CAP DOUCEUR	montant maximum mono-attributaire 144 000 € TTC
D2023_686	03/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier Caricature le 2 novembre 2023 - ASSOCIATION BL EDUCATION	322,08 € TTC
D2023_687	03/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de fabrication de prothèses et de maquillage à effets spéciaux le 3 novembre 2023- ASSOCIATION ARTISTIC ANIMATIONS	1512 € TTC
D2023_688	03/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une soirée Country dance - ASSOCIATION COUNTRY WESTERN DANCE	100 € TTC
D2023_689	07/11/2023	CONVENTION	Organisation d'une conférence – Journée Internationale contre les violences faites aux femmes – APASO	900 € TTC
D2023_690	07/11/2023	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à des formations sur la thématique « laïcité et faits religieux » - Association Enquête	Modification de 2 prix – voir DM
D2023_691	08/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur la préparation et l'animation de réunions préparatoires liées au projet mobilité internationale au Canada – Structure La Fabrik, Le CJEC – Association PIMP MY VISION	8 000 € TTC
D2023_692	08/11/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de l'événement WONDERLADIZ - Association « UNI VERS »	3 000 € TTC
D2023_693	08/11/2023		ANNULE	
D2023_694	08/11/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers artistiques d'éveil musical, au sein du Relais Petite Enfance des Pyramides, de la Maison de Quartier Jacques Prévert et de la Maison de Quartier du Bois Sauvage, dans le cadre des Cités Educatives – 3ème trimestre 2023 et 1er semestre 2024 – SCIC Sarl « COLLECTIF CHAP ».	3 990 € TTC
D2023_695	09/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une intervention dans le cadre de la Journée Internationale contre les violences faites aux femmes le 24 novembre 2023 – Marie GERVAIS	350 €
D2023_696	09/11/2023	CONTRAT	Contrat de maintenance de progiciels - ARPEGE	26 016,21€ TTC/an
D2023_697	10/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une projection de cinéma en plein air le 29 août 2023 - LES TOILES DE MINUIT	3090 € TTC
D2023_698	10/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sophrologie du 7 au 28 novembre 2023 - ANN GAEL FERRAND	280 € TTC
D2023_699	13/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2022-79 relatif aux travaux de réaménagement de la Police municipale – Lot n° 2 Cloisons, Menuiseries intérieures et Finitions – SOLUBAT / BATISOL	Plus-value 14 508 € TTC
D2023_700	13/11/2023	REGIE	Clôture de la régie de recettes RR24002 "Espaces Pierre Nicolas "	NEANT
D2023_701	13/11/2023	REGIE	Clôture de la régie de recettes RR24009 "Espace Michel COLUCCI "	NEANT
D2023_702	13/11/2023	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre composite mono-attributaire à bons de commande n°2023-70 relatif à la refonte, à l'hébergement et à la maintenance du site internet – STRATIS	Prix mixtes, voir DM
D2023_703	14/11/2023	CONVENTION	Convention de refonte de l'infrastructure technique de la solution Planitech – Société JES PLAN	Montants multiples, voir DM

D2023_704	14/11/2023	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers d'initiation au massage bébés à destination des familles du Relais Petite Enfance des Pyramides et de la Maison de Quartier Jacques Prévert, dans le cadre des Cités Educatives – SASU EDUC SENS	1 440 € TTC
D2023_705	14/11/2023	CONVENTION	Convention pour le tournage d'un long-métrage du 21 au 24 novembre 2023 – Société UNITE	Redevance 4172 € TTC
D2023_706	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de sport d'opposition du 4 octobre 2023 au 12 juin 2024 - ASSOCIATION FIGHT INDUSTRIE	3045 € TTC
D2023_707	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de club manga du 7 octobre 2023 au 16 décembre 2023 - ASSOCIATION ESPACE OTAKOU	1850 € TTC
D2023_708	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de couture du 19 septembre 2023 au 11 juin 2024 - ASSOCIATION COUP DE POUCE	1705€ TTC
D2023_709	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une animation DJ le 27 octobre 2023 - ASSOCIATION PLC ALL STARZ	250 € TTC
D2023_710	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une intervention sur la thématique du Burn out parental le 8 décembre 2023 - NORIA SNOUSSI	135 € TTC
D2023_711	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une animation photomaton le 13 décembre 2023 - ASSOCIATION JEUNESSE FIERE ET SOLIDAIRE	400 € TTC
D2023_712	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'une mise en scène le 20 octobre 2023 - COMPAGNIE THEATRE ALAMBIC	400 € TTC
D2023_713	15/11/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle à la maison de quartier centre social des Aunettes le 17 novembre 2023 - ASL LES VILLAS DE L'ORGE	GRATUIT
D2023_714	15/11/2023	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salle au centre social Brel Brassens le 28 novembre 2023 -ECOLE MATERNELLE JACQUES TATI	GRATUIT
D2023_715	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition de 2 véhicules les 24 et 27 octobre 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	200 € TTC
D2023_716	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers multisports du 27 septembre 2023 au 12 juin 2024 - ASSOCIATION NINJA SPARTIATE	2240 € TTC
D2023_717	15/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de langue des signes français du 27 septembre 2023 au 20 décembre 2023 - APESE HAITI	1320 € TTC
D2023_718	15/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2023-02L4 (ancien numéro 2022-80L4) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°4 : Peinture, revêtements de sols, Faïence – Société PEL	Plus-value 9 408 € TTC
D2023_719	16/11/2023	ABONNEMENT	Abonnement à la solution de recherche juridique LEXIS 360 Intelligence Secteur Public – Année 2024 – LEXIS NEXIS	23 315,52 € TTC
D2023_720	17/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur la création d'une fresque - BAPTISTE LE PRINCE DIT ALBERT	15390 € TTC
D2023_721	17/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur la création d'une fresque - BAADACHE ALEXANDRE	3000 € TTC
D2023_722	17/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers "Le club manga" du 3 janvier 2024 au 27 juin 2024 - ASSOCIATION ESPACE OTAKOU	2300 € TTC
D2023_723	17/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°6 au marché n° 2020-40 relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jacques Tati – Macro-lot 1 : démolitions, gros œuvre, VRD, aménagements extérieurs, couverture, menuiseries intérieures, mobiliers, cloisons, doublages, faux-plafonds, revêtements de sols, faïences, peinture, signalétique et mise aux normes ascenseur existant – Société DESTAS ET CREIB	pas d'incidence financière

D2023_724	17/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 au marché n° 2022- 31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°16 : Cuisine - Société FROID CHAUD SERVICE	Plus-value 1 370,88 € TTC
D2023_725	17/01/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2023-02L2 (ancien numéro 2022-80L2) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°2 : Plâtrerie, cloisons, faux plafond, Menuiseries intérieures– Société HELIOS	Plus-value 19 763,09 € TTC
D2023_726	20/11/2023	TARIFS	Actualisation des tarifs de location de salles – Année 2024	SANS OBJET
D2023_727	22/11/2023	SUBVENTION	Accompagnement des collectivités pour le reste à charge des réparations, dégâts et dommages contre les biens des collectivités résultant des violences urbaines survenue depuis le 27 juin 2023 - Fonds d'Etat - Préfecture de l'Essonne	Subvention attendue : 30 000 €
D2023_728	23/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n° 2022-79 relatif aux travaux de réaménagement de la police municipale - Lot n°4 CVC Plomberie - Société BSMG Les Techniciens des Fluides	Plus-value 3480 €
D2023_729	23/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 relatif à la fixation de la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre - Marché subséquent n° C20219-91-L2-MS1 : missions de MOE portant sur diverses opérations de travaux -Lot 3 Aménagement salle du conseil et des mariages - Studio HYBRIDE ARCHITECTES / SARL GICA	Forfait définitif 59 719,48 € TTC
D2023_730	23/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 relatif à la fixation de la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre- Marché subséquent AC2019-91-L2-MS2-L2 : missions de maîtrise d'œuvre portant sur diverses opérations de travaux - Lot n° 1 : Aménagement de la Police Municipale – STUDIO HYBRIDE ARCHITECTES / SARL GICA (abroge et remplace D2023_463)	Forfait définitif 47 084,09 € TTC
D2023_731	23/11/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-68 - Travaux d'urgence de préservation de la maison Sainte Geneviève - Lot n°10 Travaux d'électricité – SEGE	85 800 € TTC
D2023_732	23/11/2023	CONVENTION	Convention relative à un dispositif prévisionnel de secours pour la cérémonie des Vœux du Maire 2024 - UMPS 91	670 € TTC
D2023_733	23/11/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-85 – Contrat de maîtrise d'œuvre sur la requalification de la Place Troisdorf – ENDROITS EN VERT / MILON INGENIERIE	Forfait provisoire 56 332, 80 € TTC
D2023_734	23/11/2023	CONVENTION	Convention de mise à disposition de la salle Decauville à la ferme du Bois Briard, au profit de la Commune - 12 janvier 2024 – GRAND PARIS SUD	GRATUIT
D2023_735	24/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 (avenant de transfert) à l' accord-cadre n° 2021- 15 relatif à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements chaussants et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 7 : Fournitures d'équipement de protection - Agents Police Municipale – Société MARCK et BALSAN / Groupe ABILIS	Pas d'incidence financière
D2023_736	27/11/2023	CONVENTION	Destruction et recyclage d'archives papier – Centre Parisien de Recyclage (CPR)	620 € TTC
D2023_737	28/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur un mini séjour du 23 au 30 décembre 2023 dans le club Alpes Pyrénées - DIRECTION SUD TOUSSUIRE	9333 € TTC
D2023_738	28/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur la mise à disposition d'un véhicule le 30 octobre 2023 - CLUB OMNISPORTS DE Courcouronnes	50 € TTC
D2023_739	28/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "J'ai rien demandé moi" le 3 novembre 2023 - COMPAGNIE DOUX VACARME	1900 € TTC

D2023_740	28/11/2023	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'une exposition "Cassandre et le Minotaure" du 30 novembre 2023 au 7 décembre 2023 - ASSOCIATION FIA ISM	GRATUIT
D2023_741	29/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-02L11 (ancien numéro 2022-80L11) relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire La Lanterne - Lot n°11 : Déménagement – Société DEMEPOOL	Plus-value 2 691,99 € TTC
D2023_742	29/11/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2023-108 relatif aux travaux du Gymnase Colette Besson – ART DAN Ile de France	629 198,05 € TTC (avec prise en charge assurance DO)
D2023_743	29/11/2023	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-74 : Fourniture de produits, consommables et de matériels d'entretien éco responsables - Lot n°3 Achat de produits d'entretien et fourniture de distributeurs et de centrales de distribution – Société MR NET	sans incidence financière
D2023_744	01/12/2023	CONVENTION	Convention relative aux licences de sécurisation et de surveillance du système d'information - PG SOFTWARE	16 058,71 € TTC pour 3 ans
D2023_745	01/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de carte de vœux le 29 décembre 2023 - SCOP/SA CAE CLARA	200 € TTC
D2023_746	01/12/2023	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de maquillage le 16 décembre 2023 - SAS ARTISTIC ANIMATIONS	948 € TTC
D2023_747	01/12/2023	MARCHE PUBLIC	Marché n°2023-101 relatif aux travaux de réhabilitation / extension du groupe scolaire des Coquibus - Relance du lot n° 6 – Plomberie, Sanitaire, Chauffage, Traitement de l'air – SOCIETE CIES	1 325 920,67 € TTC
D2023_748	01/12/2023	MARCHE PUBLIC	Accord cadre n°2023-110 relatif à l'acquisition et l'installation de matériels neufs de cuisine – Cuisine Centrale des Pyramides - SOCIETE IDEM CUISINE	marché à bons de commande sans mini – maxi 60 000 € HT
D2023_749	01/12/2023	PREEMPTION	Préemption de la parcelle cadastrée AL 28 sise 28 rue Charles Fourier	255 000 €
D2023_750	04/12/2023	CONVENTION	Convention relative à la refonte de l'infrastructure technique de la solution ROOMING'IT – DEVELOP'IT	1 382 ,40 € pour la 1e année

Pas de questions ni d'observations sur les décisions du Maire.

**Monsieur le Maire :** Cette séance est levée, le prochain Conseil Municipal aura lieu le 08 février 2024, la Commission qui le préparera le 29 janvier 2024.

Je vous souhaite, pour celles et ceux que nous ne verrons pas sur le terrain ce week-end, de très bonnes fêtes, merci à toutes et tous.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire de Séance




Le Maire

# Plan local d'urbanisme

## Débat sur le PADD

12/12/2023



Ville de Évry  
courcouronnes

# QU'EST-CE-QUE LE PADD ?

- Il exprime le **projet politique des élus** en matière d'aménagement du territoire communal **pour les 10 à 15 prochaines années**
- Un document **non technique, synthétique et accessible** à tous les citoyens
- **Un socle pour le PLU** : le dispositif réglementaire du PLU (règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation) doit être cohérent avec lui et permettre sa mise en œuvre

## LE CADRE DU DÉBAT

- ➔ Un débat portant sur les orientations générales du projet, et non sur la forme du document
- ➔ Un PV / compte-rendu qui relate le débat, sans vote ni validation

# UN PADD CONSTRUIT PAS À PAS

Avec les habitants...

## RÉALISÉ



- ✓ 1 Questionnaire
- ✓ 1 Exposition sur le diagnostic à la Mairie principale et à la Mairie Annexe



- ✓ 2 balades urbaines
- ✓ 19 juin : quartier Champs Elysées
- ✓ 26 juin : Evry Village & bords de Seine



- ✓ > 1 atelier sur le PADD à destination des habitants et des associations → novembre 2023



- ✓ > 1 réunion publique de présentation du PADD → 1er trimestre 2024





# UN PADD CONSTRUIT PAS À PAS

Avec les techniciens et les élus...

## RÉALISÉ

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX



- ✓ **3 entretiens stratégiques préalables**
- ✓ **2 comités techniques**
- ✓ **1 réunion avec les services de la Ville sur le sujet la santé**
- ✓ **2 comités de pilotage**
- ✓ **1 rencontre avec les Personnes Publiques Associées**

### PADD

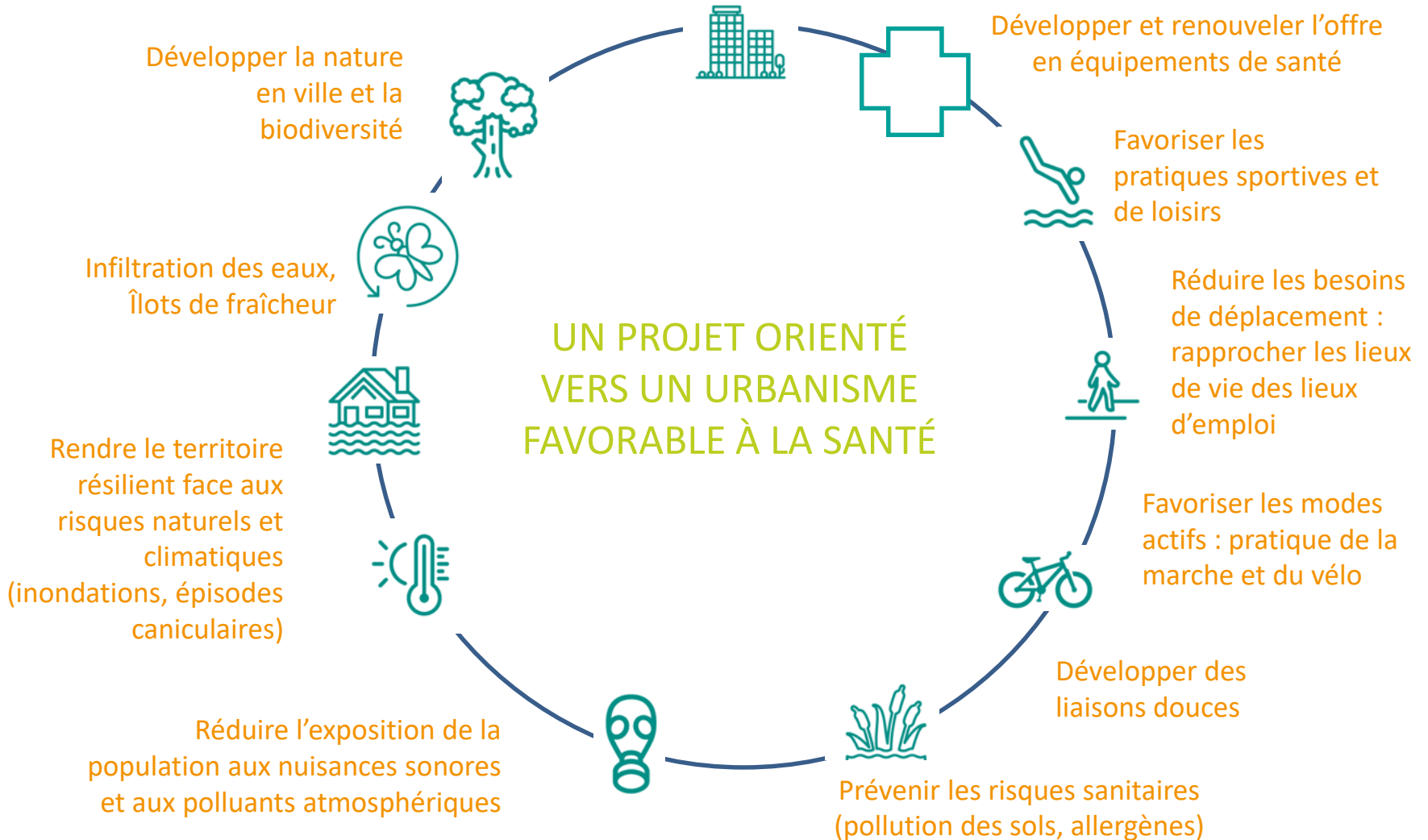


- ✓ **3 comités techniques**
- ✓ **2 comités de pilotage**
- ✓ **Une soirée d'ateliers avec les élus**
- ✓ **Des entretiens : HAROPA, Genopole, Grand Paris Aménagement, services de la Ville sur le sujet la santé**

# LA SANTÉ : UN FIL ROUGE

POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ...

Accompagner les filières  
d'excellence en particulier  
autour de l'économie de la  
santé (Génopole)



# STRUCTURE DU PADD

## AXE 1. Evry-Courcouronnes, cœur d'agglomération, pôle d'excellence, de santé et d'innovation scientifique

- *Objectif n° 1. Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire*
- *Objectif n° 2. Développer une offre de logements diversifiée qui réponde aux besoins des habitants en affirmant l'attractivité résidentielle d'Evry-Courcouronnes*

## AXE 2. Evry-Courcouronnes, une centralité unie affirmant ses singularités

- *Objectif n° 1. S'affranchir des ruptures pour connecter les quartiers tout en conservant leurs spécificités*
- *Objectif n° 2. Priorité aux espaces publics et aux espaces verts de qualité à Evry-Courcouronnes, garants du bien-être de ses habitants et usagers*

## AXE 3. Evry-Courcouronnes, la confirmation d'un projet urbain sain et durable

- *Objectif n°1 : Agir pour un urbanisme favorable à la santé.*
- *Objectif n°2 : Inscrire le développement urbain au sein d'une trame verte, bleue, brune et noire renforcée*
- *Objectif n°3 : Promouvoir une gestion durable des ressources locales*

# INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU SEIN D'UNE TRAME VERTE, BLEUE, BRUNE ET NOIRE RENFORCÉE

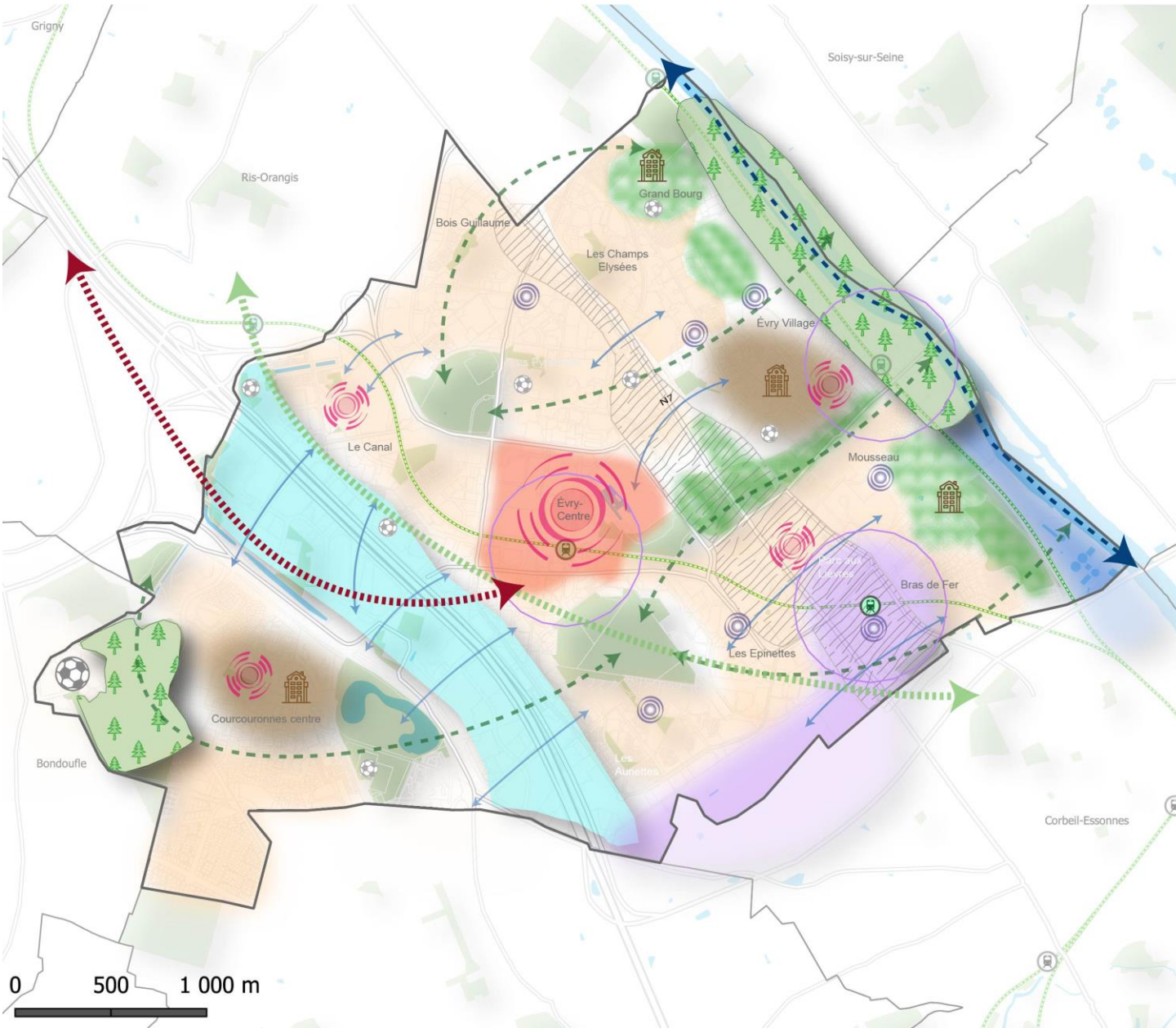
## Focus sur les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

« S'inscrire dans les objectifs déterminés par le SDRIF-E en matière de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à savoir **une consommation limitée à 2% maximum des espaces urbanisés à horizon 2040**, soit un équivalent d'environ 14 hectares sur une superficie globale du territoire de 1 200 070 hectares,

**A noter qu'au moins 300 hectares sont identifiés en espaces protégés et sanctuarisés car parcs et jardins,**

Néanmoins, **le projet souhaite limiter la consommation de cette enveloppe car les orientations visent prioritairement à privilégier une mobilisation des espaces déjà artificialisés**, à l'instar des modes de développement passés, s'inscrivant dans les espaces déjà urbanisés. De surcroît, au sein de ces espaces déjà artificialisés, il s'agira de limiter la consommation des espaces ouverts et de privilégier l'urbanisation sur des espaces déjà imperméabilisés ou sur les anciennes friches.. »

# Les ambitions de la commune d'Évry-Courcouronnes



## Patrimoine et grands parcs : entre protection et valorisation

- Patrimoine traditionnel à potentiel de valorisation
- Parcs et espaces naturels à potentiel de valorisation

## Des espaces de respiration à maintenir ou à développer

- Affirmer le bois de la Garenne, le parc du Roudeau et les bords de Seine comme espaces de respiration et de ressourcement
- Préserver les parcs urbains
- Affirmer les espaces de nature en ville comme continuités écologiques
- Conforter les bords de Seine comme espaces de loisirs et de déambulation

## Une offre d'équipements culturels, de loisirs, sportifs à créer ou repenser

- Des équipements sportifs à optimiser ou réinvestir

## Renforcer l'offre de transports en commun

- TZen 4 Accompagner la structuration des lignes T12 et TZen4
- Optimiser les gares RER en tant que pôles multimodaux stratégiques

## Une armature de centralités à conforter

- Accompagner la restructuration du centre urbain : ouvrir le centre commercial sur l'Agora et la Ville Nouvelle et intégrer l'université dans la dynamique
- Accompagner la mutation des quartiers par l'affirmation des centralités
- Conforter les centralités relais en tant qu'espaces de vie de proximité
- Des liaisons interquartiers à développer

## Des activités économiques à conforter

- Conforter les activités portuaires
- ZAE Bois Briard / Saint-Guénault : à optimiser et revaloriser
- Accompagner le développement des activités économiques et notamment celles liées au Genopole

## Proposer une offre de logements adaptés et des lieux de vie qualitatifs

- Les abords de la RN7 à optimiser
- Préserver les bourgs traditionnels
- Améliorer le parc existant au sein des quartiers résidentiels

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

